ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 6 JUIN 2023 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
JUNE 6, 2023 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT

3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 MAI 2023 ET CELUI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2023 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD MAY 2, 2023, AND THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING HELD MAY 16, 2023

5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

a) Liste des comptes payés du 4 avril au 2 mai 2023 au montant de 1 243 603,01 $ / List of accounts paid from April 4 to May 2, 2023, in the amount of $1,243,603.01

b) Dépôt des rapports financiers 2022 audités / Tabling of the 2022 audited financial reports

c) Amendements budgétaires mensuels – Avril 2023 / April 2023 monthly budget amendments

d) Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 16 janvier, 13 février et 13 mars 2023 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the January 16, February 13 and March 13, 2023 minutes of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring Committee meetings and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 411.203

e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 13 avril 2023 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the April 13, 2023 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204

f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 21 avril 2023 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Tabling of the April 21, 2023 minutes of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee meeting and that this documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.206

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

a) Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour une période de dix-sept (17) mois / Awarding of the contract for the collection, transportation and disposal of residual materials for a seventeen (17) month period

b) Octroi du contrat pour des services de signalisation routière pour diverses intersections pour l'année 2023 / Awarding of the contract for road signage services for various intersections for the year 2023

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

a) Octroi d'une subvention à « ACRE » à même l'excédent non affecté suite à l'achat d'une propriété de 57 acres / Awarding of a grant to « ACRE » from the non-allocated surplus following the purchase of a 57 acre property

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

a) Exemption du fonds de responsabilité du Barreau du Québec / Exemption from the liability fund of the *Barreau du Québec*

b) Nomination des représentants autorisés de la Municipalité de Chelsea pour « Mon dossier pour les entreprises » de Revenu Québec / Nomination of authorized representatives for the Municipality of Chelsea for « *Mon dossier pour les entreprises »* of *Revenu Québec*

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

a) Démission de Madame Corinne Lemay-Lafontaine à titre d'agente à l'information et aux permis / Resignation of Mrs. Corinne Lemay-Lafontaine as Information and Permits Officer

c) Démission de Madame Monique Chartrand à titre de réceptionniste / Resignation of Mrs. Monique Chartrand as Receptionist

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

a) Dérogation mineure – Marge latérale pour un escalier et marges latérale et arrière pour une dalle de béton – 205, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Minor exemption – Side setback for a staircase and side and rear setbacks for a concrete slab – 205, chemin d'Old Chelsea - Electoral District 2

b) Dérogation mineure – Superficie maximale d'un logement additionnel – 63, chemin des Pommiers – District électoral 5 / Minor exemption - Maximum area for an additional dwelling unit - 63 chemin des Pommiers - Electoral district 5

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Reconstruction du bâtiment incendié et de la terrasse – 205, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Reconstruction of the building and terrace destroyed by fire – 205 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2

b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne rattachée au bâtiment – 6, chemin Douglas – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Attached sign on building – 6 chemin Douglas – Electoral district 2

c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Agrandissement d'une terrasse – 238, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Extension of a terrace – 238 chemin d'Old Chelsea – Electoral District 2

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

a) Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1267-23 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications, précisions et ajouts divers : terminologie, normes pour les constructions, équipements et usages accessoires, emplacement et aménagement d'aires de stationnement et projets intégrés mixtes / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1267-23 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Various amendments, clarifications and additions : terminology, standards for constructions, equipment and accessory uses, location and layout of parking areas and mixed integrated projects

b) Adoption du premier projet de règlement numéro 1267-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications, précisions et ajouts divers : terminologie, normes pour les constructions, équipements et usages accessoires, emplacement et aménagement d'aires de stationnement et projets intégrés mixtes / Adoption of the first draft by-law number 1267-23 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Various amendments, clarifications and additions : terminology, standards for constructions, equipment and accessory uses, location and layout of parking areas and mixed integrated projects

7.6) DIVERS / VARIOUS

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

a) Acceptation provisoire du projet domiciliaire Domaine Boisé Chelsea Country Estates phase III – Autorisation de signature – Cession des lots 6 417 354, 6 434 726 (chemin Dunmor), 6 434 774 (chemin Peerless), et 6 434 725 (parc et chemin d'urgence) et servitudes / Provisional acceptance of the *Domaine Boisé Chelsea Country Estates* phase III housing project - Authorization to sign - Transfer of lots 6 417 354, 6 434 726 (chemin Dunmor), 6 434 774 (chemin Peerless), and 6 434 725 (park and emergency road) and servitudes

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 4 avril 2023 soit et est par la présente adopté.

SESSION ORDINAIRE – 2 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 2 mai 2023 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications, et Mme Stéphanie Desforges, Agente à l'information et aux communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 31 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

138-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes

Ajouter :

5 h) Dépôt d'une lettre de M. Pierre Wistaff, propriétaire du Mini-golf Dunn-D's concernant l'opération de son commerce

7.5 e) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1266-23 et avis de motion – Règlement de suspension du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur

138-23 (suite)

7.5 f) Adoption du projet de règlement numéro 1266-23 – Règlement de suspension du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur

Retirer :

7.6 b) Suspension de la mise en application du règlement numéro 1210-21 relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 4 avril 2023 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 7 MARS AU 3 AVRIL 2023 AU MONTANT DE 4 517 678,65 $

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – MARS 2023

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 13 FÉVRIER ET DU 13 MARS 2023 QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 15 MARS 2023 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 15 MARS 2023 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 20 JANVIER, 17 FÉVRIER ET 17 MARS 2023 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206

SESSION ORDINAIRE – 2 MAI 2023

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE M. PIERRE WISTAFF, PROPRIÉTAIRE DU MINI-GOLF DUNN-D'S CONCERNANT L'OPÉRATION DE SON COMMERCE

140-23

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2023

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2023, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 $;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2023:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
14467825 Canada inc.	22 337,34 $	20 396,97 $
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	23 316,93 $	21 291,47 $
Scellements J.F. inc.	24 282,72 $	22 173,36 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 14467825 Canada inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 14467825 Canada inc. au montant de 22 337,34 $, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2023, représente un montant net de 20 396,97 $;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2023 au montant de 22 337,34 $, incluant les taxes, à la compagnie 14467825 Canada inc.

140-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141-23

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 ont été approuvés et un montant net de 77 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2023:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Larouche Campeau & Associés s.e.n.c.	31 503,15 $	28 766,58 $
Cima+ s.e.n.c.	33 630,19 $	30 708,84 $
Bouthillette Parizeau inc.	68 812,54 $	62 835,02 $
Les Services EXP inc.	87 381,00 $	79 790,50 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Larouche Campeau & Associés s.e.n.c. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Larouche Campeau & Associés s.e.n.c. au montant de 31 503,15 $, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence représente un montant net de 28 766,58 $;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1236-21;

141-23 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'installation d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 au montant de 31 503,15 $, incluant les taxes, à la firme Larouche Campeau & Associés s.e.n.c.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

142-23

OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME SEPTIQUE AU GARAGE MUNICIPAL À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, le remplacement du système septique au garage municipal a été approuvé et un montant net de 30 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour le remplacement du système septique au garage municipal;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 avril 2023:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
12039770 Canada inc. (Groupe Proulx)	43 690,50 $	39 895,25 $
7302576 Canada inc. (Septique DD)	44 063,77 $	40 236,09 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx) au montant de 43 690,50 $, incluant les taxes, pour le remplacement du système septique représente un montant net de 39 895,25 $, soit un dépassement budgétaire de 9 895,25 $;

142-23 (suite)

ATTENDU QUE les coûts reliés au remplacement du système septique au garage municipal ainsi que le dépassement budgétaire seront financés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour le remplacement du système septique au garage municipal à la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx) pour un montant de 43 690,50 $, incluant les taxes.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 39 895,25 $ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-23

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE (ABROGE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 111-22)

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, l'achat d'un camion autopompe a été approuvé et un montant net de 650 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion autopompe;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 21 mars 2022 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés)	1 069 183,57 $	976 307,11 $

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés) est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

143-23 (suite)

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés) au montant de 1 069 183,57 $, incluant les taxes, pour l'achat du camion autopompe représente un montant net de 976 307,11 $, soit un dépassement budgétaire de 326 307,11 $;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat du camion autopompe sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1236-21 pour un montant de 650 000,00 $ et le dépassement budgétaire sera payé à même l'excédent affecté pour un montant de 252 629,00 $, tel qu'autorisé par la résolution numéro 127-23 et le solde au montant de 73 678,11 $ par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un camion autopompe au montant de 1 069 183,57 $, incluant les taxes, à la compagnie 2968-8280 Québec inc. (Thibault & Associés).

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 252 629,00 $ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 73 678,11 $ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 111-22 adoptée le 5 avril 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-724 (Véhicules – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-23

MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS S.E.N.C.R.L. POUR ENTREPRENDRE UNE PRISE EN PAIEMENT SUR LE LOT 2 923 970P-01 PORTANT LE MATRICULE 6041-65-8603-0-000-0000

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un jugement dans le but de récupérer les sommes dues pour les taxes, intérêts et pénalités de l'immeuble portant le numéro de matricule 6041-65-8603-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur;

ATTENDU QU'AUCUNE signification n'a été constatée jusqu'à présent par le propriétaire actuel de l'immeuble;

144-23 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà propriétaire du terrain et que le but premier de la procédure est de le récupérer;

ATTENDU QU'IL est opportun de mandater la firme RPGL avocats S.E.N.C.R.L., afin de prendre en paiement ladite propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil mandate la firme RPGL avocats S.E.N.C.R.L., sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau, province de Québec, J8P 1K6, aux fins d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin d'exercer un recours hypothécaire dans le but d'effectuer une prise en paiement sur la propriété portant le numéro de lot 2 923 970P-01 et le matricule 6041-65-8603-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité désire récupérer ledit terrain pour des fins municipales.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-412 (Honoraires professionnels – Services juridiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-23

APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS POUR CHELSEA

ATTENDU QUE des modifications à la *Loi sur l'instruction publique (LIP*) amènent un changement important quant à la procédure pour les besoins d'ajout d'espace pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO);

ATTENDU QUE dans le respect de la *LIP*, le CSSPO a présenté son projet de planification des besoins d'ajout d'espace pour 2024-2034;

ATTENDU QU'EN vertu de la *LIP*, les municipalités ont la responsabilité de transmettre au CSSPO toute information relative à leur développement susceptible d'influencer les prévisions du CSSPO ainsi que toutes informations pertinentes relatives à la planification des infrastructures scolaires inscrites à leur schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet soumis par le CSSPO lequel prévoit l'ajout d'espace à Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil informe le CSSPO que le projet de planification des besoins d'ajout d'espace 2024-2034 du CSSPO sur son territoire est approuvé, tel que présenté.

145-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-23

CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA – PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES À FARM POINT – DISTRICT ÉLECTORAL 5 – CONFIRMATION DE L'AFFECTATION DU LOT 6 323 416 AU DOMAINE PRIVÉ

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point par la Corporation d'Habitation de Chelsea, il y a lieu d'apporter certaines précisions pour qu'elle puisse obtenir l'engagement définitif de la SHQ;

ATTENDU QUE le lot 6 323 416 connu comme étant le 327 chemin de la Rivière a été cédé à la CHC le 15 octobre 2019, suivant l'adoption par le conseil des résolutions 231-12 et 243-17;

ATTENDU QU'IL est impératif de mentionner que le lot doit faire partie du domaine privé de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de confirmer que l'affectation du lot 6 323 416 connu comme étant le 327, chemin de la Rivière, fait partie du domaine privé de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-23

CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA – PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES À FARM POINT – DISTRICT ÉLECTORAL 5 – CESSION DU LOT 6 323 416

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point par la Corporation d'Habitation de Chelsea, il y a lieu d'apporter certaines précisions pour qu'elle puisse obtenir l'engagement définitif de la SHQ;

ATTENDU QUE le lot 6 323 416 connu comme étant le 327 chemin de la Rivière a été cédé à la CHC le 15 octobre 2019, suivant l'adoption par le conseil des résolutions 231-12 et 243-17;

147-23 (suite)

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'apporter des modifications à l'acte de cession du terrain de la Municipalité à la CHC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de céder pour la somme de 1 $ le lot 6 323 416 connu comme étant le 327, chemin de la Rivière, à la Corporation d'Habitation de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Jean-François Pronovost, notaire, de la firme PME INTER Notaires, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-23

PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESFORGES AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 263-22, la Municipalité embauchait Madame Stéphanie Desforges au poste d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 6 septembre 2022;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par le Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire Monsieur Ronald Rojas est favorable et qu'il recommande la permanence de Madame Desforges;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Madame Desforges en date du 6 mars 2023 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que Madame Desforges soit confirmée à titre d'employée permanente au poste d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité en date du 6 mars 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 MAI 2023

149-23

EMBAUCHE DE MONSIEUR LUC GERVAIS AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE le 1er février 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'adjoint(e) administratif(ive) au service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature interne de Monsieur Luc Gervais pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des travaux publics et des infrastructures, Monsieur Frederic Rioux, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Luc Gervais soit embauché à titre d'adjoint administratif au service des travaux publics et des infrastructures à compter du 8 mai 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période d'essai de soixante (60) jours travaillés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-23

EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE BOLDUC AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le 10 mars 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature interne de Madame Geneviève Bolduc pour combler le poste en titre;

150-23 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Ronald Rojas, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Geneviève Bolduc soit embauchée à titre d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire à compter du 8 mai 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période d'essai de soixante (60) jours travaillés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151-23

EMBAUCHE DE MADAME LOUISE PATRY AU POSTE D'AGENTE À LA PRÉANALYSE DES PERMIS AU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE le 5 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'agent(e) à la préanalyse des permis au service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Louise Patry pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable, Monsieur Nicolas Falardeau, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Louise Patry soit embauchée à titre d'agente à la préanalyse des permis au service de l'urbanisme et du développement durable à compter du 8 mai 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 MAI 2023

152-23

DÉROGATION MINEURE – NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUR UN TERRAIN – 24 à 28, CHEMIN HUDSON – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 24 à 28, chemin Hudson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction de trois bâtiments principaux sur le même terrain, plutôt qu'un seul, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 24 mars 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme les 24 à 28, chemin Hudson, afin de permettre la construction de trois bâtiments principaux sur le même terrain, plutôt qu'un seul, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1264-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX FERMETTES ET GARDE D'ANIMAUX

Le conseiller Dominic Labrie présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1264-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions relatives aux fermettes et garde d'animaux » sera présenté pour adoption.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1264-23 ET AVIS DE MOTION (suite)

Le but de ce règlement est de réunir sous un même article les dispositions applicables aux fermettes et à la garde d'animaux et d'ajouter certaines spécifications manquantes qui étaient incluses auparavant au règlement numéro 1160-20 concernant la mise sur pied d'un projet pilote pour permettre la garde de poules pondeuses sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

_____
Dominic Labrie

153-23

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1264-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX FERMETTES ET GARDE D'ANIMAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE des dispositions pour fermettes et garde d'animaux ont été introduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les dispositions concernant la garde de chevaux et d'alpagas du règlement de zonage numéro 636-05 ont été reconduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE certaines des dispositions ne coïncident pas et qu'il y a lieu de les rassembler sous un même article du règlement pour en assurer la concordance;

ATTENDU QUE le projet-pilote mis sur pied par le règlement numéro 1160-20 concernant la mise sur pied d'un projet-pilote pour permettre la garde de poules pondeuses sur le territoire de la Municipalité de Chelsea s'est conclu en octobre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter certaines limitations et précisions au règlement de zonage en vigueur, puisque celles-ci figuraient dans règlement encadrant le projet-pilote;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion extraordinaire du 13 avril 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1264-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions relatives aux fermettes et garde d'animaux », soit et est par la présente adopté.

153-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 16, CHEMIN DOUGLAS, SITUÉ SUR LE LOT 4 121 367 AU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 6040-69-2527 – DISTRICT ÉLECTORAL 2

Le conseiller Dominic Labrie présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1265-23 – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'autoriser la construction et l'exploitation d'une garderie au 16, chemin Douglas en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* L.R.Q., S-4.1.1, c'est-à-dire malgré que sa construction et son exploitation dérogent à certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 1219-22 ou du règlement de zonage numéro 1215-22. Toutes autres dispositions règlementaires non incompatibles à la construction et l'exploitation de cette garderie continuent à s'appliquer.

_____
Dominic Labrie

154-23

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-23 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 16, CHEMIN DOUGLAS, SITUÉ SUR LE LOT 4 121 367 AU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 6040-69-2527 – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connu comme le 16, chemin Douglas, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la construction d'un nouveau bâtiment pour une garderie;

154-23 (suite)

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1219-22 stipule à l'article 5.2.12 intitulé « Conditions de délivrance du permis de construction », au paragraphe 15, « Dans le cas d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment (…) situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et/ou de l'aqueduc sous responsabilité municipale, le permis de construction et tout nouveau certificat d'autorisation d'usage ne pourront être émis que si le nombre d'unités d'usage ne dépasse pas celui affecté audit bâtiment ou ladite propriété lors de la conception de ce service collectif et ses agrandissements subséquents »;

ATTENDU QUE le lot 4 121 367 est situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et d'aqueduc sous responsabilité municipale, mais qu'aucune d'unité d'usage n'a été affecté à ladite propriété lors de la conception de ce service collectif ou de ses agrandissements subséquents et par conséquent, qu'aucun permis ou certificat d'autorisation d'usage ne pourrait être émis en conformité à l'article 5.2.12 du règlement numéro 1219-22;

ATTENDU QUE certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 pourraient également empêcher la construction et l'exploitation d'une garderie sur le lot 4 121 367;

ATTENDU QUE l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* stipule que « le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute règlementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi. (…) »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est en faveur de l'aménagement d'une nouvelle garderie sur le lot 4 121 367 pour répondre aux besoins de la communauté;

ATTENDU QUE le nombre d'unités d'usage requis pour exploiter ladite garderie est estimé à six unités, selon les plans préliminaires de constructions déposés dans le cadre dans la demande PIIA, ce qui représente un impact négligeable sur la capacité totale de traitement des usines d'assainissements du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite adopter un règlement en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* afin de permettre la délivrance d'un permis de construction et d'un certificat d'autorisation d'usage pour la construction et l'exploitation de cette garderie sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connue comme le 16, chemin Douglas;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Projet de règlement numéro 1265-23 – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 », soit et est par la présente adopté.

154-23

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote pour RETIRER ce dossier suivant les discussions des membres du conseil :

POUR :	CONTRE :
– Christopher Blais	– Dominic Labrie
– Kimberly Chan	– Rita Jain
– Enrico Valente	– Pierre Guénard

Tel que prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

LA DEMANDE DE RETRAIT EST REJETÉE

Le Maire Pierre Guénard demande le vote sur la résolution originale:

POUR :	CONTRE :
– Dominic Labrie	– Christopher Blais
– Rita Jain	– Kimberly Chan
– Pierre Guénard	– Enrico Valente

Tel que prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

LA RÉSOLUTION ORIGINALE EST REJETÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1266-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DE SUSPENSION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN VIGUEUR

La conseillère Rita Jain présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1266-23 – Règlement de suspension du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de suspendre l'application du règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau jusqu'au 15 avril 2024.

_____
Rita Jain

SESSION ORDINAIRE – 2 MAI 2023

155-23

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1266-23 – RÈGLEMENT DE SUSPENSION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 le 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil a adopté les règlements numéro 1235-21 et 1246-22 afin de reporter l'entrée en vigueur du règlement numéro 1210-21 à l'an 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle n'a pas présentement les ressources humaines et matérielles requises pour traiter en même temps les demandes de permis de quais sur les terrains privés et les demandes de permis de quais sur des terrains municipaux déposés en vertu du règlement 1210-21;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit une mise en œuvre progressive du règlement 1210-21 qui s'échelonnera jusqu'en 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prioriser et compléter les inspections des quais privés situés sur des propriétés privées en 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité poursuivra avec l'inspection des quais privés situés sur des propriétés municipales en 2024 et qu'elle demande aux résidents propriétaires d'un quai privé sur un terrain municipal de patienter à l'an prochain avant de déposer une demande en vertu du règlement numéro 1210-21;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu deux sessions d'information en janvier 2023 afin d'informer les résidents de Chelsea de ces décisions;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite suspendre pour une période déterminée l'application du règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 jusqu'au 15 avril 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Projet de règlement numéro 1266-23 – Règlement de suspension du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

155-23 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

156-23

PROJETS 2023 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2022 et que plusieurs projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a effectué une analyse préliminaire des projets soumis à l'aide d'une grille d'évaluation et d'un système de pointage;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présenté au comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 16 janvier 2023;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des projets, en ont fait une analyse;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 101-23 adoptée le 14 mars dernier, le conseil a retenu 5 projets et que la somme de 20 442,00 $ a été attribuée à ces 5 projets;

ATTENDU QUE le projet « 2023-01 Largemouth Bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake » a été révisé;

ATTENDU QUE le solde du budget disponible dans l'excédent affecté - Fonds vert municipal est de 10 641,15 $ $;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert comme suit :

- Projet 2023-01 Largemouth Bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake (3 000,00 $).

156-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 000,00 $ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-23

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LE MARCHÉ CHELSEA

ATTENDU QUE le Marché Chelsea a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 3 000,00 $;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée pour bonifier le Marché Chelsea au niveau culturel et de la promotion, et ceci pendant les 20 semaines que le marché aura lieu en 2023;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande à condition que certains éléments soient respectés :

- 1 500,00 $ du montant total doit être dédié au cachet des artistes embauchés;
- 1 500,00 $ du montant total doit être consacré à l'évaluation et à la promotion du marché dans le but d'aller chercher davantage de marchands;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par le Marché Chelsea pour un montant totalisant 3 000,00 $ aux conditions stipulées ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Centres Communautaires / Loisirs et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 MAI 2023

158-23

RECONNAISSANCE DE MONSIEUR GILBERT WHITEDUCK POUR SA NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE le 22 février 2023, la Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau annonce la nomination de M. Gilbert Whiteduck à titre de président lors de l'assemblée générale;

ATTENDU QUE M. Gilbert Whiteduck est le premier membre de la Première nation algonquine Kitigan Zibi Anishinabeg qui occupe la fonction de président au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE cela introduira l'histoire, la perspective et mettra en lumière les expériences des Premières nations de la Vallée-de-la-Gatineau à la Société historique;

ATTENDU QUE la Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau a été fondée en 1962 et a comme mission de promouvoir les éléments historiques ou patrimoniaux de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de reconnaître M. Gilbert Whiteduck pour sa nomination à titre de président au sein de la Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-23

APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de Chelsea est devenue une bibliothèque publique depuis avril 2008;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) subventionne le programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE la période pour déposer la demande d'aide financière auprès du MCC est du 20 mars au 14 avril 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu des dépenses de l'ordre de 45 700,00 $, tous documents confondus, lors de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèque publiques autonomes;

ATTENDU QUE le montant sera amorti et remboursé par le MCC sur une période de deux à cinq ans;

159-23 (suite)

ATTENDU QUE la bibliothécaire en chef est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil approuve la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023 pour la totalité du projet, et qu'elle soit déposée par la bibliothécaire en chef.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-702-30-729.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-23

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 105

ATTENDU QUE le comité sur la mobilité active et durable (CMAD) a effectué des recommandations lors de sa rencontre tenue le 21 avril dernier;

ATTENDU QUE les recommandations visent essentiellement à améliorer la sécurité sur la route 105, telles que décrites ci-après :

- Réduction de la vitesse
- Renommer la route 105
- Embaucher un expert en modération de la circulation ou une agence de consultation
- Lancer une campagne de communications afin de promouvoir les bonnes pratiques pour les usagers actifs
- Installer des radars de vitesse et des panneaux d'arrêts
- Travailler de concert avec la Police pour divers achats et ajout d'une unité cycliste
- Demander à la province de modifier la loi pour permettre aux cyclistes de rouler à deux de front sur toutes les routes

ATTENDU QUE les recommandations s'inscrivent dans un souci de sécurité et suite à des accidents tragiques survenus récemment mettant en lumière les risques pour les divers usagers de la route, véhicules, piétons et cyclistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil mandate la Directrice générale et greffière-trésorière à évaluer les demandes avec les différents services et entamer les discussions avec les organismes concernés à cet égard, soit le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, MOBI-O Centre de gestion des déplacements de l'Outaouais et Vélo Québec.

160-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Christopher Blais présente une résolution révisée à cet effet et explique que les modifications apportées se résument à des précisions et des ajouts en lien avec les recommandations du CMAD et des actions à poser à court, moyen et long terme. Considérant les discussions à ce sujet, le Maire Pierre Guénard demande le vote sur la résolution modifiée présentée par le conseiller Blais :

POUR :	CONTRE :
– Christopher Blais	– Dominic Labrie
– Kimberly Chan	– Rita Jain
	– Enrico Valente

LA RÉSOLUTION MODIFIÉE EST REJETÉE

Le Maire Pierre Guénard propose d'ajouter les éléments suivants à la résolution originale et demande le vote :

ATTENDU QUE le conseil s'engage à assurer la sécurité de tous les usagers, et en particulier les usagers vulnérables, sur l'ensemble du réseau routier de la Municipalité de Chelsea;

- *… et uniformiser la vitesse à 50km/h de la route 105 entre Old Chelsea et la limite nord*

- *Demander au MTMD de réduire la vitesse à 50 km/h sur la route 105 entre Old Chelsea et le carrefour avec la route 105 et le boulevard Saint-Joseph*

POUR :	CONTRE :
– Christopher Blais	– Enrico Valente
– Kimberly Chan	
– Dominic Labrie	
– Rita Jain	

LA RÉSOLUTION MODIFIÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Blais propose un amendement à la résolution modifiée et adoptée précédemment, en ajoutant certains éléments et demande le vote :

ATTENDU QUE le conseil appuie ces recommandations et demande que les changements suivants à court terme soient effectués :

Inclure les recommandations suivantes à court terme :

- *Ajouter un arrêt à trois voies au Carrefour de Gleneagle et la route 105*

160-23 (suite)

- *Ajouter un arrêt à trois voies au carrefour du chemin Scott et de la route 105 et bloquer les bretelles entre les deux chemins*

POUR :	CONTRE :
– Christopher Blais	– Enrico Valente
– Kimberly Chan	– Rita Jain
– Dominic Labrie	– Pierre Guénard

Tel que prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

LA MODIFICATION PROPOSÉE EST REJETÉE

Le Maire Pierre Guénard revient avec la proposition d'ajouter les éléments suivants à la résolution originale et demande le vote à nouveau :

ATTENDU QUE le conseil s'engage à assurer la sécurité de tous les usagers, et en particulier les usagers vulnérables, sur l'ensemble du réseau routier de la Municipalité de Chelsea;

- *… et uniformiser la vitesse à 50km/h de la route 105 entre Old Chelsea et la limite nord*

- *Demander au MTMD de réduire la vitesse à 50 km/h sur la route 105 entre Old Chelsea et le carrefour avec la route 105 et le boulevard Saint-Joseph*

POUR :	CONTRE :
– Enrico Valente	– Christopher Blais
– Rita Jain	– Kimberly Chan
– Dominic Labrie	

LA RÉSOLUTION MODIFIÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège à 22 h 10 et le reprend à 22 h 15.

* La conseillère Rita Jain quitte son siège à 22 h 20 et le reprend à 22 h 23.

161-23

ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie chapitre S_3.4*, est applicable au Québec;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été adopté par le ministre de la sécurité publique en date du 27 août 2010;

161-23 (suite)

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais fut révisé et approuvé le 4 octobre 2017 par le MSP et la MRC;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Chelsea a été adopté par la même occasion;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport d'activités fut préparé par le directeur du Service de sécurité incendie et distribué à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que sur la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, le conseil accepte le rapport d'activités 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1263-23 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHELSEA

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une session du conseil tenue le 4 avril 2023 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1263-23 – Règlement concernant l'établissement du comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 2 MAI 2023

163-23

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano	Pierre Guénard
Directrice générale et greffière-trésorière	Maire

SESSION EXTRAORDINAIRE – 16 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 16 mai 2023 à 18 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

164-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

165-23

EMBAUCHE DE MONSIEUR WILLIAM LEGAULT-LACASSE AU POSTE DE DIRECTEUR DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU QUE le 27 mars 2023, la Municipalité affichait un poste permanent de Directeur ou Directrice du greffe et affaires juridiques;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

165-23 (suite)

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur William Legault-Lacasse pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur William Legault-Lacasse soit embauché à titre Directeur du greffe et affaires juridiques à compter du 29 mai 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cadres avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

166-23

EMBAUCHE DE MADAME ITATI LUQUE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE le 24 avril 2023, la Municipalité affichait un poste permanent de préposé(e) à l'entretien ménager au service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Itati Luque pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des travaux publics et des infrastructures, Monsieur Frédéric Rioux, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Itati Luque soit embauchée à titre préposée à l'entretien ménager au service des travaux publics et des infrastructures à compter du 8 mai 2023 rémunérée selon la grille salariale des employé(e)s cols bleus avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 16 MAI 2023

167-23

CONFIRMATION DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES AU PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES À FARM POINT DE LA CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA EN VERTU DU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2023, un avis de motion a été donné, le projet de règlement numéro 1257-23 intitulé « Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec » a été présenté et déposé, et adopté par le biais de la résolution numéro 58-23;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2023, le projet de règlement numéro 1257-23;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2023, le règlement numéro 1257-23 intitulé « Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec » a été adopté par le biais de la résolution numéro 98-23;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer au projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point de la Corporation d'Habitation de Chelsea par le biais de son programme complémentaire, soit le règlement numéro 1257-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de confirmer les contributions municipales au projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point de la Corporation d'Habitation de Chelsea en vertu du programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec, suivant l'adoption du règlement numéro 1257-23, comme suit :

- QUE la Municipalité appuie le projet de la Corporation d'Habitation de Chelsea;

- QUE la Municipalité accepte de céder pour 1 $ environ deux (2) acres de terrain situé sur le terrain du centre communautaire de Farm Point;

167-23 (suite)

- QUE la Municipalité accepte de verser une contribution au montant de 30 000 $ par année pour une période débutant en 2013, et se terminant la dernière année de remboursement de l'hypothèque, période ne dépassant pas 38 ans;

- QUE le prochain versement soit effectué lorsque les travaux de construction de la résidence pour personnes âgées seront complétés;

- QUE la Municipalité accepte de verser une subvention équivalente au montant des taxes municipales (taxes foncières et taxes de services, excluant les frais de branchement pour le système de traitement des eaux usées) payées par la Corporation d'Habitation de Chelsea pour la résidence pour personnes âgées et ce, pour une période de 35 ans débutant dès la première année de taxation. À titre indicatif, pour l'année 2013, cette subvention représenterait environ 14 000 $;

- QUE la Municipalité accepte de subventionner 10% du supplément au loyer pendant les 5 premières années, et ce renouvelable, pour au moins 50 % des 12 unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente résolution revalide la subvention totale de 3 930 000 $ octroyée par l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, la Municipalité de Chelsea et la Société d'habitation du Québec dont les résolutions 102-21, 93-22 et 84-23 ont autorisé la signature, ainsi que la résolution 136-23.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

168-23

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PHASE 3 DU PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires à ceux du bâtiment de la phase 2 (Banque Nationale);

168-23 (suite)

ATTENDU QUE le traitement architecture du bâtiment proposé s'éloigne par contre de celui du bâtiment de la phase 1 (McDonald);

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment commercial proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

* À 18 h 26, le Maire Pierre Guénard ajourne la session pour tenir un huis clos avec tous les membres du conseil. La session reprend à 18 h 42.

La conseillère Rita Jain demande le vote pour RETIRER ce dossier suivant les discussions des membres du conseil :

POUR :	CONTRE :
– Rita Jain	– Kimberly Chan
– Dominic Labrie	– Cybèle Wilson
– Enrico Valente	– Christopher Blais

Tel que prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

LA DEMANDE DE RETRAIT EST REJETÉE

La conseillère Rita Jain demande le vote pour REPORTER ce dossier lors d'une prochaine session du conseil :

POUR :	CONTRE :
– Rita Jain	– Kimberly Chan
– Dominic Labrie	– Cybèle Wilson
– Enrico Valente	– Christopher Blais

Tel que prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

LA DEMANDE DE REPORT EST REJETÉE

168-23 (suite)

Le Maire Pierre Guénard demande le vote sur la résolution originale car selon les discussions, et suivant la recommandation non favorable du CCUDD, la proposition ne répond pas adéquatement à l'approche globale et aux critères suivants du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1218-22 :

- Bonifier le bâtiment de façon à mieux répondre aux critères spécifiques à l'architecture durable des bâtiments commerciaux;
- Démontrer comment les techniques de construction et l'emploi de matériaux spécifiques permettent de renforcer la performance énergétique et de diminuer significativement la consommation en électricité du bâtiment (4.4.2. critères spécifiques 5);
- Démontrer comment les techniques de construction et l'emploi de matériaux spécifiques permettent de diminuer significativement la consommation en eau du bâtiment (4.4.2 critères spécifiques 6);
- Démontrer comment le bâtiment est constitué de matériaux sains, écologiques (locaux et/ou recyclés), et durables, à la fois pour l'extérieur et l'intérieur du bâtiment (4.4.2 critères spécifiques 4);
- Améliorer les liens cyclables et piétonniers de façon à permettre des déplacements piétons et cyclables d'un établissement à un autre (et avec le chemin Cross Loop et la route 105) de façon sécuritaire;
- Étudier la possibilité d'utiliser un toit en pente, conformément aux critères spécifiques 10 de l'article 4.2.2 qui les favorisent;

POUR :	CONTRE :
– Rita Jain	– Kimberly Chan
– Dominic Labrie	– Cybèle Wilson
– Enrico Valente	– Christopher Blais
	– Pierre Guénard

LA RÉSOLUTION ORIGINALE EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

169-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1266-23 – RÈGLEMENT DE SUSPENSION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 le 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil a adopté les règlements numéro 1235-21 et 1246-22 afin de reporter l'entrée en vigueur du règlement numéro 1210-21 à l'an 2023;

169-23 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle n'a pas présentement les ressources humaines et matérielles requises pour traiter en même temps les demandes de permis de quais sur les terrains privés et les demandes de permis de quais sur des terrains municipaux déposés en vertu du règlement 1210-21;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit une mise en œuvre progressive du règlement 1210-21 qui s'échelonnera jusqu'en 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prioriser et compléter les inspections des quais privés situés sur des propriétés privées en 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité poursuivra avec l'inspection des quais privés situés sur des propriétés municipales en 2024 et qu'elle demande aux résidents propriétaires d'un quai privé sur un terrain municipal de patienter à l'an prochain avant de déposer une demande en vertu du règlement numéro 1210-21;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu deux sessions d'information en janvier 2023 afin d'informer les résidents de Chelsea de ces décisions;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite suspendre pour une période déterminée l'application du règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 jusqu'au 15 avril 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le « Règlement numéro 1266-23 – Règlement de suspension du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 16 MAI 2023

170-23

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-23 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 16, CHEMIN DOUGLAS, SITUÉ SUR LE LOT 4 121 367 AU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 6040-69-2527 – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connu comme le 16, chemin Douglas, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la construction d'un nouveau bâtiment pour une garderie;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1219-22 stipule à l'article 5.2.12 intitulé « Conditions de délivrance du permis de construction », au paragraphe 15, « Dans le cas d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment (…) situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et/ou de l'aqueduc sous responsabilité municipale, le permis de construction et tout nouveau certificat d'autorisation d'usage ne pourront être émis que si le nombre d'unités d'usage ne dépasse pas celui affecté audit bâtiment ou ladite propriété lors de la conception de ce service collectif et ses agrandissements subséquents »;

ATTENDU QUE le lot 4 121 367 est situé à l'intérieur du périmètre de desserte du service collectif de traitement des eaux usées et d'aqueduc sous responsabilité municipale, mais qu'aucune d'unité d'usage n'a été affecté à ladite propriété lors de la conception de ce service collectif ou de ses agrandissements subséquents et par conséquent, qu'aucun permis ou certificat d'autorisation d'usage ne pourrait être émis en conformité à l'article 5.2.12 du règlement numéro 1219-22;

ATTENDU QUE certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 pourraient également empêcher la construction et l'exploitation d'une garderie sur le lot 4 121 367;

ATTENDU QUE l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* stipule que « le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute règlementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi. (…) »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est en faveur de l'aménagement d'une nouvelle garderie sur le lot 4 121 367 pour répondre aux besoins de la communauté;

ATTENDU QUE le nombre d'unités d'usage requis pour exploiter ladite garderie est estimé à six unités, selon les plans préliminaires de constructions déposés dans le cadre dans la demande PIIA, ce qui représente un impact négligeable sur la capacité totale de traitement des usines d'assainissements du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite adopter un règlement en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* afin de permettre la délivrance d'un permis de construction et d'un certificat d'autorisation d'usage pour la construction et l'exploitation de cette garderie sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, aussi connue comme le 16, chemin Douglas;

170-23 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 2 mai 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Projet de règlement numéro 1265-23 – Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 16, chemin Douglas, situé sur le lot 4 121 367 au cadastre du Québec, matricule 6040-69-2527 – District électoral 2 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire propose d'ajouter certains éléments et conditions à la résolution, tels que décrits ci-après, et demande le vote :

- Conditionnel à la signature d'un protocole d'entente conformément aux règlements présentement en vigueur, et ce, uniquement pour ce projet;
- Que les études nécessaires soient réalisées;
- Que les unités d'assainissement servent à la garderie uniquement;
- Une période de vingt-quatre (24) mois est allouée pour la concrétisation de ce projet;

POUR :	CONTRE :
– Rita Jain	
– Dominic Labrie	
– Enrico Valente	
– Christopher Blais	
– Kimberly Chan	
– Cybèle Wilson	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171-23

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano	Pierre Guénard
Directrice générale et greffière-trésorière	Maire

5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Sommaire par service

	337 708.22 $
Administration Générale	47 568.35 $
COMMUNICATIONS	807.73 $
Entretien	88 928.51 $
Environnement et Urbanisme	10 191.39 $
Sécurité Publique	124 984.46 $
Travaux Publics et Infrastructure	609 923.35 $
Loisirs et Culture	5 550.99 $
Ressources Humaines	494.32 $
	1 226 157.32 $

◊
1,226,157.32 +
17,445.69 +
1,243,603.01 *+

Conciliation MasterCard - Mars 2023 + 17 445,69

1,243,603.01 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29282	2023-04-27	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2359981	Huile hydraulique \ Huile, graisse	02-390-00-633	-142.55 $	-142.55 $
29306	2023-04-14	LaFab sur Mill	LAFAB OCT23	Contribution culturelle - Fab sur Mill \ Contribution culturelle - Fab sur Mill	02-702-90-970	-11 250.00 $	-11 250.00 $
						-11 392.55 $	**-11 392.55 $**

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29272	2023-04-14	2696894 CANADA INC. (QUALITECH CONSTRUCTION)	4A	Retenue spéciale (jet sable sur béton) Rampe 2 CCFP \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-1 149.75 $	17 458.38 $
			4B	Libération retenue 10% construction ramps 2 CCFP \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	18 608.13 $	
29273	2023-04-14	2963-2072 Quebec Inc.	14251	Collecte matières résiduelles pour commerces - Février 2023 \ Collecte déchets pour commerces - Février 2023	02-451-10-446	231.39 $	582.06 $
				Collecte recyclage pour commerces - Février 2023	02-452-10-446	350.67 $	
29274	2023-04-14	4031202 - Prop-Air	103967	Nettoyage des conduits de ventilation de l'Hôtel de Ville \ Nettoyage des conduits de ventilation de l'Hôtel de Ville	02-130-00-522	3 891.90 $	3 891.90 $
29275	2023-04-14	ACTION ENVIRONNEMENT	2422	ICI on recycle \ ICI on recycle	02-470-00-453	1 251.79 $	1 251.79 $
29276	2023-04-14	ANGLOCOM INC	FC00011763	Traduction - Texte sur le site web \ Services techniques autres	02-141-01-459	145.33 $	231.56 $
			FC00011764	Demande de révision - Consultation Plan stratégique \ Services techniques autres	02-141-01-459	86.23 $	
29277	2023-04-14	AQUA DATA INC	21920	48 compteur d'eau \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-412-30-725	13 386.40 $	13 386.40 $
29278	2023-04-14	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	075964	Contrat opération et entretien des usines - Janvier à juin 2023 \ Opération usines EU Farm Point - Janvier à juin 2023	02-414-20-444	1 349.29 $	16 864.10 $
				Opération usines EU Centre-Village - Janvier à juin 2023	02-414-30-444	7 314.76 $	
				Opération usines EP Centre-Village - Janvier à juin 2023	02-412-30-444	8 200.05 $	
29279	2023-04-14	Attache Remorque Gatineau	258912 SOLDE	CAM123 - Pièce mécanique pour sableur \ CAM123 - Pièce mécanique pour sableur	02-330-03-525	804.97 $	804.97 $
29280	2023-04-14	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	160389	Contrat entretien CVCA 2023 \ Contrat entretien CVCA 2021	02-130-00-522	1 060.73 $	5 303.63 $
				Contrat entretien CVCA 2021	02-220-00-522	530.36 $	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-320-00-522	530.36 $	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-412-30-522	265.18 $	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-413-30-522	265.18 $	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-414-30-522	265.18 $	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-701-20-522	265.18 $	
				Contrat entretien CVCA 2021	02-701-27-522	2 121.46 $	
29281	2023-04-14	BIOGRADE	4403	BROSSES ET MANCHES - LAVAGE DE VÉHICULES \ BROSSES ET MANCHES - LAVAGE VÉHICULES	02-220-00-660	214.49 $	214.49 $
29282	2023-04-14	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2359981	Huile hydraulique \ Huile, graisse	02-390-00-633	142.55 $	142.55 $
29283	2023-04-14	Boivin Gauvin Inc.	FC20012938	BOTTES SPÉCIALES - ' \ BOTTES SPECIALES -	02-220-00-650	960.04 $	2 650.17 $
			FC20012623	ACHAT DE MOUSSE CLASSE A, B, C ET D \ ACHAT DE MOUSSE CLASSES A, B, C, D	02-220-00-690	1 690.13 $	
29284	2023-04-14	BRODEUR FRENETTE S.A. INC.	F-23-037	Honoraire prof - Rédaxction règlement usage conditionnels \ Révision plan urbanisme / REG concordance	02-610-01-419	3 848.79 $	3 848.79 $
29285	2023-04-14	Camp Fortune	1660	Signaleurs - Période hivernale 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 384.47 $	2 384.47 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29286	2023-04-14	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000232150	Location de véhicule incendie - Janvier 2023 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	3 174.14 $	1 315.26 $
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 777.97 $	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 777.92 $	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	3 385.21 $	
			A000230351	Crédit; location véhicule incendie - Juillet 2022 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	-2 777.97 $	
			A000230222	Crédit; location véhicule incendie - AOUT 2022 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	-2 777.97 $	
			A000230352	Crédit; location véhicule incendie - Septembre 2022 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	-2 777.97 $	
			A000230223	Crédit; location véhicule incendie - Octobre 2022 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	-2 466.07 $	
29287	2023-04-14	CEP Forensique	BE-032208	Honoraires pour analyse problème H2S \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-414-30-411	1 194.36 $	2 894.15 $
			BE-024842	Honoraires pour analyse problème H2S \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-414-30-411	1 699.79 $	
29288	2023-04-14	CMP MAYER INC (L'ARSENAL)	117605	BOYAUX BGH \ BOYAUX BGH	02-220-00-725	1 264.73 $	1 350.10 $
				TRANSPORT	02-220-00-322	85.37 $	
29289	2023-04-14	Construction DJL, Agence Wakefield	18007434	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	641.56 $	1 494.13 $
			18007420	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	852.57 $	
29290	2023-04-14	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1161295	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2023 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2023	02-220-00-517	77.72 $	273.40 $
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2023	02-130-00-517	116.58 $	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	39.55 $	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	39.55 $	
29291	2023-04-14	Evolutel Telecommunications Inc.	11608	Appel de service - D. Chamberland \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	57.49 $	57.49 $
29292	2023-04-14	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	MARS 2023	Frais de gestion Centre Meredith - Mars 2023 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-158 835.22 $	155 659.04 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 754.30 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-9 485.01 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	173 074.53 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	158 835.22 $	
			15% HYDRO 03	15% Hydro mars 2023 - Centre Meredith \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 176.18 $	
29293	2023-04-14	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	664584	Commande 21 mars 2023 \ Finance	02-130-00-726	166.35 $	1 435.93 $
			651758	Commande 21 mars 2023 \ Bibliotheque	02-702-30-670	105.14 $	
				Direction Générale	02-120-00-670	8.95 $	
				Direction Générale	02-130-00-670	8.95 $	
			656396	Commande 21 mars 2023 \ Direction générale	02-120-00-670	25.85 $	
			640330	Commande du 14 mars 2023 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	153.34 $	

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			634196	TABLEAU BLANC - SALLE DE FORMATION \ TABLEAU BLANC - SALLE DE FORMATION	02-220-00-670	252.93 $	
			634195	LAMES POUR X-ACTO \ LAMES X-ACTO	02-220-00-670	5.74 $	
			664644	Papier 8 1/2 X11 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	252.72 $	
			649268	CARTOUCHES ENCRE ET STYLOS \ CARTOUCHE D'ENCRE ET STYLOS	02-220-00-670	114.81 $	
			675753	Chemises légales diverses \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	341.15 $	
29294	2023-04-14	GARAGE P. VENNE INC	29984	Achat camion 2023 Ford F150 1/2 tonne SSI \ Achat camion 2023 Ford F150 1/2 tonne SSI	23-030-00-724	111 801.69 $	111 801.69 $
				Écriture 23-810-00-000/2023 Ford F150 SSI	23-810-00-000	-102 089.85 $	
				Écriture 59-131-00-000/2023 Ford F150 SSI	59-131-00-000	102 089.85 $	
29295	2023-04-14	GESTION K CPA INC	1305	Honoraires - Mars 2023 \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	882.44 $	882.44 $
29296	2023-04-14	GLS	31204304	Frais envoi de colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	24.24 $	24.24 $
29297	2023-04-14	GMS SECURITE INC	258374	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	344.93 $	5 242.92 $
			259193	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	344.93 $	
			259192	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	427.71 $	
			259191	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	344.93 $	
			259237	Surveillance alarme - Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	344.93 $	
			259236	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	344.93 $	
			259234	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	427.71 $	
			259233	Surveillance alarme - Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	427.71 $	
			259339	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	427.71 $	
			259338	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	344.93 $	
			259337	Surveillance alarme - Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	344.93 $	
			259336	Surveillance alarme - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	427.71 $	
			259235	Surveillance alarme - Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	344.93 $	
			259335	Surveillance alarme \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-390-00-522	344.93 $	
29298	2023-04-14	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL06960	INSTALLATION RADIO NOUVEAU 131 \ INSTALLATION RADIO NOUVEAU 131	02-220-01-339	789.20 $	789.20 $
29299	2023-04-14	H2LAB INC	89748	programme H2O puits \ CRÉDIT; Program H2O puits	02-470-00-452	-241.45 $	1 298.19 $
			89517	programme H2O puits \ programme H2O puits	02-470-00-452	1 539.64 $	
29300	2023-04-14	INTER OUTAOUAIS	309461G	CAM134 - Miroir \ CAM134 - Miroir	02-330-03-525	1 062.36 $	1 062.36 $
29301	2023-04-14	JRT AUTOMATISATION INC.	392204	Appel de service - Problème eau potable \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	344.93 $	344.93 $
29302	2023-04-14	KARMADHARMA CREATIVE STRATEGY	01613	Avenant 1 - Promotion sondage Planification stratégique \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	259.90 $	8 308.15 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-18.40 $	

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Honoraires prof. autres	02-130-00-419	18.40 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-22.94 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	11.47 $	
				Honoraires prof. autres	02-130-00-419	11.47 $	
			01638	Solde contrat - Services professionnels - Plan stratégique \ Solde contrat - Services professionnels - Plan stratégique	02-130-00-419	8 048.25 $	
29303	2023-04-14	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9009232796	Copies - Mars 2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	160.70 $	1 412.76 $
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	10.83 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	25.70 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	1.66 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	9.53 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	57.25 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	66.32 $	
			9009173288	Copies - Février 2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	514.19 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	20.02 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	47.52 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	3.12 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	17.27 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	105.81 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	123.07 $	
			9009244306	Copies 1/04 au 30/06/2023 (fax réception) \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	32.90 $	
			9009232720	Copies imprimante TP - 01/01 au 31/03/2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	108.43 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	108.44 $	
29304	2023-04-14	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	212169	ENTRETIEN SEMI-ANNUEL - COMPRESSEUR \ ENTRETIEN SEMI-ANNUEL - COMPRESSEUR	02-220-00-526	1 992.75 $	1 992.75 $
29305	2023-04-14	Laboratoire Micro B	15054	Analyse d'eau (#103689) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 $	61.52 $
29306	2023-04-14	LaFab sur Mill	LAFAB OCT23	Contribution culturelle - Fab sur Mill \ Contribution culturelle - Fab sur Mill	02-702-90-970	11 250.00 $	11 250.00 $
29307	2023-04-14	LAFARGE CANADA INC.	717601753	MG112 - 200 tonnes - Garage municipal \ MG112 - 200 tonnes - Garage municipal	02-320-00-621	629.40 $	629.40 $
29308	2023-04-14	Lauriault Electrique	5028	Travaux électrique - garage municipal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	255.82 $	255.82 $
29309	2023-04-14	LES ENTRETIENS ST-AMOUR	229	Service rendus - aide commis TP \ Autres services - Services d'agence	02-330-00-499	2 685.82 $	2 685.82 $
29310	2023-04-14	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	475520	Pièce de rechange - Usine EP \ Pièces de rechange - Usine EP	02-412-30-522	689.62 $	689.62 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29311	2023-04-14	LOCATION SAUVAGEAU	M309122-02	Contrat location 3 véhicules 2023 \ Contrat location véhicule 2023 infrastructures - 11 mois	02-390-00-515	1 135.95 $	1 135.95 $
29312	2023-04-14	MADAME ANNIE ROUSSEAU	TAI CHI Printem	Cours de Tai-Chi - session de printemps \ Services techniques autre - Loisirs et culture	02-701-20-447	300.00 $	300.00 $
29313	2023-04-14	MAZOUT G. BELANGER INC.	01592548	Diesel 600.9L \ Diesel	02-220-02-631	35.61 $	1 010.70 $
				Diesel	02-320-02-631	442.39 $	
				Diesel	02-330-02-631	472.88 $	
				Diesel	02-390-02-631	59.82 $	
29314	2023-04-14	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	4068	Publication constructo - Travaux mise à niveau usine EU \ Infrastructures - Hygiene du milieu (eaux usées)	23-050-00-721	383.91 $	383.91 $
29315	2023-04-14	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	2759360	Publication A.O. MG-20B \ Publicité et information - journaux et revues	02-320-00-341	14.36 $	14.36 $
29316	2023-04-14	MÉLANIE LACROIX	REMB 31/03/23	Remboursemen achat articles de quincaillerie + article de bureau \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	49.40 $	84.62 $
				Articles de quincaillerie	02-470-00-641	35.22 $	
29317	2023-04-14	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	756444	Appel de service - portable Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	185.39 $	27 645.98 $
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-701-10-670	109.23 $	
			756457	Achat portable travaux publics \ Achat portable travaux publics	23-040-00-726	7 266.42 $	
				Écriture 03-310-03-000/Achat portable travaux publics	03-310-03-000	6 635.21 $	
				Écriture 23-610-00-000/Achat portable travaux publics	23-610-00-000	-6 635.21 $	
			756520	Service back-up en ligne \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	5 449.13 $	
			756345	Support informatique - janvier à mars 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	3 658.96 $	
			756346	Support informatique - Avirl 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756347	Suppoet informatique - Mai 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756348	Support informatique - Juin 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756349	Support informatique - Juillet 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756350	Support informatique - Août 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756351	Support informatique - Septembre 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756352	Support informatique -Octobre 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756353	Support informatique - Novembre 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
			756354	Support informatique - Décembre 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 $	
29318	2023-04-14	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEME	REMB PPASEP 2	Trop reçu - subvention PPASEP \ Revenus reportés - autres	55-169-10-000	3 428.58 $	3 428.58 $
29319	2023-04-14	MRC des Collines de l'Outaouais	2023-000080	CARRA (P3 et P4) \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	781.41 $	1 136.10 $
			2023-000084	CARRA (P5 et P6) \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	354.69 $	

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2023-04-04
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2023-05-02

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29320	2023-04-14	Paul St-Louis	PS avr-21	Service accompagnement : \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	700.00 $	700.00 $
29321	2023-04-14	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	4425	Douille \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	3.54 $	3.54 $
29322	2023-04-14	Pièces de camions JMC	060935	CAM130; Wing light \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	426.50 $	587.59 $
			060994	CAM122; leveling valve + linkage \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	161.09 $	
29323	2023-04-14	Portes Interprovincial Inc.	29926	Coupe froid - weather strip \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	71.28 $	413.30 $
			29639	SOLIDIFIER, REMPLACER 2 PENTURES - CASERNE 1 \ SOLIDIER, REMPLACER 2 PENTURES - CASERNE 1	02-220-00-522	342.02 $	
29324	2023-04-14	Pyromatech	L31511	Entretien extincteur - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	257.54 $	405.87 $
			L31512	Entretien extincteur - LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	148.33 $	
29325	2023-04-14	REVENU QUEBEC	7437881	RRQ et RQAP à payer 2021 \ Régie des rentes à payer	55-138-51-000	103.19 $	238.27 $
				R.q.a.p. à payer	55-138-53-000	135.08 $	
29326	2023-04-14	Riobec Securite Inc.	365012	Gants et lunettes de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	78.18 $	469.43 $
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	78.18 $	
			364721	Plles + Combinaison : \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	40.85 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	35.64 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	35.65 $	
			364541	Bottes - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	200.93 $	
29327	2023-04-14	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201175201	Adhésif + graisse lithium \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	20.09 $	47.08 $
			201175283	Grattoir pour vitre + Bouche-pore \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	11.48 $	
			201175263	Couplage compression LCCHOL \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	15.51 $	
29328	2023-04-14	SANDRA FRANKE	CHIEN 19 à 22	Remboursement licenses de chien 2019-2020-2021-2022 \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	100.00 $	100.00 $
29329	2023-04-14	SANI-TEC	210312	Articles ménagers (Janv - Sept) \ Articles ménagers (Janv - Sept)	02-390-00-660	1 096.35 $	1 096.35 $
29330	2023-04-14	SANIVAC OUTAOUAIS	0000785471	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 $	344.92 $
			0000785470	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 $	
29331	2023-04-14	SEL WINDSOR LTEE	5300641799	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	3 950.95 $	11 991.55 $
			5300642018	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	8 040.60 $	
29332	2023-04-14	Services de sécurité ADT CANADA INC.	31888084	Télésurveillance 28/04 au 27/07/2023 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	79.16 $	79.16 $
29333	2023-04-14	SIMON GAUTHIER	D2020-00833	Remboursement cautionnement : \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	7 000.00 $	7 000.00 $
29334	2023-04-14	Ssq - Groupe Financier	942139	Assurance collective - AVRIL 2023 \ Assurance collective a payer	55-138-12-000	49.84 $	17 126.58 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	428.14 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	764.21 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	335.91 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	189.54 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	393.38 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	2 924.78 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 832.56 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	261.95 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	149.44 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	990.24 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	590.50 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	300.62 $	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 915.47 $	
29335	2023-04-14	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Février 2023	Cotisation syndicale - Février 2023 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 134.51 $	4 134.51 $
29336	2023-04-14	Talbot Maryse	2023-03-31	Conception pour réseau sociaux - Plan Stratégique \ Services techniques autres	02-141-01-459	134.14 $	134.14 $
29337	2023-04-14	Tetra Tech qi inc	60800938	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	15 958.53 $	15 958.53 $
29338	2023-04-14	VAPOREL EAU PURE	87737	Bouteilles d'eau - Loisirs \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-701-10-610	64.00 $	264.30 $
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-701-10-610	1.15 $	
			87738	Bouteilles d'eau - pompier \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	110.00 $	
			87736	Bouteilles d'eau - Garage municpal \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	44.00 $	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	44.00 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 $	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	0.57 $	
29339	2023-04-14	WESLEY ROBB & FABIENNE HICK	CHIEN 20-21-22	Remboursement licenses de chien 2020-2021-2022 \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	75.00 $	75.00 $
29340	2023-04-14	Wurth Canada Limited	25307011	Disque à lamelle + nettoyant pour freins \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	253.95 $	253.95 $
29341	2023-04-19	2963-2072 Quebec Inc.	MAI 2023	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à juillet 2023 \ Contrat collecte ordures - Janvier à juillet 2023	02-451-10-446	22 583.96 $	64 376.42 $
				Contrat collecte recyclage - Janvier à juillet 2023	02-452-10-446	18 587.63 $	
				Contrat collecte compostage - Janvier à juillet 2023	02-452-35-446	20 695.50 $	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à juillet 2023	02-452-90-446	2 509.33 $	
29342	2023-04-19	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	MAI 2023	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2022-2023/Fév. à nov. 2023 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	10 124.42 $	10 124.42 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29343	2023-04-19	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0090014	Crédit réf. facture 0089839; Retour de pièces CAM119 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-1 357.31 $	1 429.44 $
			0090742	CAM119, 127, 137 Sabot reversible et courrioie \ Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	198.29 $	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	164.56 $	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	164.56 $	
			0090743	cam122; Ensemble bras poussée \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	367.66 $	
			0090979	CAM130; Capteur pour bas niveau d'eau pour citerne \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	450.55 $	
			0090897	CAM119,122,127,130 - Treuils \ CAM119,122,127,130 - Treuils	02-330-03-525	238.28 $	
				CAM119,122,127,130 - Treuils	02-330-03-525	238.28 $	
				CAM119,122,127,130 - Treuils	02-330-03-525	238.28 $	
				CAM119,122,127,130 - Treuils	02-330-03-525	238.29 $	
			0090376	CAM119; Solenoid rond \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	488.00 $	
29344	2023-04-19	AMÉLIE GARIÉPY	Déplacement MU	Déplacement durant mesure d'urgence \ Frais de deplacement du personnel	02-230-00-310	7.71 $	7.71 $
29345	2023-04-19	ASSOCIATION DES BIBLIO PUBLIQUES DU QUEBEC	6843	Biblio-Jeux - Cotisation base + par habitant \ Biblio-Jeux - Cotisation base + par habitant	02-702-30-494	230.62 $	230.62 $
29346	2023-04-19	Association des gestionnaires en Securite Incendie Du Québec	60059	INSCRIPTION AU CONGRÈS 2023 - 2023 - \ INSCRIPTION AU CONGRÈS	02-220-00-494	833.57 $	833.57 $
29347	2023-04-19	Batterie Expert Outaouais G.	230328-10	PILES APRIA \ PILES POUR APRIA	02-220-00-641	104.31 $	104.31 $
29348	2023-04-19	Bionest	SV364433	Analyse des échantillons Bionest \ Analyse des échantillons Bionest	02-470-01-452	459.13 $	459.13 $
29349	2023-04-19	Construction DJL, Agence Wakefield	18008234	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	1 043.60 $	1 659.49 $
			18009307	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	615.89 $	
29350	2023-04-19	DEREK CLAIROUX	REPAS AVR DC	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	10.15 $	10.15 $
29351	2023-04-19	DEREK KIDDER	REPAS AVR DK	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	14.96 $	14.96 $
29352	2023-04-19	Douglas Morrison Ltee	7627	Graisse + diesel pour pavage chaud \ Huile, graisse	02-330-00-633	299.58 $	299.58 $
29353	2023-04-19	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	00481205	Contrat annuel d'extermination 2023 - Divers bâtiments municipaux \ Caserne #1	02-220-00-522	137.97 $	648.47 $
			00481204	Contrat annuel d'extermination 2023 - Divers bâtiments municipaux \ Hôtel de Ville	02-130-00-522	137.97 $	
			00481201	Contrat annuel d'extermination 2023 - Divers bâtiments municipaux \ Garage municipal	02-320-00-522	114.98 $	
			00481203	Contrat annuel d'extermination 2023 - Divers bâtiments municipaux \ Garage entretien	02-390-00-522	101.18 $	
			00481202	Contrat annuel d'extermination 2023 - Divers bâtiments municipaux \ Caserne #3	02-220-00-522	156.37 $	
29354	2023-04-19	FRED WERREL	REPAS AVR FW	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	17.33 $	17.33 $
29355	2023-04-19	GLS	31403836	Frais d'evoi de colis \ Fret et messagerie	02-390-00-322	8.03 $	8.03 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29356	2023-04-19	H2LAB INC	90429	programme H2O puits \ programme H2O puits	02-470-00-452	808.22 $	808.22 $
29357	2023-04-19	INSTITUT DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIE DU QUÉBEC	OUTA221-23	FRAIS INSCRIPTION - RAC - \ FRAIS INSCRIPTION - RAC -	02-220-00-454	735.75 $	1 473.39 $
			OUTA221-11	FRAIS INSCRIPTION - RAC - \ FRAIS INSCRIPTION - RAC -	02-220-00-454	737.64 $	
29358	2023-04-19	JRT AUTOMATISATION INC.	392454	Remplacement sondes de niveau - Eau potable \ Remplacement sondes de niveau - Eau potable	02-412-30-522	904.71 $	904.71 $
29359	2023-04-19	Laboratoire Micro B	14567	Analyse d'eau (#103246) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 $	61.52 $
29360	2023-04-19	LAFARGE CANADA INC.	717667983	MG112 - 200 tonnes - Garage municipal \ MG112 - 200 tonnes - Garage municipal	02-320-00-621	398.65 $	398.65 $
29361	2023-04-19	Lauriault Electrique	5016	Appels de service - Réparation du disjoncteur du résevoir à eau CM \ Appels de service - Réparation du disjoncteur du résevoir CM	02-701-27-522	2 544.11 $	3 306.11 $
			4987	Entretien des luminaires - Divers bâtiments municipaux \ Usine d'épuration	02-414-30-522	231.04 $	
				Garage municipal	02-320-00-522	71.86 $	
				Caserne #1	02-220-00-522	349.87 $	
				Centre Meredith	02-701-27-522	109.23 $	
29362	2023-04-19	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	MAI 2023	Loyer location bureau loisirs \ Location bureau loisirs	02-701-10-511	919.80 $	919.80 $
29363	2023-04-19	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1778775	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	748.44 $	748.44 $
29364	2023-04-19	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	701066	Nettoyant multi usage \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	12.17 $	92.93 $
			700427	Chaine attelage - CrossLoop \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	80.76 $	
29365	2023-04-19	MAZOUT G. BELANGER INC.	01596546	Diesel 1600.1L \ Diesel	02-220-02-631	94.70 $	19 611.09 $
				Diesel	02-320-02-631	1 176.80 $	
				Diesel	02-330-02-631	1 257.90 $	
				Diesel	02-390-02-631	159.15 $	
			01597834	Essence 2158.8L \ Essence	02-220-01-631	209.40 $	
				Essence	02-320-01-631	650.51 $	
				Essence	02-330-01-631	1 020.09 $	
				Essence	02-390-01-631	1 553.07 $	
				Essence	02-490-01-631	16.84 $	
				Essence	02-610-01-631	24.16 $	
				Essence	02-470-01-631	26.66 $	
			01602882	Essence 2102.8L \ Essence	02-220-01-631	213.86 $	
				Essence	02-320-01-631	664.40 $	

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-330-01-631	1 041.92 $	
				Essence	02-390-01-631	1 586.26 $	
				Essence	02-490-01-631	17.20 $	
				Essence	02-610-01-631	24.67 $	
				Essence	02-470-01-631	27.22 $	
			01602881	Diesel 3273.6L \ Diesel	02-220-02-631	186.50 $	
				Diesel	02-320-02-631	2 316.95 $	
				Diesel	02-330-02-631	2 476.65 $	
				Diesel	02-390-02-631	313.34 $	
			01600442	Diesel 2880.1L \ Diesel	02-220-02-631	160.41 $	
				Diesel	02-320-02-631	1 992.79 $	
				Diesel	02-330-02-631	2 130.14 $	
				Diesel	02-390-02-631	269.50 $	
29366	2023-04-19	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	756670	réparation portable réparation portable	02-610-00-726	635.81 $	635.81 $
29367	2023-04-19	Ottawa Wear Part	645	Lames \ 5/8" x 8" x 11" BACKER BLD	02-330-04-525	678.00 $	984.17 $
				3/4" x 8" x 10" WING BLADE	02-330-04-525	306.17 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-69.67 $	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	69.67 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-86.88 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	43.44 $	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	43.44 $	
29368	2023-04-19	PARAGRAPHE	221579	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	48.29 $	214.06 $
			221578	Livres ang \ livres ang	02-702-30-729	91.23 $	
			221508	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	74.54 $	
29369	2023-04-19	PHILIPPE SYLVESTRE	REPAS AVR PS	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	10.17 $	10.17 $
29370	2023-04-19	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	6752	Absorbant d'huile \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	118.93 $	199.11 $
			6424	Cartouche respiratoir + vapor cartridge \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	80.18 $	
29371	2023-04-19	Pièces de camions JMC	061252	CAM134; Garde-boue + support \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	201.97 $	201.97 $
29372	2023-04-19	Portes Interprovincial Inc.	29962	Support F - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	40.24 $	40.24 $
29373	2023-04-19	REGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES	MAI 2023 2e	Quote-part Transcollines - 2e versement \ Contibutions organismes-TransColline + Adapté	02-370-01-970	79 623.17 $	79 623.17 $
29374	2023-04-19	Riobec Securite Inc.	365116	Protecteur d'ouie + Visière forestière mesh \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	61.36 $	122.71 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	61.35 $	
29375	2023-04-19	RPGL AVOCATS BARRISTERS	23565	Frais juridiques - dossier 100097-41141226 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-20-412	992.89 $	992.89 $
29376	2023-04-19	SEL WINDSOR LTEE	5300642268	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	7 685.28 $	7 685.28 $
29377	2023-04-19	Spca de L'Outaouais	MAI 2023	Contrat pour contrôle animalier 2023 \ Contrat pour contrôle animalier 2023	02-290-05-459	2 713.31 $	2 713.31 $
29378	2023-04-19	TROY CHAMBERLIN	REPAS AVR TC	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	16.86 $	16.86 $
29380	2023-04-27	12165520 CANADA INC	D2023-00250	Cautionnement; \ Dépôt - Démolition - 300 $	55-136-45-000	5 000.00 $	5 000.00 $
29381	2023-04-27	4192338 CANADA INC (ASCENSEUR REGIONAL)	474366	Appel de service - ascenseur Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	632.36 $	632.36 $
29382	2023-04-27	6735258 CANADA INC	D2021-01246	Cautionnement; . Dépôt - Démolition - 300 $	55-136-45-000	5 000.00 $	5 000.00 $
29383	2023-04-27	Aerzen Canada	SEPU-23-009197	Vérification et entretien des soufflantes - Centre Village + Farm Point EU \ Vérification et entretien des soufflantes - Centre Village	02-415-30-522	2 709.31 $	5 071.55 $
				Vérification et entretien des soufflantes - Farm Point	02-415-20-522	2 362.24 $	
29384	2023-04-27	BALAIS NOMAD INC.	BN05966	Brosses pour le balai mécanique \ Brosses pour le balai mécanique	02-320-05-525	2 744.25 $	2 744.25 $
29385	2023-04-27	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0292186 01	Huile hydraulique pour tracteur Multihog \ Huile, graisse	02-390-00-633	71.27 $	162.24 $
			02992434 01	BALAI; Pièces diverses (adapteurs) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	90.97 $	
29386	2023-04-27	Bouquinart	105637	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	510.56 $	934.03 $
			105639	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	423.47 $	
29387	2023-04-27	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86935	Télécom usine - mars 2023 \ Communication - Téléphonie	02-412-30-331	396.69 $	396.69 $
29388	2023-04-27	Clermont Leonie	3039	Frais de graphiste nettoyage communautaire \ Frais graphiste nettoyage communautaire	02-701-70-341	663.99 $	663.99 $
29389	2023-04-27	CONSTRUCTION CHARTRAND	7597	Réparation d'une pompe - Usine d'eau potable \ Réparation d'une pompe - Usine d'eau potable	02-412-30-522	3 138.82 $	5 349.22 $
			7598	Réparation d'une pompe - Usine d'eau potable \ Réparation d'une pompe - Usine d'eau potable	02-412-30-522	2 210.40 $	
29390	2023-04-27	Construction DJL, Agence Wakefield	18012011	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	1 445.65 $	3 028.17 $
			18007423	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	1 006.54 $	
			18011940	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	575.98 $	
29391	2023-04-27	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3034312	Remplissage bonbonnes de gazes \ Oxygène, propane, acétylène.	02-320-01-639	344.93 $	689.86 $
				Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	344.93 $	
29392	2023-04-27	DESNOYERS LAROCHE NOTAIRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES S.P.A.	22F04660362-1	Frais juridiques - cession de lot Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	1 527.45 $	1 527.45 $
29393	2023-04-27	DHC Avocats	193574	Frais juridiques période se terminant le 31 mars 2023 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	2 026.62 $	2 026.62 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29394	2023-04-27	DUPONT & DUPONT FORD	BE24842	CAM132; alignement de roue + désaisir tie-rod \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	301.14 $	301.14 $
29395	2023-04-27	ED BRUNET ET ASSOCIÉS	D2015-00477	Cautionnement; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	1 000.00 $	1 000.00 $
29396	2023-04-27	EXO CONSTRUCTION	D2020-00597	Cautionnrmrnt; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	2 000.00 $
29397	2023-04-27	EXO CONSTRUCTION	D2019-00855	Cautionnement; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	10 110.00 $
			D2021-00462	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 055.00 $	
			D2021-00234	Cautionnement; Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 055.00 $	
			D2019-00030	Cautionnement; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	
			D2019-00775	Cautionnement; Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	
29398	2023-04-27	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	602517	Étiquettes \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	74.72 $	74.72 $
29399	2023-04-27	Francis Canada Truck Center Inc.	X100330391:02	CAM122; régulateur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	179.77 $	431.70 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-12.72 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	12.72 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-15.87 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.94 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.93 $	
			X100330391:01	CAM122; Pièces mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	251.93 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-17.84 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	17.84 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-22.24 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	11.12 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.12 $	
29400	2023-04-27	FRANCOIS DAIGNAULT	D2021-01283	Cautionnement; Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	625.00 $	625.00 $
29401	2023-04-27	Futech Hitech Inc.	FC80072025	Appel de service - Drive usine eau usée \ Appel de service - Drive usine eau usée	02-414-30-522	2 791.13 $	2 791.13 $
29402	2023-04-27	INTER OUTAOUAIS	309993G	CAM103; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	190.21 $	190.21 $
29403	2023-04-27	ISOLATION POLYMAX	1237	Isolation des réservoirs - Usine d'eau potable \ Isolation des réservoirs - Usine d'eau potable	02-412-30-522	4 144.85 $	4 144.85 $
29404	2023-04-27	JAMES DAVID ABRAHAM		Remboursement TPAV d'avance \ Taxes perçues	55-161-00-000	1 129.20 $	1 129.20 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29405	2023-04-27	Joey Connolly	07517	Pantalons \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	75.84 $	151.68 $
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	75.84 $	
29406	2023-04-27	Laboratoire Micro B	15053	Analyse THM (#103688) \ Services techniques	02-412-30-444	117.28 $	240.32 $
			14955	Analyse chimique (#103600) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 $	
			15064	Analyse chimique (#103710) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 $	
29407	2023-04-27	LOCATION BATTLEFIELD	340026457	Clés pour génératrice \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	32.38 $	32.38 $
29408	2023-04-27	Location Lou-Pro Inc.	202004	Huile + acessoire pour scie à chaine \ Huile, graisse	02-330-00-633	45.88 $	171.95 $
				Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	126.07 $	
29409	2023-04-27	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	702933	Quincaillerie service entretien (agrafes) \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	11.49 $	64.36 $
			702057	Quincaillerie et outils pour service entretien \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	29.89 $	
				Petits outils	02-390-00-643	22.98 $	
29410	2023-04-27	MAZOUT G. BELANGER INC.	01604375	Diesel 1211.5L \ Diesel	02-220-02-631	67.84 $	1 925.57 $
				Diesel	02-320-02-631	842.82 $	
				Diesel	02-330-02-631	900.92 $	
				Diesel	02-390-02-631	113.99 $	
29411	2023-04-27	PARAGRAPHE	221652	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	26.20 $	26.20 $
29412	2023-04-27	PATRICK PORLIER	D2022-00305	Cautionnement;) \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	515.00 $	515.00 $
29413	2023-04-27	PIÈCE COURCHESNE	932-752630	CAM126; Pièces mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	469.85 $	863.63 $
			932-753882	Dépôt de moulage; pièces mécaniques réf facture 932-752630 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	-123.76 $	
			932-753883	CAM132; Plèce mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	517.54 $	
29414	2023-04-27	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	10959	SUDD2; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-470-03-525	76.60 $	188.42 $
			12407	CAM121; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.37 $	
			11266	CAM132; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	79.45 $	
29415	2023-04-27	Pièces de camions JMC	061256	CAM126; Alarme de recul \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	31.99 $	253.99 $
			061445	CAM127; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	222.00 $	
29416	2023-04-27	PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	7485791833	Peinture pour caserne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	228.54 $	456.50 $
			7485785412	Peinture pour caserne 1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	227.96 $	
29417	2023-04-27	Riobec Securite Inc.	365685	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	85.18 $	295.68 $
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	85.20 $	

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			365522	Chandail manches courtes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	33.61 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	33.62 $	
			365524	Vestes de signalisation \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	29.04 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	29.03 $	
29418	2023-04-27	Robert Erwin Transport Inc.	23687	Entreposage annuel des matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 $	344.93 $
29419	2023-04-27	SARA ROBICHAUD	D2020-00859	Cautionnement; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	2 000.00 $
29420	2023-04-27	SILVA CONSTRUCTION	D2021-00523	Cautionnement; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 055.00 $	2 055.00 $
29421	2023-04-27	SOLICO CONSTRUCTION	D2020-01151	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	6 055.00 $
			D2020-01089	Cautionnement; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	
			D2022-00044	Cautionnement; \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 055.00 $	
29422	2023-04-27	Spca de L'Outaouais	478376	Enlèvememnt carcasse de chevreuil \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	500.00 $	500.00 $
29423	2023-04-27	TD CANADA TRUST BANK		Remboursement TPAV \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	571.49 $	571.49 $
29424	2023-04-27	TOROMONT CAT	E4998101	Achat d'une excavatrice sur roues avec équiements \ Achat de l'excavatrice sur roues	23-040-00-724	434 435.36 $	434 435.36 $
			E4934401	IN/OUT En attente de facture corrigé - Achat de pelle \ Véhicules - Transport	23-040-00-724	505 987.73 $	
			E49344011	IN/OUT En attente de facture corrigé - Achat de pelle \ Véhicules - Transport	23-040-00-724	-505 987.73 $	
29425	2023-04-27	Union des Municipalites du Quebec	166504	Conseil + assistance juridique - services juridiques \ Honoraires prof. -	02-130-00-412	524.64 $	524.64 $
29426	2023-04-27	UNIVAR CANADA LTD	51048356	55 sacs - Bicarbonate de sodium - EP \ 55 sacs - Bicarbonate de sodium - EP	02-412-30-635	3 052.62 $	3 052.62 $
29427	2023-04-27	VALERIE LAFORCE	D2021-01009	Cautionnement; \ Dépôt Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	515.00 $	515.00 $
29428	2023-04-27	Ville de Gatineau	78215	Frais analyse de laboratoire - Février 2023 FP \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	257.77 $	1 328.02 $
			78059	Frais analyse de laboratoire - Janvier 2023 FP \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	257.77 $	
			78056	Frais analyse de laboratoire - Janvier 2023 CV \ Services techniques	02-412-30-444	38.81 $	
			78057	Frais analyse de laboratoire - Janvier 2023 CV \ Services techniques	02-412-30-444	353.15 $	
			078058	Frais analyse de laboratoire - janvier 2023 CV \ Services techniques	02-414-30-444	420.52 $	
29429	2023-04-27	VIPOND FIRE PROTECTION	325976	Entretien annuel du système incendie/gicleurs + inspections spéciales \ Entretien annuel du système incendie/gicleurs	02-701-27-522	689.85 $	689.85 $
29430	2023-05-01	GILBERT WHITEDUCK	Versement #1	Événement - First learning Circle \ Services de formation	02-160-00-454	300.00 $	300.00 $
						1 194 361.05 $	**1 194 361.05 $**

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
645 102 667 601	HYDRO QUEBEC - 3 CH. CHELBROOK	2023-04-05	Électricité 4/02 au 04/04/2023 \ Électricité 2023	02-415-30-681	328.55 $	328.55 $
012290188230410	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2023-04-10	Télévision caserne HDV 24/04 au 23/05/2023 \ Télévision caserne HDV	02-220-00-689	81.52 $	81.52 $
014550372230410	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2023-04-10	Internet 10/04 au 09/05/2023 \ Internet 2023	02-220-00-335	74.68 $	74.68 $
014550373230410	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2023-04-10	Internet 10/04 au 09/05/2023 \ Internet 2023	02-701-50-335	74.68 $	74.68 $
014550375230410	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2023-04-10	Internet 10/04 au 09/05/2023 \ Internet 2023	02-415-20-335	74.68 $	74.68 $
690 102 450 204	HYDRO QUEBEC - 269 CH. JEAN-PAUL-LEMIEUX (782)	2023-04-11	Électricité 08/02 au 06/04/2023 \ Électricité	02-415-30-681	664.30 $	664.30 $
626 202 708 113	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2023-04-11	Électricité 09/03 au 11/04/2023 \ Électricité	02-701-27-681	23 851.19 $	23 851.19 $
650 502 910 151	HYDRO QUEBEC - GARAGE ENTRETIENT 72 OLD CHELSEA (318)	2023-04-11	Électricité 08/02 au 04/04/2023 \ Électricité	02-390-00-681	653.57 $	653.57 $
650 502 910 150	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2023-04-11	Électricité 09/03 au 08/04/2023 \ Électricité	02-130-00-681	1 910.09 $	3 183.48 $
			Électricité	02-702-30-681	1 273.39 $	
650 502 910 149	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2023-04-11	Électricité 09/03 au 08/04/2023 \ Électricité	02-220-00-681	2 488.12 $	2 488.12 $
619 002 998 478	HYDRO QUEBEC - POMPAGE EAUX USEES 233 OLD CHELSEA (477)	2023-04-14	Électricité 07/02 au 11/04/2023 \ Électricité	02-415-30-681	403.57 $	403.57 $
635 202 700 510	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2023-04-14	Électricité 14/03 au 13/04/2023 \ Électricité	02-412-30-681	6 719.88 $	6 719.88 $
000334322230419	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2023-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2023 \ Téléphone 2023	02-701-20-331	253.14 $	253.14 $
000336644230419	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2023-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2023 \ Téléphone 2023	02-701-30-331	89.19 $	89.19 $
010683957230419	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2023-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.19 $	89.19 $
010683963230419	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2023-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.19 $	89.19 $
010683945230419	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2023-04-19	Téléphone 19/04 au 18/05/2023 \ Téléphone 2023	02-414-20-331	89.19 $	89.19 $
666 702 606 472	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE EAUX USEES 50 CH. MILL (198)	2023-04-17	Électricité 14/02 au 14/04/2023 \ Électricité 2023	02-415-30-681	106.57 $	106.57 $
674 802 577 078	HYDRO QUEBEC - 331 CH. RIVIERE (CENTE COMM. FP)	2023-04-20	Électricité 17/02 au 31/03/2023 \ Électricité	02-701-20-681	1 874.13 $	1 874.13 $
AVRIL 2023	Postage By Phone / Pitney Bowes	2023-04-18	Recharge timbreuse - Avril 2023 \ Frais de poste	02-130-00-321	2 000.00 $	2 000.00 $

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2023-04-04

☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2023-05-02

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
					43 188.82 $	43 188.82 $

Liste des paiements du 04-04-2023 au 02-05-2023

Sommaire

Chèques	1 194 361.05 $
Chèques annulés	-11 392.55 $
Débit direct	43 188.82 $
	1 226 157.32 $

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Traitements de crédit ☑ Dépôts annulés ☑ Dépôts ☑ Débit direct annulé ☑ Débit direct

Du : 2023-04-04
Au : 2023-05-02

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : MasterCard - Mars 2023
Statut du lot : En cours

Créé le : 2023-04-05 **Par:** Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
Autorisé le : **Par:**
Mis à jour le : **Par:**

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 89

Type de transaction	Facturation	Correction	Renversement
Nombre	89	0	0
Type de facturation	**Facture**	**Note de crédit**	
Nombre	89	0	

Montant avant taxes: 15 652.01 $
Montant de TPS : 599.57 $
Montant de TVQ : 1 194.11 $
Montant total : **17 445.69 $**

Montant Factures 17 445.69 $ **Montant Retenues** 0.00 $

Sommaire comptable de la facturation

Nom du fonds	Année	Période
Fonds des activités financières	2023	3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	34.00 $	0.00 $
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	369.22 $	0.00 $
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 $	0.00 $
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	1 621.98 $	0.00 $
02-130-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 149.60 $	0.00 $
02-141-00-347	Publicité et information - Site Web	31.49 $	0.00 $
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	67.29 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 2
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	84.61 $	0.00 $
02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	52.49 $	0.00 $
02-220-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	73.78 $	0.00 $
02-220-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 883.67 $	0.00 $
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	1 158.21 $	0.00 $
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	19.96 $	0.00 $
02-320-00-643	Petits outils	308.58 $	0.00 $
02-320-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	22.68 $	0.00 $
02-330-00-610	Aliments, boissons	2 063.61 $	0.00 $
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	137.51 $	0.00 $
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	54.84 $	0.00 $
02-390-00-494	Associations et abonnements	588.83 $	0.00 $
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	51.92 $	0.00 $
02-390-00-643	Petits outils	2 014.82 $	0.00 $
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	2.35 $	0.00 $
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	325.72 $	0.00 $
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	134.54 $	0.00 $
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	147.60 $	0.00 $
02-390-01-525	Ent. et réparation véhicules	131.23 $	0.00 $
02-610-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	679.15 $	0.00 $
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	215.48 $	0.00 $
02-701-27-643	Petits outils	53.05 $	0.00 $
02-701-27-649	Pièces et accessoires - Autres	124.79 $	0.00 $
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	373.65 $	0.00 $
02-701-50-643	Petits outils	220.70 $	0.00 $
02-701-70-345	Publications	156.01 $	0.00 $
02-701-70-610	Aliments, boissons	71.45 $	0.00 $
02-702-30-321	Frais de poste	156.55 $	0.00 $
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	31.47 $	0.00 $
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	85.19 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 3
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	579.90 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	19.67 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	577.65 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	39.23 $	0.00 $
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	106.92 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	17 301.97 $
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	0.00 $	143.72 $
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	1 421.30 $	0.00 $
Total Fonds des activités financières - Année : 2023, période : 3		**17 445.69 $**	**17 445.69 $**
Grand Total		**17 445.69 $**	**17 445.69 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 16
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA32N0DSU7UI
Date facture : 2023-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Support pour dégeleuse
Nom : Amazon Corporate
Date due : 2023-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
38.95 $	1.95 $	3.88 $	44.78 $	0.00 $	44.78 $	40.89 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	38.95 $	5.00	1.95 $	9.98	3.89 $	44.79 $		40.89 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	40.89 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.95 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.94 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	44.78 $
Total - Année : 2023, période : 3		**44.78 $**	**44.78 $**
Grand Total		**44.78 $**	**44.78 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 17 **Description facture** : Protection pour les yeux - garage
No fournisseur : 1AMAZ2 **Nom** : Amazon Corporate
No facture : CA32F423BL0I **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-02-16 **Date due** : 2023-02-16 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS ☐ TVQ ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
22.68 $	0.00 $	0.00 $	22.68 $	0.00 $	22.68 $	22.68 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	22.68 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	22.68 $		22.68 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	22.68 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	22.68 $
Total - Année : 2023, période : 3		**22.68 $**	**22.68 $**
Grand Total		**22.68 $**	**22.68 $**

No transaction : 18 **Description facture** : Thermomètre pour humidité
No fournisseur : 1AMAZ2 **Nom** : Amazon Corporate
No facture : CA3MED3ID7GI **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-02-20 **Date due** : 2023-02-20 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS ☐ TVQ ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
35.99 $	1.80 $	3.59 $	41.38 $	0.00 $	41.38 $	37.78 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 6
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	35.99 $	5.00	1.80 $	9.98	3.59 $	41.38 $		37.78 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	37.78 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.80 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.80 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	41.38 $
Total - Année : 2023, période : 3		**41.38 $**	**41.38 $**
Grand Total		**41.38 $**	**41.38 $**

No transaction : 66
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA34OTPVWF2I
Date facture : 2023-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Support pour gauge
Nom : Amazon Corporate
Date due : 2023-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.29 $	0.66 $	1.33 $	15.28 $	0.00 $	15.28 $	13.95 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	13.29	$	5.00	0.66	$	9.98	1.33	$	15.28	$	13.95 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	13.95 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.66 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.67 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	15.28 $
Total - Année : 2023, période : 3		**15.28 $**	**15.28 $**
Grand Total		**15.28 $**	**15.28 $**

No transaction : 82
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : 1002631
Date facture : 2023-03-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Carte cadeau pour départ de
Nom : Amazon Corporate

Date due : 2023-03-03
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
75.00 $	0.00 $	0.00 $	75.00 $	0.00 $	75.00 $	75.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	75.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	75.00 $		75.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 8
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	75.00 $
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	75.00 $	0.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**75.00 $**	**75.00 $**
Grand Total		**75.00 $**	**75.00 $**

No transaction : 88
No fournisseur : 1AMER2
No facture : 0126048580
Date facture : 2023-02-17
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Pantalons
Nom : American Eagle

Date due : 2023-02-17
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
310.25 $	15.51 $	30.95 $	356.71 $	0.00 $	356.71 $	325.72 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	310.25 $	5.00	15.51 $	9.98	30.95 $	356.71 $		325.72 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	325.72 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	15.51 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	15.48 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	356.71 $
Total - Année : 2023, période : 3		**356.71 $**	**356.71 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**356.71 $**	**356.71 $**

No transaction : 87
No fournisseur :
No facture : U455070196
Date facture : 2023-02-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Dépense personnelle à remboursé par
Nom : APPLE.COM/BILL

Date due : 2023-02-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.59 $	0.00 $	0.00 $	4.59 $	0.00 $	4.59 $	4.59 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	4.59 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	4.59 $		4.59 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	4.59 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	4.59 $
Total - Année : 2023, période : 3		**4.59 $**	**4.59 $**
Grand Total		**4.59 $**	**4.59 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 29
No fournisseur : 1BQC1
No facture : 712083103102
Date facture : 2023-03-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cotisation annuelle - Barreau du Québec
Nom : Barreau du Quebec
Date due : 2023-03-03
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 503.44 $	75.17 $	149.97 $	1 728.58 $	0.00 $	1 728.58 $	1 578.42 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	1 503.44 $	5.00	75.17 $	9.98	149.97 $	1 728.58 $		1 578.42 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	1 578.42 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	75.17 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	74.99 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1 728.58 $
Total - Année : 2023, période : 3		**1 728.58 $**	**1 728.58 $**
Grand Total		**1 728.58 $**	**1 728.58 $**

No transaction : 58
No fournisseur : 1BEST2
No facture : 7124-0831
Date facture : 2023-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Articles de bureau - service communication
Nom : Best Buy 972
Date due : 2023-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
80.59 $	4.03 $	8.04 $	92.66 $	0.00 $	92.66 $	84.61 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	80.59 $	5.00	4.03 $	9.98	8.04 $	92.66 $		84.61 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	84.61 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.03 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.02 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	92.66 $
Total - Année : 2023, période : 3		**92.66 $**	**92.66 $**
Grand Total		**92.66 $**	**92.66 $**

No transaction : 49
No fournisseur : 1BUGR1
No facture : BUREAU 23
Date facture : 2023-03-10
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Bureau - commis comptabilité
Nom : Bureau En Gros

Date due : 2023-03-10
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 094.99 $	54.75 $	109.23 $	1 258.97 $	0.00 $	1 258.97 $	1 149.60 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 12
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 094.99 $	5.00	54.75 $	9.98	109.23 $	1 258.97 $		1 149.60 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 149.60 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	54.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	54.62 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1 258.97 $
Total - Année : 2023, période : 3		**1 258.97 $**	**1 258.97 $**
Grand Total		**1 258.97 $**	**1 258.97 $**

No transaction : 63
No fournisseur : 1BUGR1
No facture : 55360
Date facture : 2023-03-07
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Support pour moniteur + fourniture de bureau divers
Nom : Bureau En Gros

Date due : 2023-03-07
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
268.74 $	13.44 $	26.80 $	308.98 $	0.00 $	308.98 $	282.14 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	140.59 $	5.00	7.03 $	9.98	14.02 $	161.64 $		147.60 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 13
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	128.15	$	5.00	6.41	$	9.98	12.78	$	147.34	$	134.54	$

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	134.54 $	0.00 $
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	147.60 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.44 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.40 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	308.98 $
Total - Année : 2023, période : 3		**308.98 $**	**308.98 $**
Grand Total		**308.98 $**	**308.98 $**

No transaction : 2
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 23 (02/21/2023)
Date facture : 2023-02-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Lampe, sangle et rivet plastique
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2023-02-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
181.49 $	9.07 $	18.10 $	208.66 $	0.00 $	208.66 $	182.31 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-643	Petits outils	53.05 $	5.00	2.65 $	9.98	5.29 $	60.99 $		53.05 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-390-00-641	Articles de quincaillerie			16.47	$	5.00	0.82	$	9.98	1.64	$	18.93	$		17.29	$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	**% Com. :**	0.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**			**OT :**				**Équip. :**			
02-701-27-649	Pièces et accessoires - Autres			111.97	$	5.00	5.60	$	9.98	11.17	$	128.74	$		111.97	$
C. Act. :	Centre Meredith	**% Com. :**	100.00%	**Proj S-proj. :**			**Activité :**			**OT :**				**Équip. :**			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	17.29 $	0.00 $
02-701-27-643	Petits outils	53.05 $	0.00 $
02-701-27-649	Pièces et accessoires - Autres	111.97 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.82 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	8.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.82 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	16.46 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	208.66 $
Total - Année : 2023, période : 3		**208.66 $**	**208.66 $**
Grand Total		**208.66 $**	**208.66 $**

No transaction : 3
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 2 (02/23/2023)
Date facture : 2023-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Outil service entretien
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2023-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
359.99 $	18.00 $	35.91 $	413.90 $	0.00 $	413.90 $	377.94 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 15
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	359.99 $	5.00	18.00 $	9.98	35.91 $	413.90 $		377.94 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	377.94 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	18.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	17.96 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	413.90 $
Total - Année : 2023, période : 3		**413.90 $**	**413.90 $**
Grand Total		**413.90 $**	**413.90 $**

No transaction : 4
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 4 (02/27/2023)
Date facture : 2023-02-27
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Treuil de forage
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2023-02-27
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
307.99 $	15.40 $	30.72 $	354.11 $	0.00 $	354.11 $	323.35 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	307.99 $	5.00	15.40 $	9.98	30.72 $	354.11 $		323.35 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	323.35 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	15.40 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	15.36 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	354.11 $
Total - Année : 2023, période : 3		**354.11 $**	**354.11 $**
Grand Total		**354.11 $**	**354.11 $**

No transaction : 5
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 7 (02/27/2023)
Date facture : 2023-02-27
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Petit outil service entretien (marteau, pinces, ciseaux, clés, etc.)
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2023-02-27
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :

Type de facturation : Facture

Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
406.45 $	20.32 $	40.54 $	467.31 $	0.00 $	467.31 $	426.72 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	406.45 $	5.00	20.32 $	9.98	40.54 $	467.31 $		426.72 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-390-00-643	Petits outils	426.72 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	20.32 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	20.27 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	467.31 $
Total - Année : 2023, période : 3		**467.31 $**	**467.31 $**
Grand Total		**467.31 $**	**467.31 $**

No transaction : 42
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 66 (02/16/2023)
Date facture : 2023-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Petit outil - Laser crx mc
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2023-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :

Type de facturation : Facture

Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
89.99 $	4.50 $	8.98 $	103.47 $	0.00 $	103.47 $	94.48 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	89.99 $	5.00	4.50 $	9.98	8.98 $	103.47 $		94.48 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	94.48 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.49 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	103.47 $
Total - Année : 2023, période : 3		**103.47 $**	**103.47 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**103.47 $**	**103.47 $**

No transaction : 43
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 11 (02/16/2023)
Date facture : 2023-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Outil - charg embarq
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2023-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
159.88 $	7.99 $	15.95 $	183.82 $	0.00 $	183.82 $	167.85 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	159.88 $	5.00	7.99 $	9.98	15.95 $	183.82 $		167.85 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	167.85 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.99 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.98 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	183.82 $
Total - Année : 2023, période : 3		**183.82 $**	**183.82 $**
Grand Total		**183.82 $**	**183.82 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 44
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 1 (02/20/2023)
Date facture : 2023-02-20
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : RETOUR; Outil - charg embarq
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2023-02-20
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-119.91 $	-6.00 $	-11.96 $	-137.87 $	0.00 $	-137.87 $	-125.89 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	-119.91 $	5.00	-6.00 $	9.98	-11.96 $	-137.87 $		-125.89 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	0.00 $	125.89 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 $	6.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 $	5.98 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	137.87 $	0.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**137.87 $**	**137.87 $**
Grand Total		**137.87 $**	**137.87 $**

No transaction : 45
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 9 (02/20/2023)
Date facture : 2023-02-20
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Peinture jaune
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2023-02-20
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
94.99 $	4.75 $	9.48 $	109.22 $	0.00 $	109.22 $	99.73 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	94.99 $	5.00	4.75 $	9.98	9.48 $	109.22 $		99.73 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	99.73 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.74 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	109.22 $
Total - Année : 2023, période : 3		**109.22 $**	**109.22 $**
Grand Total		**109.22 $**	**109.22 $**

No transaction : 46
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 8 (02/20/2023)
Date facture : 2023-02-20
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Chargeur MMEPS
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2023-02-20
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
163.96 $	8.20 $	16.36 $	188.52 $	0.00 $	188.52 $	172.14 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	163.96 $	5.00	8.20 $	9.98	16.36 $	188.52 $		172.14 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	172.14 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.20 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.18 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	188.52 $
Total - Année : 2023, période : 3		**188.52 $**	**188.52 $**
Grand Total		**188.52 $**	**188.52 $**

No transaction : 61
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 12
Date facture : 2023-02-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cadenas + petit outils
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2023-02-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
136.97 $	6.85 $	13.66 $	157.48 $	0.00 $	157.48 $	143.79 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	32.99 $	5.00	1.65 $	9.98	3.29 $	37.93 $		34.63 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

02-390-00-643	Petits outils			103.98	$	5.00	5.20	$ 9.98	10.37	$	119.55	$	109.16 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	34.63 $	0.00 $
02-390-00-643	Petits outils	109.16 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.85 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.84 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	157.48 $
Total - Année : 2023, période : 3		**157.48 $**	**157.48 $**
Grand Total		**157.48 $**	**157.48 $**

No transaction : 62
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 3
Date facture : 2023-03-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : 30 jours
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Articles de quincaillerie + petit outils divers
Nom : CANADIAN TIRE #176
Date due : 2023-04-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
374.98 $	18.75 $	37.40 $	431.13 $	0.00 $	431.13 $	393.67 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	164.76 $	5.00	8.24 $	9.98	16.43 $	189.43 $		172.97 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 23
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-701-50-643	Petits outils	210.22	$	5.00	10.51	$	9.98	20.97	$	241.70	$	220.70	$

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	172.97 $	0.00 $
02-701-50-643	Petits outils	220.70 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	18.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	18.71 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	431.13 $
Total - Année : 2023, période : 3		**431.13 $**	**431.13 $**
Grand Total		**431.13 $**	**431.13 $**

No transaction : 28
No fournisseur : 1FRES1
No facture : 00858931
Date facture : 2023-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Breuvages pour le conseil
Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.

Date due : 2023-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
68.91 $	3.45 $	6.87 $	79.23 $	0.00 $	79.23 $	72.34 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	68.91 $	5.00	3.45 $	9.98	6.87 $	79.23 $		72.34 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 24
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	72.34 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.45 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.44 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	79.23 $
Total - Année : 2023, période : 3		**79.23 $**	**79.23 $**
Grand Total		**79.23 $**	**79.23 $**

No transaction : 53
No fournisseur : 1FRES1
No facture : 00857358
Date facture : 2023-02-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Collations
Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.

Date due : 2023-02-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.63 $	0.00 $	0.00 $	39.63 $	0.00 $	39.63 $	39.63 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-610	Aliments, boissons	39.63 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	39.63 $		39.63 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** LOI003 **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-610	Aliments, boissons	39.63 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	39.63 $
Total - Année : 2023, période : 3		**39.63 $**	**39.63 $**
Grand Total		**39.63 $**	**39.63 $**

No transaction : 9
No fournisseur : 1depa2
No facture : 480947
Date facture : 2023-03-07
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Crème pour café
Nom : Dépanneur M & R

Date due : 2023-03-07
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
18.57 $	0.00 $	0.00 $	18.57 $	0.00 $	18.57 $	18.57 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	18.57 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	18.57 $		18.57 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	18.57 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	18.57 $
Total - Année : 2023, période : 3		**18.57 $**	**18.57 $**
Grand Total		**18.57 $**	**18.57 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 2
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 69
No fournisseur : 1DESR2
No facture : B048989
Date facture : 2023-02-22
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : reservoir de pression chauffe eau - Centre Meredith
Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR

Date due : 2023-02-22
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
53.14 $	2.66 $	5.30 $	61.10 $	0.00 $	61.10 $	53.14 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	53.14 $	5.00	2.66 $	9.98	5.30 $	61.10 $		53.14 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	53.14 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	2.66 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	5.30 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	61.10 $
Total - Année : 2023, période : 3		**61.10 $**	**61.10 $**
Grand Total		**61.10 $**	**61.10 $**

No transaction : 70
No fournisseur : 1DESR2
No facture : B061889
Date facture : 2023-03-07
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Plèce pour douches Centre Meredith
Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR

Date due : 2023-03-07
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
68.31 $	3.42 $	6.81 $	78.54 $	0.00 $	78.54 $	68.31 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	68.31 $	5.00	3.42 $	9.98	6.81 $	78.54 $		68.31 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	68.31 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	3.42 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	6.81 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	78.54 $
Total - Année : 2023, période : 3		**78.54 $**	**78.54 $**
Grand Total		**78.54 $**	**78.54 $**

No transaction : 1
No fournisseur : 1HOME2
No facture : 67484
Date facture : 2023-02-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Petit outils entretien
Nom : Home Depot

Date due : 2023-02-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
207.96 $	10.40 $	20.74 $	239.10 $	0.00 $	239.10 $	218.33 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 28
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	207.96 $	5.00	10.40 $	9.98	20.74 $	239.10 $		218.33 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	218.33 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.40 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.37 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	239.10 $
Total - Année : 2023, période : 3		**239.10 $**	**239.10 $**
Grand Total		**239.10 $**	**239.10 $**

No transaction : 6
No fournisseur : 1HOME2
No facture : 228461503
Date facture : 2023-02-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Scie à batterie
Nom : Home Depot

Date due : 2023-02-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
368.00 $	18.40 $	36.71 $	423.11 $	0.00 $	423.11 $	386.35 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	368.00 $	5.00	18.40 $	9.98	36.71 $	423.11 $		386.35 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 2
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	386.35 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	18.40 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	18.36 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	423.11 $
Total - Année : 2023, période : 3		**423.11 $**	**423.11 $**
Grand Total		**423.11 $**	**423.11 $**

No transaction : 21
No fournisseur :
No facture : 221313
Date facture : 2023-02-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Bouquet pour nomination DG
Nom : LA COCCINELLE

Date due : 2023-02-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
50.00 $	2.50 $	4.99 $	57.49 $	0.00 $	57.49 $	52.49 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	50.00 $	5.00	2.50 $	9.98	4.99 $	57.49 $		52.49 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	52.49 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.50 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	57.49 $
Total - Année : 2023, période : 3		**57.49 $**	**57.49 $**
Grand Total		**57.49 $**	**57.49 $**

No transaction : 23
No fournisseur : 1PEI1
No facture : 0401081143
Date facture : 2023-03-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Peinture pour table
Nom : LA MAISON DU PEINTRE

Date due : 2023-03-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :

Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture

Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
137.80 $	6.89 $	13.75 $	158.44 $	0.00 $	158.44 $	144.67 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	137.80 $	5.00	6.89 $	9.98	13.75 $	158.44 $		144.67 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	144.67 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.89 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.88 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	158.44 $
Total - Année : 2023, période : 3		**158.44 $**	**158.44 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**158.44 $**	**158.44 $**

No transaction : 80
No fournisseur :
No facture : STATIONNEMENT 3
Date facture : 2023-03-09
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Stationnement
Nom : LES ENTREPRISE MARC DUBE INC
Date due : 2023-03-09
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.00 $	0.00 $	0.00 $	15.00 $	0.00 $	15.00 $	15.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	15.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	15.00 $		15.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	15.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	15.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**15.00 $**	**15.00 $**
Grand Total		**15.00 $**	**15.00 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 81
No fournisseur : 1MAIL1
No facture : MC08387981
Date facture : 2023-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement base de donnée infolettre
Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE

Date due : 2023-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
64.10 $	3.21 $	6.39 $	73.70 $	0.00 $	73.70 $	67.29 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	64.10 $	5.00	3.21 $	9.98	6.39 $	73.70 $		67.29 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	67.29 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.21 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.20 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	73.70 $
Total - Année : 2023, période : 3		**73.70 $**	**73.70 $**
Grand Total		**73.70 $**	**73.70 $**

No transaction : 10
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168309
Date facture : 2023-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
209.31 $	4.19 $	8.37 $	221.87 $	0.00 $	221.87 $	213.49 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	209.31 $	0.00	4.19 $	0.00	8.37 $	221.87 $		213.49 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	213.49 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.19 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.19 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	221.87 $
Total - Année : 2023, période : 3		**221.87 $**	**221.87 $**
Grand Total		**221.87 $**	**221.87 $**

No transaction : 11
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167342
Date facture : 2023-02-17
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-17
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
99.23 $	1.99 $	3.97 $	105.19 $	0.00 $	105.19 $	101.21 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	99.23 $	0.00	1.99 $	0.00	3.97 $	105.19 $		101.21 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	101.21 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.99 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.99 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	105.19 $
Total - Année : 2023, période : 3		**105.19 $**	**105.19 $**
Grand Total		**105.19 $**	**105.19 $**

No transaction : 12
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168108
Date facture : 2023-02-26
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-26
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
78.58 $	1.57 $	3.14 $	83.29 $	0.00 $	83.29 $	80.15 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	78.58 $	0.00	1.57 $	0.00	3.14 $	83.29 $		80.15 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	80.15 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.57 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.57 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	83.29 $
Total - Année : 2023, période : 3		**83.29 $**	**83.29 $**
Grand Total		**83.29 $**	**83.29 $**

No transaction : 13
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167885
Date facture : 2023-02-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
46.35 $	0.93 $	1.85 $	49.13 $	0.00 $	49.13 $	47.27 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	46.35 $	0.00	0.93 $	0.00	1.85 $	49.13 $		47.27 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

02-330-00-610	Aliments, boissons	47.27 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.93 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.93 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	49.13 $
Total - Année : 2023, période : 3		**49.13 $**	**49.13 $**
Grand Total		**49.13 $**	**49.13 $**

No transaction : 14
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168116
Date facture : 2023-02-26
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc
Date due : 2023-02-26
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
92.06 $	1.84 $	3.68 $	97.58 $	0.00 $	97.58 $	93.90 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	92.06 $	0.00	1.84 $	0.00	3.68 $	97.58 $		93.90 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	93.90 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.84 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.84 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	97.58 $
Total - Année : 2023, période : 3		**97.58 $**	**97.58 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**97.58 $**	**97.58 $**

No transaction : 15
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168120
Date facture : 2023-02-26
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-26
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
53.52 $	1.07 $	2.14 $	56.73 $	0.00 $	56.73 $	54.59 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	53.52 $	0.00	1.07 $	0.00	2.14 $	56.73 $		54.59 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	54.59 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.07 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.07 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	56.73 $
Total - Année : 2023, période : 3		**56.73 $**	**56.73 $**
Grand Total		**56.73 $**	**56.73 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 30 **Description facture** : Repas déneigement
No fournisseur : 1meld1 **Nom** : Meldo Inc
No facture : 168247 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-02-28 **Date due** : 2023-02-28 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
55.89 $	1.12 $	2.23 $	59.24 $	0.00 $	59.24 $	57.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	55.89 $	0.00	1.12 $	0.00	2.23 $	59.24 $		57.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	57.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.12 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.12 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	59.24 $
Total - Année : 2023, période : 3		**59.24 $**	**59.24 $**
Grand Total		**59.24 $**	**59.24 $**

No transaction : 31 **Description facture** : Repas déneigement
No fournisseur : 1meld1 **Nom** : Meldo Inc
No facture : 290922 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-02-28 **Date due** : 2023-02-28 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
32.93 $	0.66 $	1.31 $	34.90 $	0.00 $	34.90 $	33.58 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	32.93 $	0.00	0.66 $	0.00	1.31 $	34.90 $		33.58 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	33.58 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.66 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.66 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	34.90 $
Total - Année : 2023, période : 3		**34.90 $**	**34.90 $**
Grand Total		**34.90 $**	**34.90 $**

No transaction : 32
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168291
Date facture : 2023-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
35.74 $	0.71 $	1.43 $	37.88 $	0.00 $	37.88 $	36.45 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4(
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	35.74 $	0.00	0.71 $	0.00	1.43 $	37.88 $		36.45 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	36.45 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.71 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.72 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	37.88 $
Total - Année : 2023, période : 3		**37.88 $**	**37.88 $**
Grand Total		**37.88 $**	**37.88 $**

No transaction : 33
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168393
Date facture : 2023-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
95.99 $	1.92 $	3.84 $	101.75 $	0.00 $	101.75 $	97.91 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	95.99 $	0.00	1.92 $	0.00	3.84 $	101.75 $		97.91 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	97.91 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.92 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.92 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	101.75 $
Total - Année : 2023, période : 3		**101.75 $**	**101.75 $**
Grand Total		**101.75 $**	**101.75 $**

No transaction : 34
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168591
Date facture : 2023-03-04
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-03-04
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
115.90 $	2.32 $	4.63 $	122.85 $	0.00 $	122.85 $	118.21 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	115.90 $	0.00	2.32 $	0.00	4.63 $	122.85 $		118.21 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-330-00-610	Aliments, boissons	118.21 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.32 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.32 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	122.85 $
Total - Année : 2023, période : 3		**122.85 $**	**122.85 $**
Grand Total		**122.85 $**	**122.85 $**

No transaction : 35
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167739
Date facture : 2023-02-22
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc
Date due : 2023-02-22
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
47.53 $	0.95 $	1.90 $	50.38 $	0.00 $	50.38 $	48.48 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	47.53 $	0.00	0.95 $	0.00	1.90 $	50.38 $		48.48 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	48.48 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.95 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.95 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	50.38 $
Total - Année : 2023, période : 3		**50.38 $**	**50.38 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**50.38 $**	**50.38 $**

No transaction : 36
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167678
Date facture : 2023-02-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :

Type de facturation : Facture

Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
50.77 $	1.02 $	2.03 $	53.82 $	0.00 $	53.82 $	51.78 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	50.77 $	0.00	1.02 $	0.00	2.03 $	53.82 $		51.78 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	51.78 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.02 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.02 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	53.82 $
Total - Année : 2023, période : 3		**53.82 $**	**53.82 $**
Grand Total		**53.82 $**	**53.82 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 37
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167803
Date facture : 2023-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
180.01 $	3.60 $	7.12 $	190.73 $	0.00 $	190.73 $	183.57 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	180.01 $	0.00	3.60 $	0.00	7.12 $	190.73 $		183.57 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	183.57 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.60 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.56 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	190.73 $
Total - Année : 2023, période : 3		**190.73 $**	**190.73 $**
Grand Total		**190.73 $**	**190.73 $**

No transaction : 38
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168160
Date facture : 2023-02-27
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-27
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
92.37 $	1.85 $	3.69 $	97.91 $	0.00 $	97.91 $	94.21 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	92.37 $	0.00	1.85 $	0.00	3.69 $	97.91 $		94.21 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	94.21 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.85 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.85 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	97.91 $
Total - Année : 2023, période : 3		**97.91 $**	**97.91 $**
Grand Total		**97.91 $**	**97.91 $**

No transaction : 39
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167607
Date facture : 2023-02-20
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-20
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
38.18 $	0.76 $	1.52 $	40.46 $	0.00 $	40.46 $	38.94 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	38.18 $	0.00	0.76 $	0.00	1.52 $	40.46 $		38.94 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	38.94 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.76 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.76 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	40.46 $
Total - Année : 2023, période : 3		**40.46 $**	**40.46 $**
Grand Total		**40.46 $**	**40.46 $**

No transaction : 40
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167797
Date facture : 2023-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
17.73 $	0.60 $	1.19 $	19.52 $	0.00 $	19.52 $	18.32 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	17.73 $	0.00	0.60 $	0.00	1.19 $	19.52 $		18.32 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	18.32 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.60 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.60 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	19.52 $
Total - Année : 2023, période : 3		**19.52 $**	**19.52 $**
Grand Total		**19.52 $**	**19.52 $**

No transaction : 41
No fournisseur : 1meld1
No facture : 167804
Date facture : 2023-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
28.69 $	0.57 $	1.15 $	30.41 $	0.00 $	30.41 $	29.26 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	28.69 $	0.00	0.57 $	0.00	1.15 $	30.41 $		29.26 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-330-00-610	Aliments, boissons	29.26 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.57 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.58 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	30.41 $
Total - Année : 2023, période : 3		**30.41 $**	**30.41 $**
Grand Total		**30.41 $**	**30.41 $**

No transaction : 48
No fournisseur : 1meld1
No facture : 169243
Date facture : 2023-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
71.48 $	1.43 $	2.86 $	75.77 $	0.00 $	75.77 $	72.91 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	71.48 $	0.00	1.43 $	0.00	2.86 $	75.77 $		72.91 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	72.91 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.43 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.43 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	75.77 $
Total - Année : 2023, période : 3		**75.77 $**	**75.77 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**75.77 $**	**75.77 $**

No transaction : 64
No fournisseur : 1meld1
No facture : 168602
Date facture : 2023-03-04
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-03-04
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
68.60 $	1.38 $	2.75 $	72.73 $	0.00 $	72.73 $	69.97 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	68.60 $	0.00	1.38 $	0.00	2.75 $	72.73 $		69.97 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	69.97 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.38 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.38 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	72.73 $
Total - Année : 2023, période : 3		**72.73 $**	**72.73 $**
Grand Total		**72.73 $**	**72.73 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 65 **Description facture** : Repas déneigement
No fournisseur : 1meld1 **Nom** : Meldo Inc
No facture : 169304 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-03-14 **Date due** : 2023-03-14 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
232.13 $	4.66 $	9.28 $	246.07 $	0.00 $	246.07 $	236.77 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	232.13 $	0.00	4.66 $	0.00	9.28 $	246.07 $		236.77 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	236.77 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.66 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.64 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	246.07 $
Total - Année : 2023, période : 3		**246.07 $**	**246.07 $**
Grand Total		**246.07 $**	**246.07 $**

No transaction : 84 **Description facture** : Déjeuners déneigement
No fournisseur : 1meld1 **Nom** : Meldo Inc
No facture : U020401842 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-02-17 **Date due** : 2023-02-17 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
145.12 $	3.38 $	6.73 $	155.23 $	0.00 $	155.23 $	148.48 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	145.12 $	0.00	3.38 $	0.00	6.73 $	155.23 $		148.48 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	148.48 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.38 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.37 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	155.23 $
Total - Année : 2023, période : 3		**155.23 $**	**155.23 $**
Grand Total		**155.23 $**	**155.23 $**

No transaction : 85
No fournisseur : 1meld1
No facture : U020487080
Date facture : 2023-02-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Déjeuners déneigement
Nom : Meldo Inc

Date due : 2023-02-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
50.00 $	1.16 $	2.32 $	53.48 $	0.00 $	53.48 $	51.16 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 52
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	50.00 $	0.00	1.16 $	0.00	2.32 $	53.48 $		51.16 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	51.16 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.16 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.16 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	53.48 $
Total - Année : 2023, période : 3		**53.48 $**	**53.48 $**
Grand Total		**53.48 $**	**53.48 $**

No transaction : 54
No fournisseur : FACE001
No facture : YFQ9FN34D2
Date facture : 2023-02-19
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publications Facebook divers (plaisir d'hiver et règlement quais)
Nom : META PLATFORMS INC.

Date due : 2023-02-19
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
178.60 $	8.93 $	17.82 $	205.35 $	0.00 $	205.35 $	187.50 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-345	Publications	148.60 $	5.00	7.43 $	0.00	14.83 $	170.86 $		156.01 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

02-141-00-347	Publicité et information - Site Web	30.00	$	5.00	1.50	$	9.98	2.99	$	34.49	$	31.49 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-347	Publicité et information - Site Web	31.49 $	0.00 $
02-701-70-345	Publications	156.01 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.93 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.92 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	205.35 $
Total - Année : 2023, période : 3		**205.35 $**	**205.35 $**
Grand Total		**205.35 $**	**205.35 $**

No transaction : 47
No fournisseur :
No facture : 004000008251
Date facture : 2023-02-20
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Café
Nom : METRO

Date due : 2023-02-20
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
19.96 $	0.00 $	0.00 $	19.96 $	0.00 $	19.96 $	19.96 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	19.96 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	19.96 $		19.96 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	19.96 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	19.96 $
Total - Année : 2023, période : 3		**19.96 $**	**19.96 $**
Grand Total		**19.96 $**	**19.96 $**

No transaction : 51
No fournisseur :
No facture : 0071
Date facture : 2023-02-19
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Bacs pour kits radon
Nom : MICHAEL'S

Date due : 2023-02-19
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
29.98 $	1.50 $	2.99 $	34.47 $	0.00 $	34.47 $	31.47 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	29.98 $	5.00	1.50 $	9.98	2.99 $	34.47 $		31.47 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	31.47 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.50 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 55
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	34.47 $
Total - Année : 2023, période : 3		**34.47 $**	**34.47 $**
Grand Total		**34.47 $**	**34.47 $**

No transaction : 8
No fournisseur :
No facture : 56225-1
Date facture : 2023-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas
Nom : NOTRE BOEUF DE GRACE BLAINVILLE

Date due : 2023-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
66.11 $	1.32 $	2.65 $	70.08 $	0.00 $	70.08 $	67.43 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	66.11 $	0.00	1.32 $	0.00	2.65 $	70.08 $		67.43 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	67.43 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.32 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.33 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	70.08 $
Total - Année : 2023, période : 3		**70.08 $**	**70.08 $**
Grand Total		**70.08 $**	**70.08 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 52 **Description facture** : Repas bénévols
No fournisseur : 1OLIV1 **Nom** : OLIVIA
No facture : 11769 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-02-25 **Date due** : 2023-02-25 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS ☐ TVQ ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
31.14 $	0.69 $	1.37 $	33.20 $	0.00 $	33.20 $	31.82 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-610	Aliments, boissons	31.14 $	0.00	0.69 $	0.00	1.37 $	33.20 $		31.82 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** LOI003 **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-610	Aliments, boissons	31.82 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.69 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.69 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	33.20 $
Total - Année : 2023, période : 3		**33.20 $**	**33.20 $**
Grand Total		**33.20 $**	**33.20 $**

No transaction : 26 **Description facture** : Cotisation annuelle OIQ -
No fournisseur : 4OIQC1 **Nom** : Ordre des Ingenieurs du Quebec
No facture : U726093332 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2023-03-02 **Date due** : 2023-03-02 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS ☐ TVQ ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
588.83 $	0.00 $	0.00 $	588.83 $	0.00 $	588.83 $	588.83 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-494	Associations et abonnements	588.83 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	588.83 $		588.83 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-494	Associations et abonnements	588.83 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	588.83 $
Total - Année : 2023, période : 3		**588.83 $**	**588.83 $**
Grand Total		**588.83 $**	**588.83 $**

No transaction : 56
No fournisseur : 4OIQC1
No facture : 450338
Date facture : 2023-03-02
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cotisation annuelle OIQ -
Nom : Ordre des Ingenieurs du Quebec

Date due : 2023-03-02
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
588.83 $	0.00 $	0.00 $	588.83 $	0.00 $	588.83 $	588.83 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	588.83	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	588.83	$	588.83 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	588.83 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	588.83 $
Total - Année : 2023, période : 3		**588.83 $**	**588.83 $**
Grand Total		**588.83 $**	**588.83 $**

No transaction : 27
No fournisseur : 1TEC3
No facture : U726041822
Date facture : 2023-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cotisation annuelle - Ordre des techonologue
Nom : ORDRE DES TECHNOLOGUES PROF. DU QC

Date due : 2023-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
569.38 $	0.00 $	0.00 $	569.38 $	0.00 $	569.38 $	569.38 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	569.38 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	569.38 $		569.38 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	569.38 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	569.38 $
Total - Année : 2023, période : 3		**569.38 $**	**569.38 $**
Grand Total		**569.38 $**	**569.38 $**

No transaction : 74
No fournisseur : 4OUQC1
No facture : OUQ-003601
Date facture : 2023-03-10
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cotisation annuelle - Ordre des urbanistes du Québec
Nom : Ordre des Urbanistes du Québec

Date due : 2023-03-10
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
648.27 $	30.96 $	61.77 $	741.00 $	0.00 $	741.00 $	679.15 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	648.27 $	0.00	30.96 $	0.00	61.77 $	741.00 $		679.15 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-610-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	679.15 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	30.96 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	30.89 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	741.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**741.00 $**	**741.00 $**
Grand Total		**741.00 $**	**741.00 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 57
No fournisseur :
No facture : OPP5651
Date facture : 2023-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Livre
Nom : OTTAWA PRESS AND PUBLISHING
Date due : 2023-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de factúration : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
27.45 $	1.00 $	0.00 $	28.45 $	0.00 $	28.45 $	27.45 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	27.45 $	0.00	1.00 $	0.00	0.00 $	28.45 $		27.45 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	27.45 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	28.45 $
Total - Année : 2023, période : 3		**28.45 $**	**28.45 $**
Grand Total		**28.45 $**	**28.45 $**

No transaction : 7
No fournisseur : 1PETI1
No facture : 319
Date facture : 2023-01-29
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Réparation souffleuse
Nom : PETIT MOTEURS OLD CHELSEA SMALL ENGINE
Date due : 2023-01-29
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

149.95 $	7.50 $	14.96 $	172.41 $	0.00 $	172.41 $	157.43 $	0.00 $		

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	149.95 $	5.00	7.50 $	9.98	14.96 $	172.41 $		157.43 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	157.43 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.48 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	172.41 $
Total - Année : 2023, période : 3		**172.41 $**	**172.41 $**
Grand Total		**172.41 $**	**172.41 $**

No transaction : 60
No fournisseur : 1PETI1
No facture : 341
Date facture : 2023-02-22
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Réparation souffleuse pour patinoire
Nom : PETIT MOTEURS OLD CHELSEA SMALL ENGINE
Date due : 2023-02-22
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation **Type de facturation** : Facture
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
205.95 $	10.30 $	20.54 $	236.79 $	0.00 $	236.79 $	216.22 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	205.95	$ 5.00	10.30	$ 9.98	20.54	$	236.79	$		216.22 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	216.22 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.30 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.27 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	236.79 $
Total - Année : 2023, période : 3		**236.79 $**	**236.79 $**
Grand Total		**236.79 $**	**236.79 $**

No transaction : 75
No fournisseur : 1PIHP1
No facture : U852740798
Date facture : 2023-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : IN/OUT - Repas conseil
Nom : Pizza des Hautes Plaines
Date due : 2023-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
154.66 $	0.00 $	0.00 $	154.66 $	0.00 $	154.66 $	154.66 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	154.66 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	154.66 $		154.66 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 63
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	154.66 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	154.66 $
Total - Année : 2023, période : 3		**154.66 $**	**154.66 $**
Grand Total		**154.66 $**	**154.66 $**

No transaction : 76
No fournisseur : 1PIHP1
No facture : U852709958
Date facture : 2023-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : IN/OUT - Repas conseil
Nom : Pizza des Hautes Plaines

Date due : 2023-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-154.66 $	0.00 $	0.00 $	-154.66 $	0.00 $	-154.66 $	-154.66 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	-154.66 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	-154.66 $		-154.66 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	0.00 $	154.66 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	154.66 $	0.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**154.66 $**	**154.66 $**
Grand Total		**154.66 $**	**154.66 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 77
No fournisseur : 1PIHP1
No facture : Repas mars/23
Date facture : 2023-03-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas conseil
Nom : Pizza des Hautes Plaines

Date due : 2023-03-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
142.59 $	2.90 $	5.78 $	151.27 $	0.00 $	151.27 $	145.48 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	142.59 $	0.00	2.90 $	0.00	5.78 $	151.27 $		145.48 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	145.48 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.90 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.89 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	151.27 $
Total - Année : 2023, période : 3		**151.27 $**	**151.27 $**
Grand Total		**151.27 $**	**151.27 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 50
No fournisseur : 1POCA1
No facture : 1581026
Date facture : 2023-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Feuillet HG - Mars 2023
Nom : Postes Canada
Date due : 2023-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
45.76 $	2.29 $	4.56 $	52.61 $	0.00 $	52.61 $	48.04 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	45.76 $	5.00	2.29 $	9.98	4.56 $	52.61 $		48.04 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	48.04 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.29 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.28 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	52.61 $
Total - Année : 2023, période : 3		**52.61 $**	**52.61 $**
Grand Total		**52.61 $**	**52.61 $**

No transaction : 86
No fournisseur : 1POCA1
No facture : C174333215B
Date facture : 2023-02-17
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Feuillet FP - Février 2023
Nom : Postes Canada
Date due : 2023-02-17
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 6
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
103.36 $	5.17 $	10.31 $	118.84 $	0.00 $	118.84 $	108.51 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	103.36 $	5.00	5.17 $	9.98	10.31 $	118.84 $		108.51 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	108.51 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.17 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.16 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	118.84 $
Total - Année : 2023, période : 3		**118.84 $**	**118.84 $**
Grand Total		**118.84 $**	**118.84 $**

No transaction : 72
No fournisseur : 1REG2
No facture : 202300591617
Date facture : 2023-03-06
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Recherches sur la Registre foncier
Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC

Date due : 2023-03-06
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
3.00 $	0.00 $	0.00 $	3.00 $	0.00 $	3.00 $	3.00 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	3.00 $		3.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	3.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**3.00 $**	**3.00 $**
Grand Total		**3.00 $**	**3.00 $**

No transaction : 19
No fournisseur : 1GRIL1
No facture : 91180
Date facture : 2023-03-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas conseil
Nom : Resto Chelsea
Date due : 2023-03-03
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
148.44 $	2.97 $	5.93 $	157.34 $	0.00 $	157.34 $	151.40 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	148.44 $	0.00	2.97 $	0.00	5.93 $	157.34 $		151.40 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	151.40 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.97 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.97 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	157.34 $
Total - Année : 2023, période : 3		**157.34 $**	**157.34 $**
Grand Total		**157.34 $**	**157.34 $**

No transaction : 24
No fournisseur : 1RONA3
No facture : X811600015433
Date facture : 2023-03-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Articles de quincaillerie pour table
Nom : RONA INC

Date due : 2023-03-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
591.42 $	29.57 $	58.99 $	679.98 $	0.00 $	679.98 $	620.91 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	591.42 $	5.00	29.57 $	9.98	58.99 $	679.98 $		620.91 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	620.91 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	29.57 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	29.50 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	679.98 $
Total - Année : 2023, période : 3		**679.98 $**	**679.98 $**
Grand Total		**679.98 $**	**679.98 $**

No transaction : 59
No fournisseur : 1RONA3
No facture : X811330011212
Date facture : 2023-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Serrure + brosse à neige
Nom : RONA INC

Date due : 2023-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.06 $	0.75 $	1.50 $	17.31 $	0.00 $	17.31 $	15.17 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-649	Pièces et accessoires - Autres	12.82 $	5.00	0.64 $	9.98	1.28 $	14.74 $		12.82 $
C. Act. : Centre Meredith	**% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :**			**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	2.24 $	5.00	0.11 $	9.98	0.22 $	2.57 $		2.35 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :**			**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	2.35 $	0.00 $
02-701-27-649	Pièces et accessoires - Autres	12.82 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.11 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	0.64 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.11 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	1.28 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	17.31 $
Total - Année : 2023, période : 3		**17.31 $**	**17.31 $**
Grand Total		**17.31 $**	**17.31 $**

No transaction : 67
No fournisseur : 1RONA3
No facture : X811410012559
Date facture : 2023-02-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Calfeutre, scellant, adhesif, MDF - Salle de Yoga Centre Meredith
Nom : RONA INC

Date due : 2023-02-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
37.08 $	1.85 $	3.70 $	42.63 $	0.00 $	42.63 $	37.08 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	37.08 $	5.00	1.85 $	9.98	3.70 $	42.63 $		37.08 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	37.08 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	1.85 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	3.70 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	42.63 $
Total - Année : 2023, période : 3		**42.63 $**	**42.63 $**
Grand Total		**42.63 $**	**42.63 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 68
No fournisseur : 1RONA3
No facture : X811540014493
Date facture : 2023-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Ruban mousse pour douches Centre Meredith
Nom : RONA INC

Date due : 2023-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
56.95 $	2.85 $	5.68 $	65.48 $	0.00 $	65.48 $	56.95 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	56.95 $	5.00	2.85 $	9.98	5.68 $	65.48 $		56.95 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com.** : 100.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	56.95 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	2.85 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	5.68 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	65.48 $
Total - Année : 2023, période : 3		**65.48 $**	**65.48 $**
Grand Total		**65.48 $**	**65.48 $**

No transaction : 71
No fournisseur : 1RONA3
No facture : X811600015439
Date facture : 2023-03-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Raccord + devidoir mural - Caserne 2
Nom : RONA INC

Date due : 2023-03-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
70.28 $	3.51 $	7.01 $	80.80 $	0.00 $	80.80 $	73.78 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	70.28 $	5.00	3.51 $	9.98	7.01 $	80.80 $		73.78 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	73.78 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.51 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.51 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	80.80 $
Total - Année : 2023, période : 3		**80.80 $**	**80.80 $**
Grand Total		**80.80 $**	**80.80 $**

No transaction : 83
No fournisseur : 1BENS1
No facture : 1065575
Date facture : 2023-03-08
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Chèque

Description facture : CAM124; Service de remorquage
Nom : Service Routier Ben Inc.

Date due : 2023-03-08
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
125.00 $	6.25 $	12.47 $	143.72 $	0.00 $	143.72 $	131.23 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 73
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-01-525	Ent. et réparation véhicules	125.00 $	5.00	6.25 $	9.98	12.47 $	143.72 $		131.23 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-525	Ent. et réparation véhicules	131.23 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.24 $	0.00 $
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	0.00 $	143.72 $
Total - Année : 2023, période : 3		**143.72 $**	**143.72 $**
Grand Total		**143.72 $**	**143.72 $**

No transaction : 78
No fournisseur :
No facture : STATIONNEMENT 1
Date facture : 2023-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Stationnement
Nom : STATIONNEMENT UQO
Date due : 2023-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.00 $	0.00 $	0.00 $	12.00 $	0.00 $	12.00 $	12.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	12.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	12.00 $		12.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	12.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	12.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**12.00 $**	**12.00 $**
Grand Total		**12.00 $**	**12.00 $**

No transaction : 79
No fournisseur :
No facture : STATIONNEMENT 2
Date facture : 2023-02-16
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Stationnement
Nom : STATIONNEMENT VILLE DE GATINEAU
Date due : 2023-02-16
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
7.00 $	0.00 $	0.00 $	7.00 $	0.00 $	7.00 $	7.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	7.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	7.00 $		7.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	7.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	7.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2023, période : 3	**7.00 $**	**7.00 $**
Grand Total	**7.00 $**	**7.00 $**

No transaction : 73
No fournisseur :
No facture : 285208
Date facture : 2023-03-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Sortie - souper cabane à sucre
Nom : SUCRERIE DU TERROIR

Date due : 2023-03-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 291.00 $	55.44 $	110.60 $	1 457.04 $	0.00 $	1 457.04 $	1 346.30 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	1 108.80 $	5.00	55.44 $	9.98	110.60 $	1 274.84 $		1 164.10 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	182.20 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	182.20 $		182.20 $
C. Act. : Sans gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	55.44 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	55.30 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1 457.04 $
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	1 346.30 $	0.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**1 457.04 $**	**1 457.04 $**
Grand Total		**1 457.04 $**	**1 457.04 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 55
No fournisseur : 1GLMA1
No facture : 59157868
Date facture : 2023-02-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement annuel - Revue Globe and Mail
Nom : The Globe And Mail

Date due : 2023-02-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
55.00 $	2.75 $	5.49 $	63.24 $	0.00 $	63.24 $	57.74 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	55.00 $	5.00	2.75 $	9.98	5.49 $	63.24 $		57.74 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	57.74 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.75 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.75 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	63.24 $
Total - Année : 2023, période : 3		**63.24 $**	**63.24 $**
Grand Total		**63.24 $**	**63.24 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 89
No fournisseur :
No facture : U726037596
Date facture : 2023-02-25
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat personnel fait en erreur - Remboursé par
Nom : TRIANGLE SELECT
Date due : 2023-02-25
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
102.33 $	0.00 $	0.00 $	102.33 $	0.00 $	102.33 $	102.33 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-139-99-000	. Autres sommes a recevoir - divers	102.33 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	102.33 $		102.33 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	102.33 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	102.33 $
Total - Année : 2023, période : 3		**102.33 $**	**102.33 $**
Grand Total		**102.33 $**	**102.33 $**

No transaction : 25
No fournisseur : 1WMT2
No facture : 306600135076
Date facture : 2023-03-07
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat télévision - salle de formation
Nom : WALMART
Date due : 2023-03-07
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 064.98 $	53.25 $	106.23 $	1 224.46 $	0.00 $	1 224.46 $	1 118.09 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 78
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 064.98 $	5.00	53.25 $	9.98	106.23 $	1 224.46 $		1 118.09 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 118.09 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	53.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	53.12 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	1 224.46 $
Total - Année : 2023, période : 3		**1 224.46 $**	**1 224.46 $**
Grand Total		**1 224.46 $**	**1 224.46 $**

No transaction : 20
No fournisseur : 1ZOO1
No facture : INV192704429
Date facture : 2023-03-12
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement Zoom conférence
Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC

Date due : 2023-03-12
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
21.49 $	1.07 $	2.14 $	24.70 $	0.00 $	24.70 $	22.56 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 79
Date : 2023-05-02
Heure : 14:49:36
Numéro de lot : 2265
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.49	$	5.00	1.07	$	9.98	2.14	$	24.70	$	22.56	$

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	22.56 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.07 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.07 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	24.70 $
Total - Année : 2023, période : 3		**24.70 $**	**24.70 $**
Grand Total		**24.70 $**	**24.70 $**

No transaction : 22
No fournisseur : 1ZOO1
No facture : INV190331906
Date facture : 2023-02-26
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement Zoom Conférence 26/02 au 25/03/2023
Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC

Date due : 2023-02-26
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 $	1.00 $	2.00 $	23.00 $	0.00 $	23.00 $	21.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00 $	5.00	1.00 $	9.98	2.00 $	23.00 $		21.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Mars
Référence du lot : Mastecard 03/23
Date du lot : 2023-03-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 8(
Date : 2023-05-0
Heure : 14:49:3(
Numéro de lot : 226
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Année : 2023, **période :** 3

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	23.00 $
Total - Année : 2023, période : 3		**23.00 $**	**23.00 $**
Grand Total		**23.00 $**	**23.00 $**

5) b) À VENIR

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

AVRIL 2023

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
03-310-03-000		2023-04-11	Modification 03-310 pour portable TP	6 300.00 $	
03-310-04-000		2023-04-11	Modification 03-310 pour portable TP		6 300.00 $

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-320-00-649		2023-04-03	Brosse + accessoires pour balai mécanique		6 000.00 $
02-320-05-525		2023-04-03	Borosse + accessoires pour balai mécanique	6 000.00 $	
23-040-50-721		2023-04-05	Ajout fonds pour travaux ponceau 36 REG1196-21	Transfert budgétai	250 000.00 $
23-510-00-000		2023-04-05	Ajout fonds pour travaux ponceau 36 REG1196-21	Transfert budgétai	250 000.00 $
02-320-00-414		2023-04-11	Combler dépassement budg. achat portable TP		335.21 $
03-310-03-000		2023-04-11	Combler dépassement budg. achat portable TP	335.21 $	
23-040-00-726		2023-04-11	Combler dépassement budg. achat portable TP	335.21 $	
23-610-00-000		2023-04-11	Combler dépassement budg. achat portable TP	335.21 $	
02-330-00-141		2023-04-11	Amendement honoraire professionnel TP		2 686.00 $
02-330-00-499		2023-04-11	Amendement honoraire professionnel TP	2 686.00 $	
02-390-00-650		2023-04-19	Achat écran supplémentaire - Coordonateur infrastr		250.00 $
02-390-00-726		2023-04-19	Achat écran supplémentaire - Coordonateur infrastr	250.00 $	

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-234-47-000		2023-04-11	Facturation commerces pour collecte matières résid	201.25 $	
01-234-48-000		2023-04-11	Facturation commerces pour collecte matières résid	305.00 $	
02-451-10-446		2023-04-11	Facturation commerces pour collecte matières résid	201.25 $	
02-452-10-446		2023-04-11	Facturation commerces pour collecte matières résid	305.00 $	
23-040-00-724		2023-04-11	Ajout fonds 23-040-00-724 pelle REG1236-21.13	440 085.54 $	
23-040-00-724		2023-04-11	Ajout fonds 23-040-00-724 niveleuse REG1253-23.08	170 000.00 $	
23-040-00-724		2023-04-11	Ajout fonds 23-040-00-724 balai REG1236-21-11	395 325.18 $	
23-510-00-000		2023-04-11	Ajout fonds 23-040-00-724 balai REG1236-21-11	395 325.18 $	
23-510-00-000		2023-04-11	Ajout fonds 23-040-00-724 niveleuse REG1253-23.08	170 000.00 $	
23-510-00-000		2023-04-11	Ajout fonds 23-040-00-724 pelle REG1236-21.13	440 085.54 $	
01-279-00-010		2023-04-27	Subvention pour achat équipements cuisine communau	1 300.00 $	
02-701-20-729		2023-04-27	Subvention pour achat équipements cuisine communau	1 300.00 $	

01-000-00-000 Revenus
01-**279**-00-000 Autres revenus - autres
01-**381**-00-000 Autres transferts - fonctonnement
02-000-00-000 Charges
02-**110**-00-000 Conseil
02-**120**-00-000 Greffe et application de la loi
02-**130**-00-000 Gestion financièere et administrative
02-**141**-00-000 Communications
02-**160**-00-000 Gestion du personnel
02-**220**-00-000 Sécurité incendie
02-**320**-00-000 Transport - voirie municipale
02-**330**-00-000 Transport - enlèvement de la neige

23-000-00-000 Investissement
23-**020**-00-000 Administration générale
23-**030**-00-000 Sécurité publique
23-**040**-00-000 Transport
23-**050**-00-000 Hygiène de milieu
23-**080**-00-000 Loisirs & culture
23-**610**-00-000 Affectation - activités de fonctionnement
23-**510**-00-000 Financement à long term des activités d'investissement

02-**340**-00-000 Transport - éclairage des rues
02-**390**-00-000 Transport - Autres
02-**412**-00-000 Hygiène de milieu - eau & égoût, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-**413**-00-000 Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau de distribution de l'eau potable
02-**414**-00-000 Hygiène de milieu - eau & égoût, traitement des eaux usées
02-**415**-00-000 Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau d'égoût
02-**451**-00-000 Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-**490**-00-000 Hygiène de milieu - autres
02-**610**-00-000 Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-**631**-00-000 Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-**701**-00-000 Loisirs & culture - activités récréatives
02-**702**-00-000 Loisirs & culture - activités culturelles

03-**110**-00-000 Financement à long term des activités de fonctionnement
03-**310**-00-000 Affectation - activités d'investissement
21-000-00-000 Revenus
21-**490**-00-000 Autres revenus - autres
23-**910**-00-000 Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-**920**-00-000 Affectation - fond de roulement
03-000-00-000 Conciliation à des fins fiscales

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

Procès-verbal de la visioconférence du 16 janvier 2023

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Minutes of the January 16, 2023, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h00

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:00

PRÉSENT / PRESENT

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor) ~ Sheena Ngalle Miano (responsable au greffe - directrice générale adjointe par intérim/ Officer in charge of the registry - Acting Assistant Director General) ~ Mme. Manon Proulx (directrice des finances) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

ABSENCE / ABSENT

M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 21 novembre 2022, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité.

The minutes of the meeting held on October 24, 2022, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT / 3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 21 novembre 2022 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

- **Tarification unités d'eau – suivi compteurs d'eau intelligents**
  Mme Proulx mentionne au membre du comité que la Municipalité est encore en attente de prix pour la mise à niveau des compteurs. Elle confirme qu'une fois que le prix est reçu le financement est en place et prêt pour aller de l'avant.

Committee members shared comments on the follow-up of November 21, 2022, minutes and more specifically on the following items:

- **Water unit pricing – Follow-up on Smart water meters**
  Ms. Proulx mentions to committee members that the Municipality is still waiting on pricing for updating the water meters. She confirms that once a price is received that the financing is already in place and ready to go forward.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS / 4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

- **États financiers mensuels**
  Mme. Proulx mentionne que la présentation des états financiers mensuel va reprendre

- **Adoption PTI/ Budget**
  Les membres du comité discutent des échéances de préparation budgétaire pour les années à venir. Mme Proulx mentionne qu'il y a la possibilité de devancé les dates un peu afin d'alléger la charge lors de la période budgétaire.

- **Orientation – présentation budgétaire**
  Mme Proulx demande aux membres du comité leur orientation sur les informations voulues lors des présentations budgétaires afin qu'ils soient simplifiés et mieux organiser.

- **Monthly financial statements**
  Ms. Proulx mentions to committee members that the presentation of monthly financial statements will resume.

- **Adoption of Three-year investment budget/ Budget**
  Committee members discuss budget preparation deadlines for the years to come. Ms. Proulx mentions that it is possible to move up the dates slightly to lighten the workload during the budget period.

- **Orientation – budget presentation**
  Ms. Proulx asks members for their orientation on the information to be included during budget presentations so they may be simplified and better organized.

- **Diversification of revenues**
  Ms. Proulx mentions that there is an upcoming meeting to discuss the diversification of revenues. There are many possibilities in terms of eco-fiscality where the Municipality

- **Diversification des revenus**
  Mme Proulx mentionne qu'il y a une rencontre à venir afin de discuter de la diversification des revenus. Il y a plusieurs possibilités au niveau de l'écofiscalité ou la Municipalité aurait le potentiel de bonifier leurs revenus. Le maire mentionne aussi la possibilité de mandater une firme d'expert afin de nous guider dans les démarches et l'application.

- **Surplus 2021/2022**
  Mme Proulx discute de l'utilisation du surplus de 2021. Elle mentionne aux membres du comité qu'étant donné que le 25% prévu n'a pas été utiliser en 2022 elle sera mise dans un surplus affecter afin de faire l'achat de terrain en 2023

- **Outil nettoyage membrane eau potable**
  Les membres du comité discutent de l'achat de l'outil pour le nettoyage des membres à l'usine d'eau potable. Mme Proulx mentionne qu'il y a plusieurs vérifications à faire avant de faire l'achat. Cependant, si le nettoyage des membranes est requis plusieurs fois par année l'achat de l'outil pourraient être très bénéfique pour la municipalité au niveau de la production de l'eau potable et le budget.

would have the potential to boost their revenues. The mayor also mentions the possibility of mandating an expert firm to better guide us in the process' and application.

- **2021/2022 Surplus**
  Ms. Proulx discusses the use of the 2021 surplus. She mentions to committee members that the projected 25% was not used in 2023 and will be put in an affected surplus fund to purchase property in 2023

- **Tool for cleaning water membranes**
  Committee members discuss the purchase of the special tool required to clean the membranes at the water treatment plant. Ms. Proulx mentions that there are still many things to be checked before making the purchase. However, if cleaning of the membranes is required many times throughout the year, the purchase of the tool could be very beneficial for the Municipality for production of potable water as well as a budget stand point.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

- **MAJ MRC #8 & 9**
  Mme Proulx présente les résultats des deux dernières mises à jour de 2022. Elle mentionne aux membres du comité que les revenus pour les mutations sont encore plus élevés que budgéter pour l'année 2022.

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

- **MAJ MRC #8 & 9**
  Ms. Proulx presents the results of the two latest updates for 2022. She mentions to members that the revenues for transfer taxes are again higher than budgeted in 2022.

6.0 MISE À JOUR CCN

Le maire et la Directrice général par intérim donne une brève mise à jour sur le dossier.

6.0 UPDATE ON NCC

The mayor and interim Director General give a brief update on the file.

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

Il n'y a eu aucun nouveau développement au niveau des subventions.

La directrice générale par intérim et la directrice des finances sont en discussion pour l'engagement d'une ressource afin d'aider avec les subventions.

La directrice générale mentionne que le plan stratégique va aider la municipalité à savoir sur quelle subvention appliquer.

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

There have been no new developments with grants.

The interim Director General and the Director of Finance are in discussions to hire a resource to help with grants

The Director general mentions that the Master Plan will help the Municipality to know what grants to apply for.

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

Il n'y a eu aucune nouvelle réclamation.

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

There have been no new claims.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

Aucun point de discussion

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

No discussion points

10.0 AUTRES

- **Échéancier – 2023**
  Mme Proulx présente aux membres du comité l'échéancier pour 2023. Il y aura peut-être des modifications à venir lors de la prochaine séance du comité.

- **Présentation publique de la dette**
  Mme Proulx discute de la présentation publique de la dette à venir plus tard en 2023.

10.0 OTHERS

- **2023 Timeline**
  Ms. Proulx presenter to committee members the 2023 timeline. There may be modifications to be made during the next committee meeting.

- **Public presentation on debt**
  Ms. Proulx discussed the public presentation on debt to come later on in 2023.

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION	11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING
La date de la prochaine réunion sera le 13 février, 2023 à 9h.	The date of the next meeting will be February 13, 2023, at 9 a.m.
12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE	**12.0 ADJOURNMENT**
La rencontre est levée à 10h32	The meeting adjourns at 10:32 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR — **RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**

.....

Laura Rendle Hobbs, secrétaire

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR — **RECORD OF MINUTES SIGNED BY**

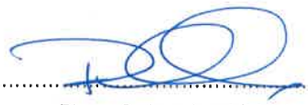

.....

Pierre Guénard, président

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

Procès-verbal de la visioconférence du 13 février 2023

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Minutes of the February 13, 2023, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h00

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:00

PRÉSENT / PRESENT

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor) ~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor) ~ Sheena Ngalle Miano (responsable au greffe - directrice générale adjointe par intérim/ Officer in charge of the registry - Acting Assistant Director General) ~ Mme. Manon Proulx (directrice des finances) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

ABSENCE / ABSENT

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 16 janvier 2023, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité.

The minutes of the meeting held on January 16, 2023, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT / 3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 16 janvier 2023 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

- **Échéancier 2023**
  Il n'y a aucune modification à apporter à l'échéancier à date. Le sujet sera apporté au comité de travail afin de discuter de changements possibles, il y aura peut-être des changements à venir dans la prochaine rencontre.

- **Diversifications des revenus**
  Mme Proulx mentionne aux membres du comité qu'il y a eu une rencontre concernant la diversification des revenus, plus précisément au niveau de l'écofiscalité. Il y encore plusieurs recherches à faire ainsi que des consultations avec des experts.

  Le maire mentionne également qu'il y a plusieurs options tant qu'à la diversification des revenus au niveau de l'écofiscalité.

Committee members shared comments on the follow-up of January 16, 2023, minutes and more specifically on the following items:

- **2023 Timeline**
  There are no changes to be made to the 2023 timeline to date. The subject will be brought to the working committee to discuss possible changes. Modification may be made in the meetings to come.

- **Diversification of revenues**
  Ms. Proulx mentions to committee members that there was a meeting concerning the diversification of revenues, more specifically at the eco-fiscality level. There is still lots of research to be done as well as consultations with experts.

  The mayor also mentions that there are many options to diversify revenues when it comes to eco-fiscality.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS / 4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

- **Politique de la gestion de la dette et du surplus (Remboursement dette 2022)**
  Mme Proulx explique aux membres du comité que le montant prévu selon la politique de remboursement de la dette en 2022 sera utilisé pour l'achat du terrain Carman. Ceci évitera la municipalité d'emprunter les fonds afin de financer l'achat.

- **Policy on debt and surplus management (Reimbursement of debt 2022)**
  Ms. Proulx explains to committee members that the amount intended in accordance the debt and surplus management policy for 2022 will be used for the purchase of the Carman property. Doing this will avoid having to borrow money to finance the purchase.

5.0 TAXES ET MAJ MRC	5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC
• **MAJ MRC 1, 2023** Mme Proulx présente les résultats de la dernière mise à jour.	• **MRC UPDATE #1, 2023** Ms. Proulx presents the results of the last assessment role update.
6.0 MISE À JOUR CCN	**6.0 UPDATE ON NCC**
Le maire donne une brève mis à jour du dossier CCN.	The mayor gives a brief update of the NCC case
7.0 SUIVIS SUBVENTIONS	**7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS**
Le maire et la directrice général par intérim mentionne aux membres du comité de la possibilité d'appliquer sur les subventions disponibles pour la mobilité durable. Il mentionne que ce serait le temps opportun de faire les demandes étant donnée le lancement du projet de vélo parc.	The Mayor and the Acting Director General inform the members of the committee of the possibility of applying on available grants for sustainable mobility. He mentions that it would be the appropriate time submit the requests given the launch of the bike park project.
8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS	**8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS**
Il n'y a eu aucune nouvelle réclamation.	There have been no new claims.
9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL	**9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL**
Aucun point de discussion	No discussion points
10.0 AUTRES	**10.0 OTHERS**
Aucun point de discussion	No discussion points
11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION	**11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING**
La date de la prochaine réunion sera le 13 mars, 2023 à 9h.	The date of the next meeting will be March 13, 2023, at 9 a.m.
12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE	**12.0 ADJOURNMENT**
La rencontre est levée à 9h45	The meeting adjourns at 9:45 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR — **RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**

.....

Laura Rendle Hobbs, secrétaire

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR — **RECORD OF MINUTES SIGNED BY**

.....

Pierre Guénard, président

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

Procès-verbal de la visioconférence du 13 mars 2023

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Minutes of the March 13, 2023, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h00

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:00

PRÉSENT / **PRESENT**

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor)
~ Sheena Ngalle Miano (Directrice Générale) ~ Mme. Manon Proulx (directrice des finances) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

ABSENCE / **ABSENT**

~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 13 février 2023, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité.

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

The minutes of the meeting held on February 13, 2023, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 13 février 2023 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

- **Diversification des revenus**
  Le maire, la directrice général et la Directrice des finances ont eu une rencontre avec une firme d'avocat pour discuter des options de diversification des revenus. La municipalité doit faire l'envoi de certain document afin de continuer avec le dossier.

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Committee members shared comments on the follow-up of February 13, 2023, minutes and more specifically on the following items:

- **Diversification of revenues**
  The mayor, Director general and Director of finance met with a law firm to discuss options for diversifying revenues. The Municipality must send certain document in order to proceed with the file.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS

La directrice des Finances informe les membres du comité que la vérification annuelle est débutée.

- **Impact financier - CCN**
  La Directrice des finances explique aux membres du comité que la perte de revenus provenant du dossier CCN a déjà été considéré au budget pour l'année 2023.

  Il y a encore plusieurs facteurs à considérées et décisions à prendre afin de prévoir de combler cette perte dans les budgets à venir. C'est également noter qu'il y a possibilité d'économiser dans quelques projets à venir mais c'est trop tôt pour avoir un montant quelconque.

4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

The Director of finance informs committee members that the annual audit has begun.

- **NCC – Financial impact**
  The Director of finance explains to committee members that the loss of revenues from the ongoing legal case with the NCC has been considered in the budget for the year 2023.

  There are still many factors and questions to consider to account for the loss in the coming years. It is equally noted that it may be possible to save on a few upcoming projects, however, it is too early to estimate any amounts.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

- **Mutations 2022 vs. Budget**
  La Directrice des finances informe les membres du comité qu'il y a une autre mise à jour en traitement et que les chiffres pour 2022 ne sont pas encore finalisés.

- **Taxation municipale (comparable avec les autres municipalités)**
  Le comparables de taxation avec les autres municipalités sera fait à une date ultérieure.

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

- **2022 Transfer tax vs. Budget**
  The Director of finance informs committee members that there is an update in progress and the figures for 2022 or not yet finalized.

- **Municipal taxation (comparison with other municipalities)**
  The taxation comparison with other municipalities will be done at a later date.

6.0 MISE À JOUR CCN

Le maire donne une brève mis à jour du dossier CCN.

La Directrice générale mentionne que l'entente de collaboration entre la Municipalité et la CCN doit être renouveler.

Les membres du comité discuté également des coûts pour les signaleurs durant les périodes de pointe dans le Parc de la Gatineau et la possibilité de renégocier la part payée par la CCN.

6.0 UPDATE ON NCC

The mayor gives a brief update of the NCC case.

The Director general mentions that collaboration agreement between the NCC and the municipality needs to be renewed.

Committee members also discuss the cost for flagmen in the Gatineau Park during peak season and the possibility of renegotiating the portion paid by the NCC.

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

Le maire et la Directrice général donne une mise à jour des demandes de subvention à venir dans les prochains mois.

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

The mayor and Director general give a brief update on the grants to be applied on in the next months.

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

Il n'y a eu aucune nouvelle réclamation.

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

There have been no new claims.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

- **Tarification règlement location à court terme**
  Le maire et les membre du comité discuté de la tarification qui peut être mise en place pour les hébergements à court terme puisque ces immeubles engendrent des coûts additionnels pour les permis commercial et des autres services municipaux. Ils discutent également de la possibilité d'une taxe pour le tourisme afin de bonifier les revenus de la Municipalité.

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

- **Pricing for short term rentals by-law**
  The mayor and committee members discuss the pricing that could be put in place for short term rental accommodations seeing as buildings generate additional cost for commercial permits and municipal services. The also discuss the possibility of a tax on tourism to bolster municipal revenues

10.0 AUTRES

- **Nouvelle école primaire**
  La Municipalité est en discussion avec la Commission scolaire pour l'achat de terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire.

10.0 OTHERS

- **New primary school**
  The municipality is in discussion with the school board for the purchase of a lot for the construction of a new primary school.

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion sera le 17 avril, 2023 à 9h.

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

The date of the next meeting will be April 17, 2023, at 9 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 9h53

12.0 ADJOURNMENT

The meeting adjourns at 9:45 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	**RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**
.....	
Laura Rendle Hobbs, secrétaire	
PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR	**RECORD OF MINUTES SIGNED BY**
.....	
Pierre Guénard, président	

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 13 avril 2023

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the April 13th, 2023 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion extraordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h02.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:02 p.m.

PRÉSENTS	PRESENT

Kimberly Chan ~ Christopher Blais (conseillers / councillors) ~ Pierre Guénard (maire) ~ Matthew Smith ~ Ryan Gallant ~ Nicole Desroches ~ Benoît Delage ~ George Claydon Caroline Jean ~ Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS	REGRETS

Marc Monette

AUTRES	OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 15 mars 2023 / 2.1 Ordinary meeting held on March 15th, 2023

IL EST PROPOSÉ par, M. Matthew Smith appuyé M. Ryan Gallant et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 mars 2023 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the minutes of the ordinary meeting held March 15th, 2023, be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS / 3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants pour le point 6.1 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD.

Applicants for item 6.1 were present to answer questions from the members of the PSDAC.

4.0	DEMANDES MULTIPLES	4.0	MULTIPLE REQUESTS
Nil		None	
5.0	DÉROGATION MINEURE	5.0	MINOR EXEMPTION
Nil		None	
		6.0	SPAIP
6.1	2023-20012 / 2023-20013 Lot 4 790 315 au cadastre du Québec 13, chemin Cross Loop	6.1	2023-20012 / 2023-20013 Lot 4 790 315 of the Québec cadastre 13 chemin Cross Loop

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 11 avril 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont étudié les modifications proposées et ont indiqué qu'il faudrait :

- Bonifier le bâtiment de façon à mieux répondre aux critères spécifiques à l'architecture durable des bâtiments commerciaux :
    - Démontrer comment les techniques de construction et l'emploi de matériaux spécifiques permettent de renforcer la performance énergétique et de diminuer significativement la consommation en électricité du bâtiment
    - Démontrer comment les techniques de construction et l'emploi de matériaux spécifiques permettent de diminuer significativement la consommation en eau du bâtiment
    - Démontrer comment le bâtiment est constitué de matériaux sains, écologiques (locaux et/ou recyclés), et durables, à la fois pour l'extérieur et l'intérieur des bâtiments.
- Améliorer les liens cyclables et piétonniers de façon à permettre des déplacements piétons et cyclables d'un établissement à un autre (et avec le chemin Cross Loop et la route 105) de façon sécuritaire
- Réduire le nombre de cases de stationnement afin de maximiser la superficie des espaces verts, tout en aidant à la percolation naturelle des eaux de pluie
- Étudier la possibilité d'utiliser un toit en pente, conformément aux critères spécifiques 10 de l'article 4.2.2 qui les favorise.

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande doit reportée.

WHEREAS the owner of lot 4 790 315 in the cadastre of Quebec, property also known as being 13 chemin Cross Loop presented to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site planning and architectural integration plan in order to to approve a third commercial building in the integrated commercial project;

WHEREAS the proposed building complies with the criteria of by-law 1218-22 on the PIIA;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on April 11, 2023 by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS the members reviewed the proposed amendments and indicated that the applicant should:

- Improve the building to better meet the criteria specific to the sustainable architecture of commercial buildings:
    - Demonstrate how construction techniques and the use of specific materials can improve energy performance and significantly reduce the building's electricity consumption
    - Demonstrate how construction techniques and the use of specific materials can significantly reduce the building's water consumption
    - Demonstrate how the building is made of healthy, ecological (local and/or recycled), and sustainable materials, both for the exterior and interior of the buildings.
- Improve bicycle and pedestrian links to allow pedestrian and bicycle travel from one establishment to another (and with Chemin Cross Loop and Route 105) in a safe manner
- Reduce the number of parking spaces in order to maximize the surface area of green spaces, while helping the natural percolation of rainwater
- Study the possibility of using a sloping roof, in accordance with specific criteria 10 of article 4.2.2 which favors them.

IT IS THEREFORE PROPOSED that the request be postponed.

7.0	USAGES CONDITIONELS	7.0	CONDITIONAL USES
Aucun		None	
8.0	PPCMOI	8.0	SBCMOP
Aucun		Nil	
9.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	9.0	PLANNING BY-LAWS

ATTENDU QUE le projet-pilote mis sur pied par le règlement numéro 1160-20 concernant la mise sur pied d'un projet pilote pour permettre la garde de poules pondeuses sur le territoire de la municipalité de Chelsea s'est conclu en octobre 2022;

WHEREAS the pilot project set up by by-law number 1160-20 concerning the setting up of a pilot project to allow the keeping of laying hens on the territory of the municipality of Chelsea ended in October 2022.

ATTENDU QUE des dispositions pour fermettes et garde d'animaux ont été introduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22 entré en vigueur le 29 novembre 2022;

WHEREAS provisions for small farms and animal care were introduced in zoning by-law number 1215-22 which came into force on November 29, 2022.

ATTENDU QUE les dispositions concernant la garde de chevaux et d'alpagas du règlement de zonage numéro 636-05 ont été reconduites dans le règlement de zonage numéro 1215-22 entré en vigueur le 29 novembre 2022;

WHEREAS the provisions concerning the keeping of horses and alpacas of zoning by-law number 636-05 have been renewed in zoning by-law number 1215-22 which came into force on November 29, 2022.

ATTENDU QUE certaines des dispositions ne concordent pas et qu'il y a lieu de les rassembler sous un même article du règlement pour en assurer la concordance;

WHEREAS some of the provisions do not match and it is necessary to bring them together under the same article of the by-law to ensure consistency.

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter certaines limitations et précisions au règlement de zonage en vigueur, puisque celles-ci figuraient dans règlement encadrant le projet-pilote;

WHEREAS it is necessary to add certain limitations and clarifications to the zoning by-law in force, since these were included in the by-law governing the pilot project.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 31 mars 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on March 31, 2023, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 tel que proposé

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council modify zoning by-law number 1215-22 as proposed.

10.0	INFORMATION DU CONSEIL	10.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
10.1	Session ordinaire du 4 avril 2023	10.1	April 4th, 2023, ordinary meeting

Présentation des dossiers présentés au CCUDD de mars 2023 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2023.

Presentation of the files presented on the March PSDAC, and submitted to council on April 4th, 2023, ordinary session.

11.0	AUTRE	11.0	OTHER
Aucun		Nil	
12.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	12.0	ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que cette rencontre soit levée à 20h07.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Ryan Gallant, and resolved that this meeting be adjourned at 8:07p.m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

……
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

……
Kimberly Chan, Présidente / Chair

Travaux publics et infrastructures
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.206)

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES (CCTPI)

Procès-verbal de la rencontre du 21 avril 2023

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE (PWIAC)

Minutes of the April 21, 2023, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENCES / ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

M. Enrico Valente (Conseiller / Councillor)
M. Frédéric Rioux, M. Marc Antoine Biron & M. Danik Chamberland (Employés municipaux / Municipal Officers)
Mme Catherine Barrette, M. Robert Arnold, M. Étienne Gaudet-Pellerin & M. Michel Hébert (Membres externes / External Members)
M. Pierre Guénard (Maire / Mayor)
Mme Andrea Podruski & M. André Roussel (Résident / Resident)

ABSENCES / ABSENTS

Étaient absents / Were absent

M. Christopher Blais (Conseiller / Councillor)

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.1 Chemin Bellevue

Une résidente présente une requête des citoyens du chemin Bellevue demandant l'installation d'un miroir convexe à l'intersection des chemins Bellevue et St-Clément.

Les membres **recommandent** que les Service des travaux publics et des infrastructures évalue cette requête.

1.2 Enseignes « présence possible de chevreuils »

Un résident demande l'installation d'enseignes « présence possible de chevreuils » le long de la Route 105 dans le district 1.

Les membres **recommandent** que les Service des travaux publics et des infrastructures évalue cette requête.

1.0 QUESTION PERIOD

1.1 Chemin Bellevue

A resident presented a request from the residents of chemin Bellevue asking for the installation of a convex mirror at the intersection of chemin Bellevue and chemin St-Clement.

The members **recommend** that the Public Works and Infrastructures Department evaluate this request.

1.2 Enseignes « possible presence of deer »

A resident requests the installation of "possible presence of deer" signs along Route 105 in District 1.

The members **recommend** that the Public Works and Infrastructures Department evaluate this request.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

- Réunion ordinaire du 17 mars 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

- Ordinary meeting of March 17, 2023

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold seconded by Mrs. Catherine Barrette and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.0 SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

4.1 Opérations de balayage

Les membres du comité sont informés que le réseau cyclable a été balayé en entier jusqu'à présent et que le balayage des chemins a débuté le 19 avril dernier.

Des membres du comité soulignent le bon travail de l'équipe des travaux publics et des infrastructures à ce sujet.

4.2 Échéancier des travaux 2023

Les membres sont informés qu'il est extrêmement difficile actuellement de combler les postes disponibles au sein de l'équipe des travaux publics. L'échéancier devra donc possiblement être révisé.

4.3 Intersection Route 105 et Voie Verte Chelsea (VVC)

Les membres sont informés que la Municipalité a reçu les plans et devis pour les travaux de réaménagement de l'intersection et que l'appel d'offres sera publié prochainement.

4.4 Travaux – Ponceau #36 de la VVC

Les membres sont informés que l'abattage des arbres nécessaires pour la réalisation du projet a eu lieu et que les travaux doivent être complétés pour le 15 juillet.

4.5 Mise à niveau de l'usine d'épuration

Les membres sont informés que l'ouverture des soumissions a été reportée au 11 mai prochain.

4.6 Projet New Chelsea

Les membres assistent la présentation de la note technique qui présente les concepts préliminaires et l'estimation des coûts du projet.

Les membres du comité émettent leurs commentaires.

4.7 Évaluation environnementale de site phase I – Garage municipal

Les membres sont informés que le mandat a été octroyé et que celui-ci devrait débuter sous peu.

4.8 Bacs pour disposition des équipements électroniques

Un membre du comité présente l'offre de service reçue de la part de la compagnie Electrobac pour la location d'un bac de récupération de petits électroniques.

Les membres **recommandent** d'aller de l'avant avec l'offre de service présenté.

4.9 Travaux – Chemin de la Rivière

Les membres sont informés que la Municipalité a obtenu l'avis environnemental de Pêches et Océans Canada (MPO) ce qui conclue les autorisations environnementales nécessaires pour effectuer les travaux.

Les membres sont informés que la directive de changement #2 a été acheminée à l'entrepreneur. Celui-ci révisera son échéancier et l'acheminera à la Municipalité dès que possible.

Les membres sont également informés qu'en raison des délais occasionnés par l'attente des différentes autorisations,

4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

4.1 Sweeping operations

Committee members were informed that the entire bicycle network has been swept and that road sweeping began on April 19.

Members of the committee mentioned the excellent work of the public works and infrastructure team in this regard.

4.2 Work schedule 2023

Members were informed that it is currently extremely difficult to fill available positions within the public works team. The schedule may have to be revised.

4.3 Intersection of Route 105 and Voie Verte Chelsea (VVC)

The members were informed that the Municipality has received the plans and specifications for the redevelopment of the intersection and that the call for tenders will be published shortly.

4.4 Work – VVC culvert #36

Members were informed that the tree cutting required for the project has been completed and that the work must be finished by July 15.

4.5 Wastewater Treatment Plant Upgrade

Members were informed that the opening of the tenders has been postponed to May 11.

4.6 New Chelsea project

Members attended the presentation of the technical note that presents the preliminary concepts and cost estimates for the project.

Committee members commented on the presentation.

4.7 Environmental site assessment phase I – Municipal Garage

Members were informed that the contract has been awarded and that it should begin shortly.

4.8 Disposal bins for electronic equipment

A member of the committee presents the proposal received from the Electrobac company for the rental of a recycling bin for small electronics.

The members **recommend** going ahead with the presented proposal.

4.9 Work – Chemin de la Rivière

The members were informed that the Municipality obtained the environmental note from Fisheries and Oceans Canada (DFO) which concludes the necessary environmental authorizations to proceed with the work.

The members are informed that the Directive of change #2 was forwarded to the contractor. The contractor will revise his schedule and forward it to the Municipality as soon as possible.

The members are also informed that due to the delays caused by the waiting of the various authorizations, the contractor and the

l'entrepreneur et la firme de contrôle qualité ont envoyé à la Municipalité une demande d'indexation des coûts de leur contrats respectifs. Ces demandes seront évaluées par la Municipalité et la firme de génie-conseil associée au dossier.

4.10 Travaux – Chemin du Lac-Meech

Les membres sont informés que la Municipalité est actuellement en attente de l'échéancier détaillé de l'entrepreneur.

4.11 Travaux – Chemin Link et Wallace

Les membres sont informés que la Municipalité a reçu la totalité des livrables du projet. Les commentaires à l'égard de ces documents ont été acheminés à la firme de génie-conseil, une rencontre se tiendra la semaine prochaine afin de finaliser le tout.

4.12 Étude de faisabilité pour la réfection du ponceau situé sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose

Les membres sont informés que, pour ce projet également, la Municipalité a reçu la totalité des livrables du projet. Les commentaires à l'égard de ces documents ont été acheminés à la firme de génie-conseil, une rencontre se tiendra la semaine prochaine afin de finaliser le tout.

4.13 Travaux – Centrale des Rapides-Farmer

Les membres sont informés que le transport des granulats offerts par Hydro-Québec à la Municipalité est maintenant complété.

4.14 Non-stationnement en face du Biscotti & cie

Les membres sont informés que la Municipalité procédera avec un marquage temporaire au sol afin de pouvoir réinstaller les enseignes de stationnement interdit. Le marquage permanent sera effectué au même moment que le contrat de marquage annuel.

5.0 SUIVI DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) ET DU BUDGET 2023 DU SERVICE

Le suivi du plan triennal d'immobilisation (PTI) est présenté aux membres.

6.0 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA

Les membres rediscutent des plaintes reçues pour le stationnement incitatif sur le chemin Vincent.

Un plan d'aménagement temporaire est présenté aux membres du comité et ceux-ci émettent leurs commentaires :

1. Installation d'une affiche pour indiquer qu'il y a un stationnement derrière le 193, chemin d'Old Chelsea
2. Demande de déplacement de la boite postale
3. Demande à l'église pour l'ajout d'un stationnement pour personne à mobilité réduite

Les membres **recommandent** d'aller de l'avant avec l'aménagement présenté et discuté.

quality control firm sent to the Municipality a request for indexation of the costs of their respective contracts. These requests will be evaluated by the Municipality and the engineering consulting firm associated with the project.

4.10 Work – Chemin du Lac-Meech

Members were informed that the Municipality is currently waiting for a detailed schedule from the contractor.

4.11 Work – Chemin Link and Wallace

The members were informed that the Municipality has received all the deliverables of the project. Comments on these documents have been forwarded to the consulting engineering firm and a meeting will be held next week to finalize them.

4.12 Feasibility study for the rehabilitation of the culvert on Route 105 at the height of chemin Montrose

The members were informed that, for this project as well, the Municipality has received all the deliverables of the project. Comments on these documents have been forwarded to the consulting engineering firm and a meeting will be held next week to finalize them.

4.13 Work - Rapides-Farmer generating station

Members were informed that the transport of the granular material offered by Hydro-Quebec to the Municipality is now completed.

4.14 No parking in front of Biscotti & cie

Members were informed that the Municipality will proceed with a temporary road marking in order to reinstall the no parking signs. The permanent marking will be done at the same time as the annual marking contract.

5.0 FOLOW-UP OF THE THREE-YEAR CAPITAL EXPENDITURE PLAN (PTI) AND 2023 BUDGET OF THE DEPARTMENT

The follow-up of the three-year capital expenditure plan (PTI) and 2023 budget is presented to the members.

6.0 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA

Members discussed the complaints received about the incentive parking on chemin Vincent.

A temporary development plan was presented to the committee members, and they provided their comments:

1. Installation of a sign to indicate that there is a parking lot behind 193, chemin d'Old Chelsea
2. Request to move the post office box
3. Request to the church for a Parking for people with reduced mobility

Members **recommend** moving forward with the development presented and discussed.

7.0 ROUTE 105 ET CHEMIN LORETTA

Un membre du comité exprime les demandes reçues de la part des résidents du secteur concernant le nettoyage de la végétation à l'intersection de la Route 105 et du chemin Loretta.

Il est convenu de demander à l'équipe des travaux publics de procéder au nettoyage de la végétation afin d'augmenter la visibilité de ladite intersection.

7.0 ROUTE 105 AND CHEMIN LORETTA

A member of the committee expressed the requests received from the residents of the sector concerning the cleaning of the vegetation at the intersection of Route 105 and chemin Loretta.

It was agreed to ask the Public Works team to proceed with the cleaning of the vegetation to increase the visibility of the intersection.

8.0 CHEMINS PRIVÉS

Les membres sont informés que le Service des travaux publics et des infrastructures demandera un avis juridique concernant la responsabilité de la Municipalité envers certains chemins privés lui ayant été légués.

8.0 PRIVATE ROADS

Members were informed that the Public Works and Infrastructures Department will request a legal opinion concerning the Municipality's responsibility towards some private roads that were transferred to them.

9.0 ÉCOROUTES D'HIVER

Le Service des travaux publics et des infrastructures suggère de prolonger le projet-pilote pour la saison hivernale 2023-2024.

Les membres **recommandent** de prolonger le projet-pilote.

9.0 WINTER ECOROADS

The Public Works and Infrastructure Department suggests extending the pilot project for the 2023-2024 winter season.

The members **recommend** extending the pilot project.

10.0 AUTRE

10.1 Stationnement pour personne à mobilité réduite

Un membre du comité demande l'instauration de stationnements pour personne à mobilité réduite dans le centre-village.

10.2 Installation de bollards sur le chemin de la Mine

Les membres sont informés que des bollards seront installés sur le chemin de la Mine après les opérations de balayage pour délimiter la bande cyclable.

10.0 OTHER

10.1 Parking for people with reduced mobility

A member of the committee asked for the addition of parking for people with reduced mobility in the centre-village.

10.2 Installation of bollards on chemin de la Mine

Members were informed that bollards will be installed on chemin de la Mine after the sweeping operations to delimit the bicycle path.

11.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin et résolu que cette rencontre soit levée à 11h15.

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin, and resolved that this meeting be adjourned at 11:25 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR **MINUTES SUBMITTED BY**

Anabel Charbonneau, secrétaire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **MINUTES APPROVED BY**

Enrico Valente, Président

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UNE PÉRIODE DE DIX-SEPT (17) MOIS

ATTENDU QUE le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles vient à échéance le 31 juillet 2023;

ATTENDU QU'EN mars 2021, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a adopté le *Projet de loi 65 modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement* en matière de consigne et de collecte sélective afin de donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour encadrer l'élaboration, la mise en œuvre et le financement du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP);

ATTENDU QUE suite à l'adoption de ce projet de loi, la Municipalité ne peut octroyer le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles au-delà de la période transitoire, soit le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de collecte, transport et disposition des matières résiduelles pour une durée de dix-sept (17) mois;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, soumission(s) a/ont été reçue(s) dans les délais prescrits, soit le 5 juin 2023:

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la/des soumission(s);

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie au montant de $, incluant les taxes, pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelle, représente un montant net de $;

ATTENDU QUE le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour une durée de dix-sept (17) mois au montant de , incluant les taxes, à la compagnie .

IL ÉGALEMENT PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants pour 2023 et seront budgétés en 2024 :

02-451-10-446 (Contrat de cueillette / Déchets domestiques)
02-452-10-446 (Contrat de cueillette / Matières recyclables)
02-452-35-446 (Contrat de cueillette / Matières compostables)
02-451-90-446 (Contrat de cueillette / Gros meubles, etc.)

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES DE SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR DIVERSES INTERSECTIONS POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire appel annuellement à des services de signalisation routière pour diverses intersections donnant accès au parc de la Gatineau;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale assume une partie des coûts de signalisation routière pour ces intersections;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) fournisseurs pour obtenir des taux horaires;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 10 février 2023 :

SOUMISSIONNAIRES	**TAUX HORAIRE (taxes incluses)**	**TAUX HORAIRE (taxes nettes)**
Signalisation Prosign Québec inc.	74,73 $	68,24 $
9477-7604 Québec inc. (Groupe Signalisation)	77,03 $	70,34 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Signalisation Prosign Québec inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les services de signalisation routière seront payés à même le budget de fonctionnement et par la Commission de la capitale nationale pour les intersections donnant accès au parc de la Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services de signalisation routière pour diverses intersections donnant accès au parc de la Gatineau pour l'année 2023 à la compagnie Signalisation Prosign Québec inc. au taux horaire de 74,73 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de facturer la Commission de la capitale nationale pour une partie des coûts pour l'année 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-459 (Services techniques autres – Signaleurs).

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023, ordinary sitting

OCTROI D'UNE SUBVENTION À « ACRE » À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ SUITE À L'ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ DE 57 ACRES

ATTENDU QUE la communauté de Chelsea, par le biais de ACRE (Action Chelsea pour le respect de l'environnement) Land Trust, a procédé à l'achat de la forêt de 57 acres, soit le lot 3 030 384 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'achat de cette propriété et les dépenses administratives associées sont des coûts supplémentaires pour cet achat;

ATTENDU QU'ACRE a fait une demande de subvention pour ce projet auprès de la Municipalité de Chelsea équivalente au montant de 12 153,01 $ pour couvrir les frais administratifs;

ATTENDU QUE la subvention de la Municipalité sera remboursée à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil accorde la somme de 12 153,01 $ à ACRE pour les coûts liés à l'acquisition de cette propriété de 57 acres qui servira pour la communauté, soit le lot 3 030 384 au cadastre du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de cette subvention à même l'excédent non affecté ainsi qu'une affectation de 12 153,01 $ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-470-00-971 (Subventions à d'autres organismes).

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

EXEMPTION DU FONDS DE RESPONSABILITÉ DU BARREAU DU QUÉBEC

ATTENDU QUE tout membre du Barreau du Québec doit souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle;

ATTENDU QU'UN membre du Barreau du Québec exerçant de façon exclusive pour un organisme municipal peut être exempté de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle si l'organisme se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE des avocats sont à l'emploi exclusif de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de déclarer que la Municipalité de Chelsea se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toutes erreur ou omission des avocats à son service exclusif dans l'exercice de leurs fonctions.

IL ÉGALEMENT PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA POUR « MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES » DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière et Madame Manon Proulx, Directrice des finances de la Municipalité de Chelsea, à devenir les représentants autorisés de la Municipalité pour Revenu Québec;

ATTENDU QUE Me Ngalle Miano et Madame Proulx soient autorisés à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Chelsea, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courante et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que cette dernière détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Lois sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec elle par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de la Municipalité de Chelsea aux fichiers de Revenu Québec;

- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité de Chelsea, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Chelsea, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », que vous pouvez consulter sur le site de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise Me Sheena Ngalle Miano et Madame Manon Proulx à devenir les représentants autorisés de la Municipalité de Chelsea pour Revenu Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

DÉMISSION DE MADAME CORINNE LEMAY-LAFONTAINE À TITRE D'AGENTE A L'INFORMATION ET AUX PERMIS

ATTENDU QUE le 24 mai 2023, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Corinne Lemay-Lafontaine, effective le 9 juin 2023 après plus de 7 ans de service à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'accepter la démission de Madame Corinne Lemay-Lafontaine et de la remercier pour son travail et son dévouement au sein du service de l'urbanisme et du développement durable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

DÉMISSION DE MADAME MONIQUE CHARTRAND À TITRE DE RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE le 30 mai 2023, la Municipalité recevait la lettre de démission de madame Monique Chartrand, effective le 2 juin 2023 après près de 2 ans de service à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'accepter la démission de madame Monique Chartrand et de la remercier pour son travail et son dévouement au sein de la direction générale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE POUR UN ESCALIER ET MARGES LATÉRALE ET ARRIÈRE POUR UNE DALLE DE BÉTON – 205, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 205, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un escalier donnant accès au sous-sol du bâtiment principal à 1,19 m de la ligne de propriété latérale, plutôt que 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a aussi pour effet de permettre une dalle de béton qui est située dans la cour arrière pour recevoir les conteneurs à déchets à 1,18 m de la ligne arrière de la propriété, plutôt que 1.5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une réunion ordinaire le 3 mai 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 23 mai 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 205, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas :

- la construction d'un escalier à 1,19 m de la ligne de propriété latéral, plutôt que 1,5 m ;
- la construction d'une dalle de béton pour conteneurs à déchets à 1,18 m de la ligne de propriété arrière, plutôt que 1,5 m;
- conditionnellement à ce que des mesures de protection soient prises pour les arbres en bordure de la propriété.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE D'UN LOGEMENT ADDITIONNEL – 63, CHEMIN DES POMMIERS – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 721 716 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 63, chemin des Pommiers, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un logement additionnel d'une superficie de 102 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 autorise une superficie maximale de 90 mètres carrés pour les logements additionnels;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une réunion ordinaire le 3 mai 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 23 mai 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 721 716 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 63, chemin des Pommiers, afin de permettre un logement additionnel d'une superficie de 102 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 autorise une superficie maximale de 90 mètres carrés pour les logements additionnels.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT INCENDIÉ ET DE LA TERRASSE – 205, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 205, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la reconstruction du bâtiment incendié et de la terrasse;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit de l'agrandissement, sont similaires au bâtiment avant l'incendie;

ATTENDU QUE de même que les matériaux qui seront utilisés pour l'agrandissement sont les mêmes que pour la partie ayant un intérêt patrimonial qui a été conservée après l'incendie;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QU'UNE dérogation mineure est requise pour l'escalier empiétant dans la marge latérale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA au 205, chemin d'Old Chelsea, pour la reconstruction du bâtiment incendié et de la terrasse, conditionnellement à l'accord de la dérogation mineure pour l'escalier empiétant dans la marge latérale, et conformément :

- à la demande numéro 2023-20025;
- aux plans d'architecture, préparés par l'architecte Pierre J. Tabet, datés du 20 avril 2023 et révisés le 23 avril 2023, 24 pages;
- au plan d'implantation, préparé par l'architecte Pierre J. Tabet, daté du 20 avril 2023 et révisé le 23 avril 2023, reçu le 27 avril 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE RATTACHÉE AU BÂTIMENT – 6, CHEMIN DOUGLAS – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 983 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 6, chemin Douglas, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane extrudé avec contour en bois de 0,91 m X 2,44 m pour le commerce « Chelsea & Co, Microbrasserie »;

ATTENDU QUE l'enseigne sera illuminée par des lampes DEL à col de cygne;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA au 6, chemin Douglas, pour l'installation d'une enseigne en polyuréthane extrudé avec contour en bois de 0,91 m X 2,44 m pour le commerce « Chelsea & Co, Microbrasserie », et conformément :

- à la demande numéro 2023-20023;
- au plan détaillant l'enseigne, préparé par Vincent Bélanger de Re-Bel Lettrage et Design, daté du 26 mars 2023 et reçu par courriel le 15 avril 2023;
- à la perspective de l'enseigne reçue par courriel le 15 avril 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT D'UNE TERRASSE – 238, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 552 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 238, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour aménager une terrasse du côté du chemin Padden avec 29 places assises;

ATTENDU QUE les arbres existants seront conservés et que la terrasse sera délimitée par un garde-corps composé de câble de bateau;

ATTENDU QUE la terrasse proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA au 238, chemin d'Old Chelsea pour aménager une terrasse du côté du chemin Padden avec 29 places assises, et conformément :

- à la demande numéro 2023-20022;
- au plan d'implantation préparé par l'architecte Jean Damecour, daté du 14 avril 2023 et reçu par courriel le 14 avril 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1267-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS, PRÉCISIONS ET AJOUTS DIVERS : TERMINOLOGIE, NORMES POUR LES CONSTRUCTIONS, ÉQUIPEMENTS ET USAGES ACCESSOIRES, EMPLACEMENT ET AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT ET PROJETS INTÉGRÉS MIXTES

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1267-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications, précisions et ajouts divers : terminologie, normes pour les constructions, équipements et usages accessoires, emplacement et aménagement d'aires de stationnement et projets intégrés mixtes » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'apporter des modifications, précisions et ajouts requis au règlement de zonage numéro 1215-22, afin de faciliter son application. Ceci permettra de :

- clarifier certains termes à l'article 1.3.4 et d'en modifier d'autres pour refléter des modifications à des lois et règlements provinciaux;
- clarifier, au chapitre 4, des termes, distances, empiètements dans les marges et aménagements pour les constructions, équipements et usages accessoires;
- corriger, dans les tableaux du chapitre 4, les références aux articles du règlement;
- permettre l'emplacement des aires de stationnement des habitations multifamiliales dans les cours arrière;
- retirer l'exigence que 25% de l'aire de stationnement soit composée de matériaux perméables, puisque les matériaux imperméables sont maintenant interdits;
- préciser à l'article 7.1.1, que celui-ci est applicable aux trottoirs privés;
- préciser la composition d'un bâtiment mixte dans un projet intégré mixte.

_____
(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1267-23

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS, PRÉCISIONS ET AJOUTS DIVERS : TERMINOLOGIE, NORMES POUR LES CONSTRUCTIONS, ÉQUIPEMENTS ET USAGES ACCESSOIRES, EMPLACEMENT ET AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT ET PROJETS INTÉGRÉS MIXTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage et son application, les agents aux permis se sont aperçus des modifications, précisions et ajouts divers étaient requis afin de clarifier et faciliter l'application du règlement;

ATTENDU QUE certaines modifications et précisions sont requises afin de refléter des modifications apportées à des lois et règlements provinciaux;

ATTENDU QUE le terme kiosque de jardin était absent de la terminologie et qu'il y a lieu de le remplacer, partout dans le règlement par le terme pavillon de jardin défini au règlement;

ATTENDU QUE le règlement ne prévoyait pas l'empiètement des appareils mécaniques dans les marges inférieures à 4,5 mètres, alors qu'il s'agit d'une réalité sur les terrains desservis au centre-village;

ATTENDU QUE le règlement ne prévoyait pas le surplomb des corniches pour les constructions secondaires et qu'il n'était pas précisé que la nécessité d'un écran opaque s'applique uniquement pour les constructions accessoires construites à 1,5 mètre de l'emprise d'un chemin;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser les aires de stationnement dans les cours arrière des habitations multifamiliales;

ATTENDU QU'IL y a lieu de préciser la composition d'un bâtiment mixte dans un projet intégré mixte;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 3 mai 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 6 juin 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le terme « CONSEIL » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé.

ARTICLE 3

Le terme « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE :

Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tel un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, .

Les catégories d'établissements d'hébergement touristique se déclinent ainsi:

1. Établissement hôtelier: établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'une cuisinette, incluant des services hôteliers tels une réception et un service quotidien d'entretien ménager;

2. Résidence de tourisme: établissement, autres que des établissements de résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine;

3. Établissement de résidence principale: établissement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place;

4. Centre de vacances: établissement où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'autocuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisirs, moyennant un prix forfaitaire;

5. Gîte touristique: établissement où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire;

6. Établissement d'hébergement touristique jeunesse: établissements de l'un ou l'autre des deux types suivants, dont :

    a) au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs. Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

    b) l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.

7. Établissements d'enseignement: établissement où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement;

8. Établissement de camping: établissement où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.

ARTICLE 4

Le terme « LOCATION COURT TERME » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé.

ARTICLE 5

Le terme « LOGEMENT » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

LOGEMENT :

Pièce ou suite de pièces dans un bâtiment, ayant un accès distinct directement à partir de l'extérieur ou d'un corridor commun, destinée à servir de domicile et pourvue de ses propres installations sanitaires, ses quartiers pour le sommeil, la cuisson des aliments et les repas. N'inclut pas motel, hôtel, pension et roulotte.

Pour les fins du présent règlement, un logement est défini comme étant une pièce ou une suite de pièces dans un bâtiment, destiné à servir de domicile et pourvu de ses propres installations sanitaires, ses quartiers pour le sommeil et d'une (1) cuisine permettant la préparation et la cuisson des aliments et des repas.

ARTICLE 6

Le terme « LOGEMENT ADDITIONNEL » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

LOGEMENT ADDITIONNEL :

Logement situé à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée, aménagé selon les exigences du présent règlement. Un logement additionnel n'est pas un logement distinct de l'habitation unifamiliale au sens de la densité prévue au plan d'urbanisme.

ARTICLE 7

Le terme « PATIO » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

PATIO :

Surface extérieure surélevée, généralement constituée d'un plancher de bois, d'une dalle de béton coulée sur place ou de pavés ou dalles de béton. Un patio peut être entouré d'un garde-corps et peut être protégé par une toiture. Un patio peut communiquer avec une pièce intérieure par une porte ou une porte-fenêtre et peut comporter un escalier extérieur. Il est principalement destiné à la détente, aux bains de soleil ou à la consommation de nourriture et boissons à l'extérieur.

ARTICLE 8

Le terme « PIÈCE HABITABLE » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

PIÈCE HABITABLE :

Partie intérieure d'un bâtiment, incluant le sous-sol, fermée, isolée thermiquement et pouvant être occupée durant toute l'année. N'est pas considérée une pièce habitable une cave.

ARTICLE 9

Le terme « SUPERFICIE AU SOL » est ajouté à l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », sous le terme « SUBDIVISION » pour se lire comme suit :

SUPERFICIE AU SOL:

Voir SUPERFICIE D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

ARTICLE 10

Le terme « SUPERFICIE D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

SUPERFICIE D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT (SUPERFICIE AU SOL):

Superficie extérieure de la projection au sol du bâtiment, y compris les parties en porte-à-faux ou incorporées au bâtiment. Sont exclus du calcul de la superficie d'implantation du bâtiment les éléments en saillie, tels que les balcons, corniches.

ARTICLE 11

Le terme « TERRASSE » de l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

TERRASSE :

Surface extérieure, aménagée au sol, généralement constituée d'un plancher de bois, d'une dalle de béton coulée sur place ou de pavés ou dalles de béton. Une terrasse peut être entourée d'un garde-corps et peut être protégée par une toiture. Une terrasse peut communiquer avec une pièce intérieure par une porte ou une porte-fenêtre et peut comporter un escalier extérieur. Elle est principalement destinée à la détente, aux bains de soleil ou à la consommation de nourriture et boissons à l'extérieur.

ARTICLE 12

Le terme « TROTTOIR » est ajouté à l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », sous le terme « TRIANGLE DE VISIBILITÉ » pour se lire comme suit :

TROTTOIR :

Passage surélevé établi pour la circulation des piétons dont la surface est composée d'un matériel perméable ou imperméable. Les dalles de pierre espacées, dites aménagées en pas japonais, sont considérées un trottoir.

ARTICLE 13

Le terme « USAGE SUPPLÉMENTAIRE » est ajouté à l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », sous le terme « USAGE SENSIBLE » pour se lire comme suit :

USAGE SUPPLÉMENTAIRE

Tout usage qui est exercé sur un terrain, dans un bâtiment ou une construction ou une partie de ceux-ci en plus d'un usage principal. Les opérations de l'usage supplémentaire et de l'usage principal sont exercées simultanément.

ARTICLE 14

La sous-classe d'usage C2-9 du tableau 3 intitulé « Classe « C2 » - Commerce de vente au détail et service à nuisance modérée », de l'article 2.2.2 intitulé « Groupe d'usage « Commerce (C) », de la section 2.2 « Classification des usages principaux », est abrogée et remplacée par le texte suivant :

C2-9	Établissements d'hébergement légers de type gîte touristique, résidence de tourisme, établissement d'hébergement touristique jeunesse, hôtels, motels ou chalet en location de 10 chambres et moins. Accessoirement, ces activités peuvent comprendre les services suivants pour la clientèle : restaurant, bars, boutiques spécialisées, salles de réunion, équipements sportifs et de détente extérieurs et intérieurs, centre de santé, spa ou soins corporels.

ARTICLE 15

Les sous-classes d'usage C3-14 et C3-15 du tableau 3 intitulé « Classe « C3 » - Commerce artériel et de services à nuisance importante », de l'article 2.2.2 intitulé « Groupe d'usage « Commerce (C) », de la section 2.2 « Classification des usages principaux », sont abrogées et remplacées par le texte suivant :

C3-14	Établissements hôteliers de 10 à 25 chambres, tels que les établissements hôtels, motels, auberges, établissements d'hébergement touristique jeunesse, regroupement en projet intégré de chalets en locations. Accessoirement, ces activités peuvent comprendre les services suivants pour la clientèle : buanderie, restaurant, bars, boutiques spécialisées, salles de réunion, équipements sportifs et de détente extérieurs et intérieurs, centre de santé, spa ou soins corporels.
C3-15	Établissements hôteliers d'envergure de plus de 25 chambres, tels que les hôtels, complexes hôteliers, copropriétés hôtelières, auberges, établissements d'hébergement touristique jeunesse, hébergement en projet intégré et leurs usages complémentaires. Accessoirement, ces activités peuvent comprendre les services suivants pour la clientèle : buanderie, restaurant, bars, boutiques spécialisées, salles de réunion, équipements sportifs et de détente extérieurs et intérieurs, centre de santé, spa ou soins corporels.

ARTICLE 16

Le sixième paragraphe du premier alinéa de l'article 4.1.2 intitulé « Dispositions applicables aux constructions accessoires », de la section 4.1 « Implantation des constructions, équipements et usages accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

6. Dans un périmètre urbain, la superficie au sol maximale d'un tel abri d'auto est fixée à cinquante mètres carrés (50 m^2) par unité de logement et la somme de la superficie à quatre-cents mètres carrés (400 m^2) par lot;

ARTICLE 17

Les dispositions numéro 7 applicables aux kiosques de jardin, pergolas ou gazebos du tableau 22 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges égales ou supérieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) » », de l'article 4.2.2 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) » dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

7. Pavillons de jardin, pergolas ou gazebos	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m) ** Uniquement dans le cas d'un terrain dont la superficie est égale à 3 000 mètres carrés.*				1,5*		1,5*		1,5*
Autres dispositions applicables	Voir 0							

ARTICLE 18

Les dispositions numéro 11 applicables aux trottoirs, allées, plantations et autres aménagements paysagers du tableau 22 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges égales ou supérieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) » », de l'article 4.2.2 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) » dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

11. Trottoirs, allées, plantations et autres aménagements paysagers	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)		-		-		Trottoir : 3,5 Plantations : 0		Trottoir : 3,5 Plantations : 0
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable. 7.1.1							

ARTICLE 19

Les dispositions numéro 12 applicables aux terrasses et patios du tableau 22 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges égales ou supérieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) » », de l'article 4.2.2 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) » dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

12. Terrasses ou patios	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Terrasse : distance par rapport à la ligne de terrain (m) ** Uniquement dans le cas d'un terrain dont la superficie est inférieure à 3 000 mètres carrés.*		-		-		1.5		1.5

ARTICLE 20

Le premier alinéa de l'article 4.2.3 intitulé « Dispositions applicables aux usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Le tableau qui suit identifie et régit les constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et les marges pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dont la marge prescrite est égale ou supérieure à 4,5 mètres :

ARTICLE 21

Les dispositions numéro 9 applicables aux kiosques de jardin, pergolas ou gazebos du tableau 23 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges égales ou supérieures à 4,5 mètres pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.3 intitulé « Dispositions applicables aux usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

9. Pavillons de jardin, pergolas ou gazebos	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m) ** Uniquement dans le cas d'un terrain dont la superficie est égale à 3 000 mètres carrés.*						1,5*		1,5*
Autres dispositions applicables	Voir 0							

ARTICLE 22

Les dispositions numéro 10 applicables aux trottoirs, allées, plantations et autres aménagements paysagers du tableau 23 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges égales ou supérieures à 4,5 mètres pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.3 intitulé « Dispositions applicables aux

usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

10. **Trottoirs, allées, plantations et autres aménagements paysagers**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)		-		-		Trottoir : 3,5 Plantations : 0		Trottoir : 3,5 Plantations : 0
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable. 7.1.1							

ARTICLE 23

Les dispositions numéro 19 applicables à l'entreposage extérieur et numéro 20 applicables à l'étalage extérieur du tableau 23 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges égales ou supérieures à 4,5 mètres pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.3 intitulé « Dispositions applicables aux usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

19. **Entreposage extérieur**	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)						2		2
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.							
20. **Étalage extérieur**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)		1,5		1,5		1,5		1,5
Autres dispositions applicables	Voir Article 4.8.3							

ARTICLE 24

Les dispositions numéro 7 applicables aux kiosques de jardin, pergolas ou gazebos du tableau 24 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.4 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

7. **Pavillons de jardin, pergolas ou gazebos**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m) ** Uniquement dans le cas d'un terrain dont la superficie inférieure à 3 000 mètres carrés.*		1,5*		1,5*		1,5*		1,5*
Autres dispositions applicables	Voir 0							

ARTICLE 25

Les dispositions numéro 11 applicables aux trottoirs, allées, plantations et autres aménagements paysagers du tableau 24 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.4 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) »

dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

11. **Trottoirs, allées, plantations et autres aménagements paysagers**	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)		-		-		Trottoir : 0.5 Plantations : 0		Trottoir : 1.5 Plantations : 0
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.							

ARTICLE 26

Les dispositions numéro 13 applicables aux appareils de climatisation, thermopompes, équipements de chauffage et de ventilation, génératrices du tableau 24 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.4 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

13. **Appareils de climatisation, thermopompes, équipements de chauffage et de ventilation, génératrices**	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Empiètement maximal autorisé (m)				1		1		1
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.							

ARTICLE 27

Les dispositions numéro 21 applicables à l'entreposage extérieur, numéro 22 applicables à l'agriculture urbaine et numéro 23 applicables au remisage ou stationnement de véhicules ou équipements récréatifs du tableau 24 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.4 intitulé « Dispositions applicables aux usages du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

21. Entreposage extérieur	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)						0,6		0,6
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.							
22. Agriculture urbaine - Potager	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)		1,5		1,5		-		-
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.							
23. Remisage ou stationnement de véhicules ou équipement récréatifs	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Autres dispositions applicables	Voir Article 4.8.4							

ARTICLE 28

Le premier alinéa de l'article 4.2.5 intitulé « Dispositions applicables aux usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à

4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Le tableau qui suit identifie et régit les constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et les marges pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dont la marge prescrite est inférieure à 4,5 mètres :

ARTICLE 29

Les dispositions numéro 9 applicables aux pavillons de jardin, pergolas ou gazebos du tableau 25 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.5 intitulé « Dispositions applicables aux usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

9. Pavillons de jardin, pergolas ou gazebos	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m) * Uniquement dans le cas d'un terrain dont la superficie inférieure à 3 000 mètres carrés.				1,5*		1,5*		1,5*
Autres dispositions applicables	Voir 0							

ARTICLE 30

Les dispositions numéro 11 applicables aux appareils de climatisation, thermopompes, équipements de chauffage et de ventilation, génératrices du tableau 25 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.5 intitulé « Dispositions applicables aux usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

11. Appareils de climatisation, thermopompes, équipements de chauffage et de ventilation, génératrices	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Empiètement maximal autorisé (m)						1		1
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.							

ARTICLE 31

Les dispositions numéro 19 applicables à l'entreposage extérieur et 20 applicables à l'étalage extérieur du tableau 25 intitulé « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés dans les cours et marges inférieures à 4,5 mètres pour les usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) », de l'article 4.2.5 intitulé « Dispositions applicables aux usages autres que ceux du groupe « Habitation (H) » dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de la section 4.2 « Constructions, équipements et usages accessoires autorisés ou prohibés », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

19. Entreposage extérieur	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non
Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.							
20. Étalage extérieur	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance par rapport à la ligne de terrain (m)						1		1

Autres dispositions applicables	Voir Erreur ! Source du renvoi introuvable.

ARTICLE 32

L'article 4.3.2 intitulé « Garage ou abri d'auto détaché », de la section 4.3 « Dispositions particulières aux constructions, équipements et usages accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 4.3.2 : Garage ou abri d'auto détaché

Les dispositions suivantes s'appliquent aux garages ou abris d'autos permanents détachés, accessoires à un usage résidentiel pour les usages des sous-classes H1, H2 et H3 :

1. À l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, sur des lots de moins de 4 000 m², un seul garage ou abri d'autos permanent détaché est autorisé par terrain.

2. À l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, un garage d'autos permanent détaché, un abri d'autos permanent détaché et un garage intégré ou attenant au bâtiment principal peuvent être implantés simultanément sur un même terrain.

3. La hauteur maximale d'une porte d'un garage d'autos permanent détaché est de trois mètres et dix centimètres (3,10), cette hauteur est réduite à 2,5 mètres à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation.

4. Sur les lots de moins de 3 000 m² situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, lorsque la construction accessoire est située à 1,5 mètre de la limite de terrain dans une cour latérale adjacente à un chemin ou une cour arrière adjacente à un chemin, elle doit être masquée de la rue par une clôture opaque, un mur ou par une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant, sauf pour un accès à une porte de garage.

5. Lorsque la construction est située à 1,5 mètre de la limite de terrain, les corniches et avant-toit peuvent être implantés à 0,9 mètre de la limite du terrain.

ARTICLE 33

L'article 4.3.3 intitulé « Kiosque de jardin, pergola ou gazebo », de la section 4.3 « Dispositions particulières aux constructions, équipements et usages accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 4.3.3 : Pavillon de jardin, pergola ou gazebo

Les dispositions suivantes s'appliquent aux pavillons de jardin, pergolas ou gazebos :

1. La hauteur maximale est fixée à 6,5 mètres.

2. Sur les lots de moins de 3 000 m² situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, lorsque la construction accessoire est située à 1,5 mètre de la limite de terrain dans une cour latérale adjacente à un chemin ou une cour arrière adjacente à un chemin, elle doit être masquée de la rue par une clôture opaque, un mur ou par une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant.

3. Lorsque la construction est située à 1,5 mètre de la limite de terrain, les corniches et avant-toit peuvent être implantés à 0,9 mètre de la limite du terrain.

ARTICLE 34

L'article 4.3.4 intitulé « Remise, cabanon, abri », de la section 4.3 « Dispositions particulières aux constructions, équipements et usages accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 4.3.4 : Remise, cabanon, abri

Les dispositions suivantes s'appliquent aux remises, cabanons, abris :

1. Sur les lots de moins de 3 000 m² situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, lorsque la construction accessoire est située à 1,5 mètre de la limite de terrain dans une cour latérale adjacente à un chemin ou une cour arrière adjacente à un chemin, elle doit être masquée de la rue par une clôture opaque, un mur ou par une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant;

2. Lorsque la construction est située à 1,5 mètre de la limite de terrain, les corniches et avant-toit peuvent être implantés à 0,9 mètre de la limite du terrain.

ARTICLE 35

L'article 4.3.5 intitulé « Serre domestique », de la section 4.3 « Dispositions particulières aux constructions, équipements et usages accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 4.3.5 : Serre domestique

Les dispositions suivantes s'appliquent aux serres domestiques :

1. La superficie d'une serre ne peut excéder celle autorisée pour un bâtiment accessoire.

2. La hauteur d'une serre ne peut excéder 6,5 mètres.

3. Sur les lots de moins de 3 000 m² situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, lorsque la construction accessoire est située à 1,5 mètre de la limite de terrain dans une cour latérale adjacente à un chemin ou une cour arrière adjacente à un chemin, elle doit être masquée de la rue par une clôture opaque, un mur ou par une haie dense constituée d'arbustes à feuillage persistant.

4. Les ouvertures doivent être constituées de plastique ou de verre, en autant qu'ils soient translucides.

5. Lorsque la construction est située à 1,5 mètre de la limite de terrain, les corniches et avant-toit peuvent être implantés à 0,9 mètre de la limite du terrain.

ARTICLE 36

L'article 4.7.1 intitulé « Dispositions générales aux équipements mécaniques et techniques », de la section 4.7 « Dispositions particulières pour les équipements accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 4.7.1 : Dispositions générales aux équipements mécaniques et techniques

Lorsqu' ils sont installés dans une cour avant ou une cour latérale donnant sur une rue, un appareil de climatisation, une thermopompe, un équipement de chauffage et de ventilation ou tout autre équipement accessoire similaire, doivent être dissimulés par un aménagement paysagé opaque de façon à ne pas être visible de la rue.

Un réservoir, une bonbonne ou une génératrice doivent être dissimulés par une clôture opaque de 1 mètre d'hauteur.

Lorsqu'un appareil de climatisation, une thermopompe, un équipement de chauffage et de ventilation ou tout autre équipement accessoire similaire sont implantés dans une marge inférieure à 4,5 mètres, un mur ou une housse acoustique doit être installé.

ARTICLE 37

Le tableau 30 intitulé « Localisation des aires de stationnement dans un périmètre d'urbanisation » de l'article 5.1.3 intitulé « Normes de localisation des aires de stationnement », de la section 5.1 « Dispositions particulières pour les équipements accessoires », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Tableau 1 – Localisation des aires de stationnement dans un périmètre d'urbanisation

Classes ou sous-classe d'usage	Cour avant	Cour latérale sur rue	Cour latérale	Cour arrière	Dégagement de la ligne de terrain
Habitation autre que multifamiliale	Oui	Oui	Oui	Oui	0.5 m
Habitation multifamiliale (1)	Oui(2)	Non	Oui	Oui	1,5 m (3)
Commerce	Non	Non	Oui	Oui	1,5 m (3)
Industrie	Non	Oui	Oui	Oui	1,5 m (3)
Public et institutionnel	Non	Non	Oui	Oui	1,5 m (3)
Récréatif	Non	Oui	Oui	Oui	1,5 m (3)

(1) : *Une aire de stationnement hors rue extérieure ne peut être située à moins de trois (3) mètres du mur d'un bâtiment principal. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas pour des habitations multifamiliales s'apparentant à la typologie d'habitation maison en rangée.*

(2) : *Uniquement pour des habitations multifamiliales s'apparentant à la typologie d'habitation maison en rangée.*

(3) : *Lorsque l'aire de stationnement est adjacente à un terrain d'usage résidentiel, une clôture opaque doit être érigée en bordure de l'aire de stationnement.*

ARTICLE 38

L'article 5.2.7 intitulé « Dispositions applicables aux aires de stationnement de 10 cases et plus », de la section 5.2 « Dispositions relatives à l'aménagement des aires de stationnement pour véhicules automobiles », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 5.2.7 : Dispositions applicables aux aires de stationnement de 10 cases et plus

En plus des dispositions édictées à l'Erreur ! Source du renvoi introuvable. et à l'Article 5.2.6, toutes les aires de stationnement de dix (10) cases ou plus doivent respecter les dispositions suivantes :

1. L'aire de stationnement et les cases de stationnement doivent être délimitées par une ligne peinte sur le revêtement.

2. L'aire de stationnement qui comporte des rangées de cases disposées de manière contigüe doit comprendre des îlots de verdure aménagés conformément aux dispositions suivantes :

   a) Un minimum d'un îlot de verdure est requis par tranche de 10 cases de stationnement ;

   b) L'îlot de verdure doit avoir une superficie minimale de 12,5 mètres carrés et avoir une largeur minimale de 2,5 mètres et une longueur minimale de 5 mètres.

3. Chaque îlot de verdure doit être recouvert d'un fond perméable et doit comprendre un aménagement paysager ou un couvert végétal composé d'au moins 75 % de végétaux autre que du gazon.

4. Chaque îlot de verdure doit avoir une profondeur minimale de 1 mètre et un volume de terre de 10,5 mètres cubes minimum par arbre.

5. Chaque îlot de verdure doit être bordé de façon continue par une bordure de béton d'une hauteur d'au moins 0,15 mètres; la bordure peut être rompue afin de permettre l'écoulement des eaux de surface.

6. Un arbre feuillu ayant un diamètre d'au moins 0,6 mètres mesuré à sa base, soit à 0,15 mètre du sol, ou un conifère d'une hauteur d'au moins 2 mètres, au moment de leur plantation, doit être planté à chaque 10 mètres linéaire dans l'îlot de verdure.

7. L'aire de stationnement doit être pourvue d'un système d'éclairage conforme à la politique d'éclairage extérieur « Bonnes pratiques en matière de contrôle de la pollution lumineuse ».

ARTICLE 39

L'article 7.1.1 intitulé « Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres », de la section 7.1 « Dispositions générales », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 7.1.1 : Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres

Tout espace libre sur un terrain, c'est-à-dire les espaces non occupés par les bâtiments, les entrées charretières, les stationnements, les espaces naturels, la rive, les aires de services, etc. doivent être végétalisés, entretenus et couverts soit de gazon, herbacées, de haies, arbustes, arbres, fleurs, rocailles, trottoirs ou allées en dalles de pierre japonaises ou autres matériaux similaires perméables.

Tout trottoir privé ou allée privée pour piétons doit être composé d'un matériel perméable et ne doit pas excéder une largeur d'un (1) mètre. Les dalles de pierre espacées, dites aménagées en pas japonais, sont autorisées.

ARTICLE 40

L'article 11.2.2 intitulé « Dispositions générales », de la section 11.2 « Projet intégré à des fins commerciales ou mixte », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 11.2.2 : Dispositions générales

Un projet intégré doit être localisé sur un (1) terrain qui peut être constitué d'un (1) ou plusieurs lots désignés à titre de parties privatives ou communes.

Un projet intégré commercial doit comprendre un minimum de deux (2) bâtiments principaux dont l'usage est « Commerce (C) » (et comprenant un minimum de 2 établissements), être desservi par une ou des allées véhiculaires privées et posséder une ou des aires d'agrément.

Un projet intégré mixte doit comprendre un minimum de deux (2) bâtiments principaux comprenant chacun un minimum de deux (2) usages principaux, soit un usage du groupe d'usage « Habitation (H) » et un autre du groupe d'usage « Commerce (C) », tels qu'autorisés à la grille des spécifications et distinctement répartis à l'intérieur des bâtiments principaux.

Un projet intégré mixte peut aussi être composé d'un bâtiment résidentiel et d'un bâtiment autre que résidentiel. Un projet intégré mixte doit aussi être desservi par une ou des allées véhiculaires privées et posséder une ou des aires d'agrément.

ARTICLE 41

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6e jour du mois de juin 2023.

Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière	Pierre Guénard, Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :……	6 juin 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :……	6 juin 2023
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..….	
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :…….	
DATE DE L'ADOPTION :……..……	
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :……..……	
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :.	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..	

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1267-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS, PRÉCISIONS ET AJOUTS DIVERS : TERMINOLOGIE, NORMES POUR LES CONSTRUCTIONS, ÉQUIPEMENTS ET USAGES ACCESSOIRES, EMPLACEMENT ET AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT ET PROJETS INTÉGRÉS MIXTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage et son application, les agents aux permis se sont aperçu des modifications, précisions et ajouts divers étaient requis afin de clarifier et faciliter l'application du règlement;

ATTENDU QUE certaines modifications et précisions sont requises afin de refléter des modifications apportées à des lois et règlements provinciaux;

ATTENDU QUE le terme kiosque de jardin était absent de la terminologie et qu'il y a lieu de le remplacer, partout dans le règlement par le terme pavillon de jardin défini au règlement;

ATTENDU QUE le règlement ne prévoyait pas l'empiètement des appareils mécaniques dans les marges inférieures à 4,5 mètres, alors qu'il s'agit d'une réalité sur les terrains desservis au centre-village;

ATTENDU QUE le règlement ne prévoyait pas le surplomb des corniches pour les constructions secondaires et qu'il n'était pas précisé que la nécessité d'un écran opaque s'applique uniquement pour les constructions accessoires construites à 1;5 mètres de l'emprise d'un chemin;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser les aires de stationnement dans les cours arrière des habitations multifamiliales;

ATTENDU QU'IL y a lieu de préciser la composition d'un bâtiment mixte dans un projet intégré mixte;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 3 mai 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 6 juin 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1267-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications, précisions et ajouts divers : terminologie, normes pour les constructions, équipements et usages accessoires, emplacement et aménagement d'aires de stationnement et projets intégrés mixtes », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023 ordinary sitting

ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROJET DOMICILIAIRE DOMAINE BOISÉ CHELSEA COUNTRY ESTATES PHASE III – AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION DU LOT 6 417 354, DU LOT 6 434 726 (CHEMIN DUNMOR), DU LOT 6 434 774 (CHEMIN PEERLESS), DU LOT 6 434 725 (PARC ET CHEMIN D'URGENCE) ET SERVITUDES

ATTENDU QUE par la résolution numéro 124-20 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 7 avril 2020, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et Trevor Dunlop, Sandy Dunlop, Melissa-Kim Money, Matthew Smith et Christopher Morrison;

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente du 8 mai 2021, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de construction des chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire partielle des travaux en date du 16 décembre 2021 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE le 16 février 2022, la Municipalité recevait une lettre d'attestation de conformité partielle des travaux de la part de M. Maxime Marenger, ingénieur, et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une deuxième inspection provisoire des travaux en date du 15 novembre 2022 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE le 20 avril 2023, la Municipalité recevait une lettre de recommandation de libération de garantie de la part de M. Olivier Maître, ingénieur, et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15;

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable des travaux, Matthew Smith de Mapleridge Homes, devra corriger les déficiences indiquées sur la liste de déficiences reçue de QDI et datée du 15 novembre 2022 et que ces corrections devront être apportées d'ici l'inspection finale des travaux;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de procéder à la cession des lots mentionnés en titre à la Municipalité selon les exigences du règlement 949-15 tel que décrit par le projet de lotissement préparé par M. Jacques Bérubé (Dossier : I6-JB2213 Minute : 8282);

ATTENDU QUE le promoteur devra fournir une description technique des servitudes de drainage et d'entretien requises au sein du projet et ce, tel que convenu avec le Service des travaux publics et des infrastructures et la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI, selon les exigences du règlement numéro 949-15, du protocole d'entente et des plans des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures, autorise l'acceptation provisoire du projet domiciliaire Domaine Boisé Chelsea Country Estates Phase III constituant l'emprise du chemin Dunmor (lot 6 434 726 et 6 417 354), du chemin Peerless (lot 6 434 774) du parc incluant un chemin d'urgence (lot 6 434 725) et l'établissement de toutes les servitudes requises au projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Catherine Fraser, Notaire, à préparer tous les documents nécessaires à la cession des chemins et autres immeubles ci-avant mentionnés et l'établissement des servitudes requises.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 juin 2023 / June 6, 2023, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette session ordinaire soit levée.